ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

RAPPORT SUR LES SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

http://www.finances.gov.ma
Boulevard Mohammed V. Quartier Administratif, Rabat - Maroc (MA).
Téléphone : (00212) (0) 537 67 72 01 - Fax : (00212) (0) 537 67 75 30

THEME DE L'ANNEE :

Les recettes propres des SEGMA :

Quel service public pour quelle rémunération ?

Eclairage sur la performance financière des SEGMA à la veille de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi Organique relative à la Loi de Finances

SOMMAIRE

INTRODUCTION : 1

I. BILAN D'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2012 -2013 4

I.1. ANALYSE DE L'EVOLUTION DU NOMBRE DES SEGMA PAR DOMAINE D'INTERVENTION : 4
I.1.1. Évolution du nombre des SEGMA sur la période 2008-2014 4
I.1.2. Répartition des SEGMA par domaine d'intervention 4
I.2. REALISATIONS BUDGETAIRES DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2012 -2013 : 7
I.2.1. Evolution de la structure globale des ressources des SEGMA en termes de recettes propres et de dotations 8
I.2.2. Ventilation des dépenses des SEGMA par nature et par domaine d'activité 9

II. BILAN D'ACTIVITES 2013-2014 PAR SEGMA ET PLAN D'ACTION 2015 11

II.1. DOMAINE DE LA SANTE : 11
II.1.1. Hôpitaux et Centres d'appui rattachés au Ministère de la Santé 11
II.1.2. Le Centre National de Transfusion Sanguine de Rabat (CNTS) 13
II.1.3. Centre Régional de Transfusion Sanguine (CRTS) de Casablanca 14
II.1.4. Centre National de Radio-Protection (CNRP) 15
II.1.5. Institut National d'Hygiène (INH) 17
II.1.6. Direction du Médicament et de la Pharmacie (DMP) 19
II.1.7. Hôpitaux et Centres Médico Chirurgicaux Militaires 22
II.2. DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES 23
II.2.1. SEGMA relevant du département du Tourisme 23
II.2.2. SEGMA rattachés au département de l'Artisanat 25
II.2.3. Institut et écoles de formation dans le domaine de l'Agriculture 27
II.2.3.1. Institut de formation dans le domaine de l'agriculture 27
II.2.3.2. Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI) 30
II.2.4. Instituts et centres de formation dans le domaine des Pêches Maritimes 32
II.2.5. Écoles opérant dans le domaine de l'Energie et des Mines 33
II.2.5.1. Ecole des Mines de Marrakech 33
II.2.5.2. Ecole Pratique des Mines de Touissit-Oujda (EPMT) 34
II.2.6. École Nationale d'Administration (ENA) 35
II.2.7. Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP) 36
II.2.8. Division des Stratégies de Formation (DSF) 38
II.2.9. Direction de la Formation des Cadres Administratifs et Techniques (DFCAT) 38
II.2.10. Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU) 40
II.2.11. Institut Royal de Formation des Cadres de la jeunesse et des sports (IRFC) 42
II.2.12. École des Sciences de l'Information (ESI) 43
II.2.13. Division Administrative 44
II.2.14. Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée (INSEA) 44
II.2.15. Institut de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier (IFEER) 45
II.2.16. Service de la Formation Continue (SFC) 46
II.2.17. Institut Supérieur des Études Maritimes (ISEM) 47
II.2.18. École Nationale d'Architecture 48
II.2.19. Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC) 49
II.2.20. Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma (ISMAC) 49
II.3. DOMAINE DES ACTIVITES RECREATIVES 50
II.3.1. Complexes Sportifs Prince Moulay Abdellah de Rabat et Mohammed V de Casablanca et Base Nautique de Mohammedia et Complexe de Fès 50
II.3.2. Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives 51
II.3.3. Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika 51

II.4. DOMAINE DES AUTRES ACTIONS SOCIALES : 52
II.4.1. Service d'Accueil, d'Assistance et d'Évaluation des Programmes (SAAEP) *52*
II.4.2. Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales (DPAS) *53*
II.4.3. Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire (SAUPAP) *54*
II.4.4. Division de la Sécurité Sociale et de la Mutualité (DSSM) *55*
II.4.5. Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACS) *56*
II.5. DOMAINE DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX 56
II.5.1. SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume *56*
II.5.2. Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) *58*
II.5.3. Direction de l'Imprimerie Officielle (DIO) *60*
II.5.4. Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS) *61*
II.5.5. Imprimerie Dar Al Manahil *62*
II.5.6. Centre National de la Documentation (CND) *63*
II.5.7. Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation (CPDJ) *64*
II.5.8. Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale (UFM) *66*
II.6. DOMAINE DU TRANSPORT, DE L'EAU ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES 67
II.6.1. Centre National d'Études et de Recherches Routières (CNERR) *67*
II.6.2. Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM) et Services de Logistique et de Matériel (SLM) *68*
II.6.3. Direction des Équipements Publics (DEP) *71*
II.6.4. Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) *71*
II.6.5. Service de Gestion des Chantiers (SGC) *73*
II.6.6. Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière (DTRSR) *73*
II.6.7. Centre National d'Essais et d'Homologation (CNEH) *75*
II.6.8. Direction de la Marine Marchande (DMM) *76*
II.6.9. Direction de la Météorologie Nationale (DMN) *77*
II.7. DOMAINE DES AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES 78
II.7.1. Centres Régionaux d'Investissement (CRI) *78*
II.7.2. Service Autonome des Alcools (SAA) *80*
II.7.3. SEGMA chargé de la Privatisation *80*
II.8. DOMAINE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE LA FORET 81
II.8.1. Service de la Valorisation des Produits Forestiers (SVPF) *81*
II.8.2. Parc National de Souss Massa (PNSM) *82*
II.8.3.Division de la Protection des Ressources Halieutiques (DPRH) *82*

ANNEXE 1 : ATTRIBUTIONS DES SEGMA ET LEUR CLASSIFICATION SELON LES GRANDES FONCTIONS DE L'ETAT. 85

ANNEXE 2 : TABLEAU DE SYNTHESE DE L'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2012 -2013. 85

ANNEXE 3 : EVOLUTION DES RECETTES DES SEGMA EN 2012 -2013. 85

ANNEXE 4 : EVOLUTION DES DEPENSES DES SEGMA EN 2012 -2013. 85

ANNEXE 5 : PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2014. 85

ANNEXE 1 : ATTRIBUTIONS DES SEGMA ET LEUR CLASSIFICATION SELON LES GRANDES FONCTIONS DE L'ETAT 86

I.1. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DE LA SANTE : 86
I.2. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES : 87
I.3. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES ACTIVITES RECREATIVES : 92
I.4. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES AUTRES ACTIONS SOCIALES : 94

I.5. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX : 96
I.6. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES : 99
I.7. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES : 102
I.8. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE LA FORET: 104

ANNEXE 2: TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2012 ET 2013 106

ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DES RESSOURCES DES SEGMA EN 2012 ET 2013 109

ANNEXE 4: EVOLUTION DES CHARGES DES SEGMA EN 2012 ET 2013 110

ANNEXE 5: PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2014 : 111

INTRODUCTION :

En 2014, et pour la troisième année successive, le nombre des SEGMA n'a connu aucune augmentation. Il s'agit en effet d'un stock de 204 Services (après la suppression du SEGMA « Division des Accidents du Travail ») répartis selon 8 domaines d'intervention (voir annexe n°1) ; à savoir : le domaine de la santé (90 Services), le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle (55 Services), le domaine du transport et des télécommunications (16 Services), le domaine des autres actions économiques (19 Services), le domaine des pouvoirs publics (8 Services), le domaine des activités récréatives (7 Services), le domaine des autres actions sociales (5 Services) et le domaine de l'agriculture, de la forêt et de la pêche maritime (4 Services).

En 2013, le budget des SEGMA en termes de recettes a enregistré 6.358,26 MDH contre des prévisions de 7.063,37 MDH, soit un taux de réalisation d'environ 90 %. En effet, les recettes propres ont enregistré un montant de 1.905,4 MDH contre des prévisions de l'ordre 2.416,16 MDH, soit un taux de recouvrement de 78,9 %. De même, les subventions versées du budget général à certains SEGMA se sont chiffrées à 886,08 MDH. Alors que les excédents d'exploitation et d'investissement, réalisés à la fin de l'année 2012 et reportés sur l'année suivante, se sont élevés à 3.566,78 MDH.

En termes de dépenses, les crédits exécutés par les SEGMA en 2013 se chiffrent à 2.501,85 MDH, contre des prévisions atteignant 5.618,64 MDH, soit un taux d'émission de l'ordre de 44,5 %. Ces dépenses se répartissent entre des dépenses de personnel pour un montant de 212 MDH, contre des crédits ouverts d'environ 308,62 MDH soit un taux de réalisation de l'ordre de 68,7 %, des dépenses de matériel et dépenses diverses pour un montant de 1.786,30 MDH représentant ainsi 58,5 % des crédits ouverts soient 3.052,29 MDH, et des dépenses d'investissement pour un montant de 503,55 MDH contre des prévisions de l'ordre de 2.257,73 MDH soit un taux d'émission de l'ordre de 22,3 %.

Il est à souligner que ces dépenses ont été exécutées à concurrence de 47% par les Services opérant dans le domaine de la santé et de 20 % par ceux œuvrant dans le domaine des transports, des communications et des autres infrastructures. Le taux de couverture des dépenses par les recettes propres s'élève à 76,16%, en particulier au niveau des SEGMA relevant des domaines des autres actions sociales, du transport et communications et des pouvoirs publics et services généraux.

Par ailleurs, l'année 2014 a été marquée par l'approbation, par la chambre des représentants, du projet de la Loi Organique relative à la Loi de Finances (LOF) à la date du 08 juillet, le projet de loi qui vise la rationalisation de la création et de l'utilisation des SEGMA, et ce à travers les dispositions ci-après:

- A partir de l'année d'entrée en vigueur de la nouvelle LOF, les ressources propres doivent représenter, à compter de la troisième année budgétaire suivant la création des SEGMA, au moins 30% de l'ensemble de leurs ressources autorisées au titre de la loi de finances ;
- Les Services qui ne satisfont pas cette condition seront supprimés ;
- Il est interdit d'imputer à un SEGMA les dépenses de personnel ;
- Il est interdit d'effectuer des versements à partir des SEGMA à un compte spécial du trésor ou à un autre SEGMA ;

- Les budgets des SEGMA seront présentés au Parlement selon des programmes répartis par régions, projets ou opérations, en accompagnement des projets de performance des départements ministériels ou institutions auxquels ils se rattachent.

A ce propos et au titre de l'année 2013, il est à signaler que sur les 204 SEGMA existants on peut constater que :

- Environ 26 SEGMA dont 12 Centres Régionaux d'Investissement rattachés au ministère de l'intérieur ne réalisent pas de recettes propres, puisqu'ils sont totalement financés par des dotations du budget général de l'Etat ;

- A peu près 128 SEGMA réalisent des recettes propres couvrant plus de 30% de l'ensemble des recettes autorisées au titre de la loi de finances ;

Il est à rappeler que le rapport SEGMA accompagnant la Loi de Finance (LF) 2014, et en préparation à la mise en œuvre de cette nouvelle LOF, a mis l'accent sur la logique de résultats et de reddition des comptes. Les bilans des réalisations et les plans d'actions sont ainsi reliés, dans la limite du possible, à des objectifs mesurés par des indicateurs d'activités et/ou de performance. Toujours, selon cette approche progressive, dans la mise en œuvre de la réforme budgétaire, le rapport SEGMA accompagnant le Projet de Loi de Fiances (PLF) 2015 portera sur le thème : « les recettes propres des SEGMA : quel service public, pour quelle rémunération ? »

En effet, le rapport de cette année s'est assigné comme objectif de mettre la lumière sur la performance financière des SEGMA, d'autant plus que le volume des recettes propres réalisées conditionnera davantage la création de ces Services. On voudrait en particulier expliquer cette performance en termes de quantité, qui n'est pas une fin en soi, par une performance de gestion en termes de qualité de services rendus aux usagers.

Toutefois, les informations collectées auprès des SEGMA présentent la difficulté d'exprimer les efforts entrepris par les gestionnaires à travers des dépenses visant l'amélioration de la qualité du service, par des recettes propres reflétant le retour des efforts fournis en matière de dépenses. Nous rappelons que cet exercice de liaison entre dépenses et recettes propres, devrait être pris en considération en priorité lors de l'établissement des programmes des dépenses et des plans d'action des SEGMA, puisqu'il conditionnera leur raison d'être. Une explication alternative à cette rupture est qu'il s'agit pour la majorité des SEGMA d'un service à caractère social satisfaisant un besoin de base de la population (santé ou formation). Par conséquent, l'enjeu de la performance est plutôt posé en termes de satisfaction des besoins de la population et non pas en termes de recouvrement des recettes propres, du moment que les dotations de l'Etat ne sont pas plafonnées et sont attribuées en fonction des besoins exprimés.

A noter qu'une fois cette nouvelle disposition, visant la rationalisation de la création et de l'utilisation des SEGMA entrée en vigueur, elle exigera aux SEGMA nouvellement crées d'être plus attractifs pour pouvoir générer suffisamment de recettes propres et continuer ainsi de bénéficier d'un cadre de gestion financière et comptable plus souple et plus flexible.

Pour ce qui est des dispositions visant l'amélioration de la transparence des finances publiques, il est à signaler qu'au niveau des morasses budgétaires des SEGMA accompagnant le PLF 2015, il a été procédé à l'assainissement des dépenses du personnel en les transférant aux budgets du personnel des départements de tutelle.

En conclusion, le rapport SEGMA de l'année 2015 est conçu comme suit :

- Une première partie portant sur le bilan de réalisations financières des SEGMA (vue d'ensemble), au titre de l'année 2013 en comparaison avec l'année 2012 , et ce en termes de recouvrement de recettes propres et d'exécution effective des dépenses, tout en évoquant la structure des recettes et des dépenses. Aussi, cette partie mettra l'accent sur la répartition des SEGMA par domaine d'intervention en soulignant ainsi la prédominance du secteur social qui comprend à lui seul environ 74% des SEGMA existant ;

- Une deuxième partie réservée aux réalisations physiques de chaque SEGMA durant l'année 2013 et la première tranche de l'année 2014 (selon la disponibilité de l'information), à travers la présentation des indicateurs de résultats qui mesurent l'atteinte des objectifs fixés dans les plans d'actions prévisionnels. L'accent a été mis, dans la limite du possible (pour certains SEGMA), sur le lien entre les réalisations physiques et les réalisations financières pour pouvoir évaluer l'éligibilité de chaque SEGMA à la condition de création indiquée dans le projet de LOF. De même les programmes d'action, pour l'année 2015 et conformément à l'approche de résultats, seront appuyés par des objectifs et des indicateurs permettant d'apprécier l'effort consenti par chaque Service en matière d'amélioration des services rendus aux usagers.

I. BILAN D'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2012 -2013

I.1. ANALYSE DE L'EVOLUTION DU NOMBRE DES SEGMA PAR DOMAINE D'INTERVENTION :

I.1.1. Évolution du nombre des SEGMA sur la période 2008-2014

L'année 2014 a été marquée par la suppression effective du SEGMA « Division des Accidents du Travail » rattaché au ministère de l'emploi et ce conformément à la Loi de Finances 2012 . Ainsi, le nombre des SEGMA est de 204 Services, comme cela est illustré par le graphe ci-dessous qui indique un taux de croissance annuel moyen de 2,39% entre les années 2008 et 2014 :

Graphe 1: Évolution du nombre des SEGMA pendant la période 2008-2014

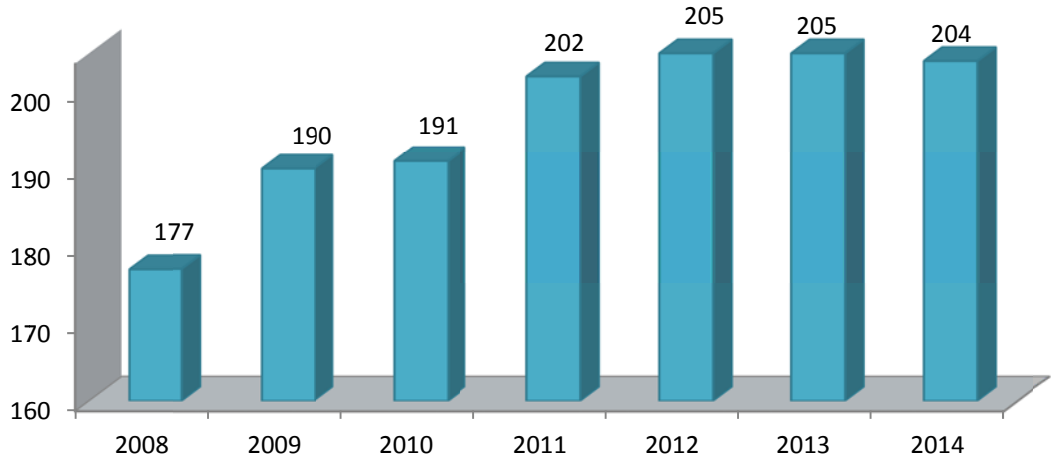

I.1.2. Répartition des SEGMA par domaine d'intervention

- Les SEGMA opérant dans le **domaine de la santé** sont au nombre de 90 SEGMA, et représentent 44 % de l'ensemble des SEGMA existants. Ils sont composés de :

Domaine de la santé
77 Centres Hospitaliers ;
6 Hôpitaux et 2 Centres Médico-Chirurgicaux Militaires ;
2 Centres de Transfusion Sanguine ;
Institut National d'Hygiène ;
Centre Nationale de Radioprotection ;
Direction du Médicament et de la Pharmacie.

- Les SEGMA opérant dans le **domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle**, sont au nombre de 55, soit 27 % des 204 SEGMA prescrits par la Loi de Finances 2014. Ils se présentent comme suit :

Domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle
16 Services œuvrant dans le domaine Touristique ;
8 Ecoles et Instituts Agricoles ;
2 Ecoles de Formation sur les Métiers des Mines ;
6 Services œuvrant dans le domaine de l'Artisanat ;
6 Services œuvrant dans le domaine de la Pêche Maritime ;
17 Services et Instituts chargés de la formation dans divers domaines (information, administration, infrastructures, ...).

Pour le reste des SEGMA qui représentent 29 % des Services existants, ils sont répartis par domaine d'intervention comme suit :

- Domaine des autres actions économiques avec 19 SEGMA, soit 9,3 % des 204 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances 2014 :

Domaine des autres actions économiques
16 Centres Régionaux d'Investissement ;
Service Autonome des Alcools-Rabat ;
SEGMA chargé de l'Accréditation et de la Métrologie ;
SEGMA chargé de la Privatisation.

- Domaine des transports, des communications et des autres infrastructures économiques avec 16 SEGMA, soit 7.8 % des 204 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances 2014 :

Domaine des transports, des communications et des autres infrastructures économiques
Centre National d'Études et de Recherches Routières (CNERR) ;
7 Services de Logistique et de Matériel (SLM) ;
Service du Réseau des SLM ;
Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière (DTRSR) ;
Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) ;
Centre National d'Essais et d'Homologation ;
Direction des Équipements Publics (DEP) ;
Direction de la Marine Marchande (DMM) ;
Service de Gestion des Chantiers ;
Direction de la Météorologie Nationale (DMN).

- Domaine des pouvoirs publics et des services généraux avec 8 SEGMA, soit 4 % des 204 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances 2014 :

Domaine des pouvoirs publics et services généraux
SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume ;
Administration des Douanes et Impôts Indirects ;
Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale ;
Direction de l'Imprimerie Officielle (DIO) ;
Imprimerie Dar AL Manahil ;
Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS) ;
Centre National de Documentation (CND) ;
Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation (CPDJ).

- Domaine des activités récréatives avec 7 SEGMA, soit 3.4 % des 204 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances 2014 :

Domaine des activités récréatives
Complexe Sportif Mohammed V de Casablanca;
Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat ;
Complexe Sportif de Fès ;
Service du Contrôle des Établissements et des Salles Sportives ;
Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika ;
Service du Tourisme Culturel des Jeunes.
Royal golf Dar Es-Salaam

- Domaine des autres actions sociales avec 5 SEGMA, soit 3 % des 204 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances 2014 :

Domaine des autres actions sociales
Service d'Accueil, d'Assistance et d'Évaluation des Programmes (SAAEP) ;
Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales (DPAS) ;
Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire (SAUPAP) ;
Division de la Sécurité Sociale et de la Mutualité (DSSM) ;
Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACS).

- Domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt avec 4 SEGMA, soit 2 % des 204 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances 2014 :

Domaine de l'agriculture
Service de la Valorisation des Produits Forestiers ;
Parc National de Souss-Massa ;
Division de la Protection des Ressources Halieutiques ;
Direction de l'Observation, des Études et de la Coordination.

En résumé, la ventilation des SEGMA par domaine d'activité illustrée par le graphe ci-après, indique la prédominance des SEGMA œuvrant dans le secteur social (soit 150 SEGMA sur 204), notamment le domaine de la santé et de la formation. Cela en effet reflète la préoccupation et le souci des autorités à l'effet de favoriser en continue l'amélioration de la qualité du service public rendu aux usagers, et ce à travers un cadre de gestion budgétaire plus souple qui est celui des Services de l'Etat Gérés de Manière Autonomes.

Graphe 2 : Répartition des SEGMA par domaine d'activité au titre de l'année 2014

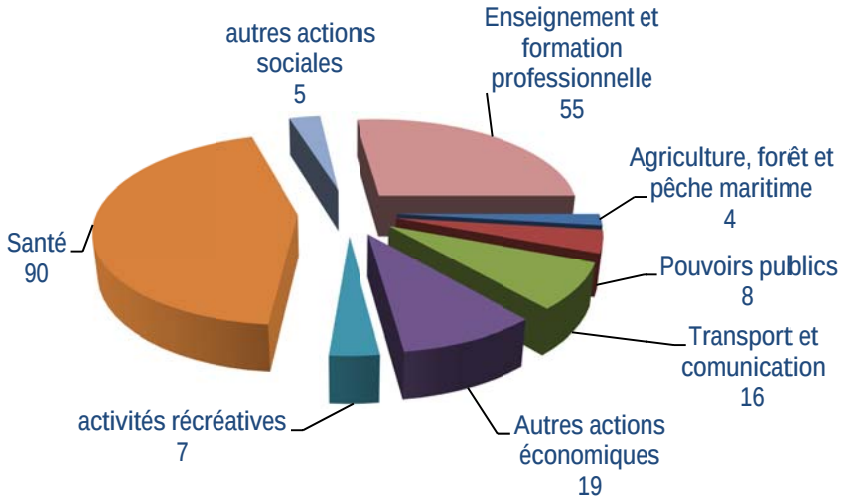

I.2. REALISATIONS BUDGETAIRES DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2012 -2013 :

La situation d'exécution des budgets des SEGMA, au titre de l'année 2013, dégage un solde positif de l'ordre de 3.856,41 MDH à fin 2013 contre un solde de 3.882,69 MDH à fin 2012 , soit une diminution de l'ordre de 0,7%.

Cet excédent, enregistré par les SEGMA œuvrant dans le domaine des transports et des communications à concurrence de 52,29 %, est dû en effet à :

- Une augmentation des recettes de l'ordre de 5,6 % par rapport à 2012 , soit un montant global d'environ 6.358,26 MDH résultant d'une augmentation des recettes propres d'environ 1,8% et d'une légère diminution des transferts budgétaires de l'ordre de 0,8 % ;

- Une augmentation des dépenses, particulièrement celles à caractère social, d'environ 16,8 % pour atteindre 2.501,85 MDH.

I.2.1. Evolution de la structure globale des ressources des SEGMA en termes de recettes propres et de dotations

Au titre de l'année 2013, le montant global des ressources a atteint 6.358,26 MDH contre des prévisions aux alentours de 7.063,37 MDH, soit un taux de réalisation d'environ 90 %. En effet :

- Les recettes propres ont enregistré un montant de 1.905,4 MDH contre des prévisions de l'ordre 2.416,16 MDH, soit un taux de recouvrement de 78,9%. Elles résultent principalement des produits de rémunération des services rendus aux usagers en matière de prestations de soins, d'éducation physique, d'animation culturelle, d'accueil et d'assistance, de délivrance des cartes grises et des permis de conduire et de fourniture de données météorologiques. Plus précisément, ces recettes sont réalisées à hauteur de 39 % par les SEGMA opérant dans le secteur de la santé, et 27 % par les SEGMA œuvrant dans le secteur des transports, des communications et des autres infrastructures économiques bien qu'ils ne représentent que 8 % des SEGMA existants. La répartition par domaine d'activité des recettes propres au titre de l'année 2013 est illustrée par le graphe suivant :

Graphe 3 : Répartition des recettes propres des SEGMA par domaine d'activité en 2013

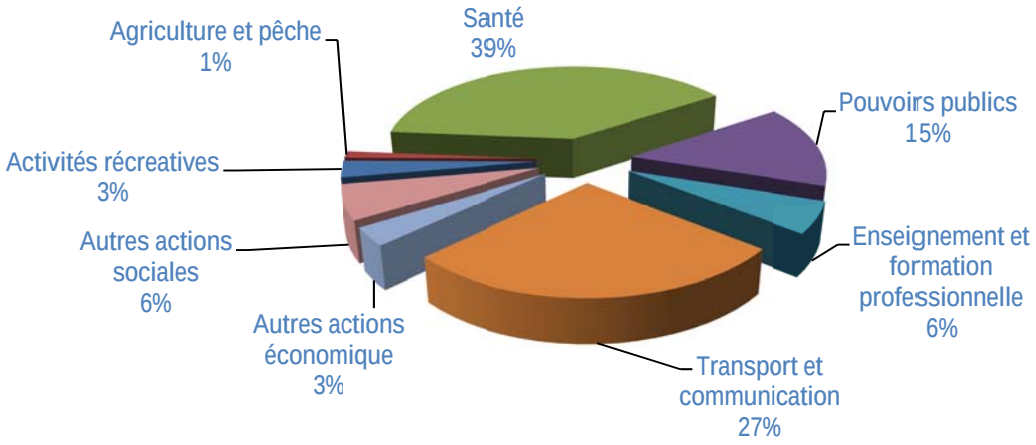

- Les dotations budgétaires versées à certains SEGMA se chiffrent à 886,08 MDH contre 893,58 MDH en 2012 , soit une légère diminution de 0,8 %.

- Les excédents d'exploitation et d'investissement, réalisés à la fin de l'année 2012 et reportés sur l'année suivante, s'élèvent globalement à 3.566,78 MDH. Ils représentent 56% de l'ensemble des recettes des SEGMA suivis par les recettes propres 30% et les dotations budgétaires (14 %).

Le graphe ci-après montre la structure globale des ressources des SEGMA en 2012 et 2013.

Graphe 4 : La structure des ressources des SEGMA en 2012 et 2013

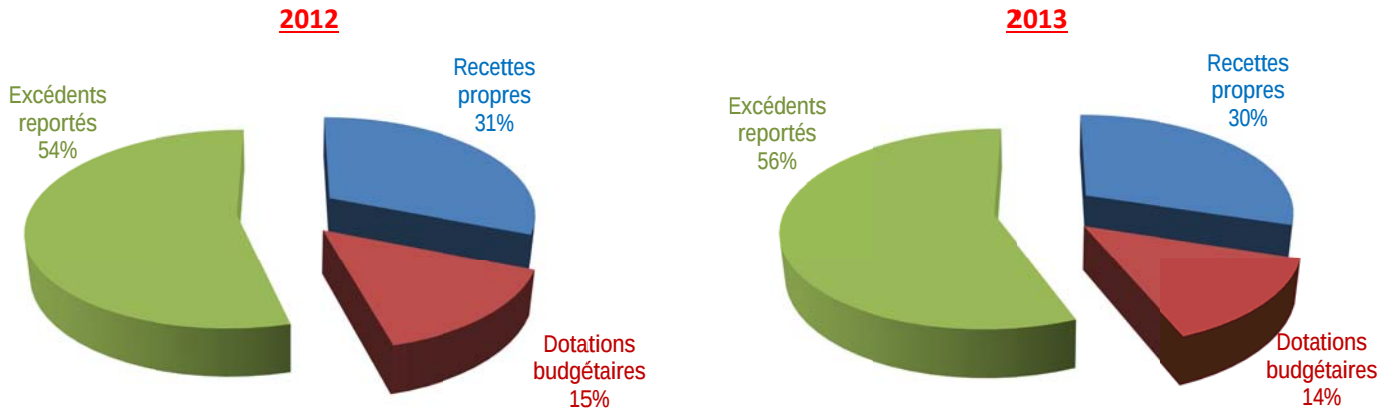

Le taux de couverture des dépenses par les recettes propres s'élève à 76,16% en 2013 contre 87,41% en 2012 , soit une diminution de l'ordre de 12.8%. Les SEGMA relevant des domaines des autres actions sociales, des transports et communications et des pouvoirs publics et services généraux ont réalisé les taux de couverture les plus élevés, atteignant respectivement 77,2%, 100,8% et 193,2%.

I.2.2. Ventilation des dépenses des SEGMA par nature et par domaine d'activité

Le montant global des dépenses exécutées par l'ensemble des SEGMA se chiffre à 2.501,85 MDH en 2013, contre des crédits ouverts atteignant 5.618,64 MDH, soit un taux de réalisation de l'ordre de 44,5 %. La répartition de ces dépenses par nature se présente comme suit :

- Les dépenses de Personnel, pour un montant de 212 MDH contre des crédits ouverts d'environ 308,62 MDH, soit un taux de réalisation de l'ordre de 68,7 % ;
- Les dépenses de Matériel et Dépenses Diverses pour un montant de 1.786,30 MDH, représentant ainsi 58,5 % des crédits ouverts qui s'élèvent à 3.052,29 MDH ;
- Les dépenses d'Investissement pour un montant de 503,55 MDH contre des prévisions de l'ordre de 2.257,73 MDH soit un taux de réalisation d'environ 22,3 %.

Le graphe ci-dessous montre la structure des dépenses réalisées par l'ensemble des SEGMA.

Graphe 5 : Structure des dépenses des SEGMA au titre de l'année 2013

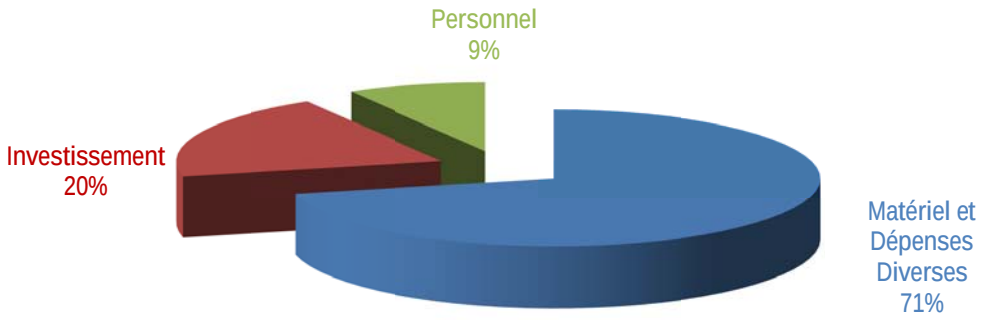

Il est à souligner que ces dépenses ont été exécutées à concurrence de 47% par les Services opérant dans le domaine de la santé et de 20 % par ceux œuvrant dans le domaine des transports, des communications et des autres infrastructures. De ce fait les prestations de soins restent le domaine d'intervention par excellence des SEGMA.

Le graphe ci-après présente la ventilation, par domaine d'activité, des dépenses réalisées par les SEGMA en 2013 :

Graphe 6 : Répartition par domaine des dépenses des SEGMA réalisées au titre de l'année 2013

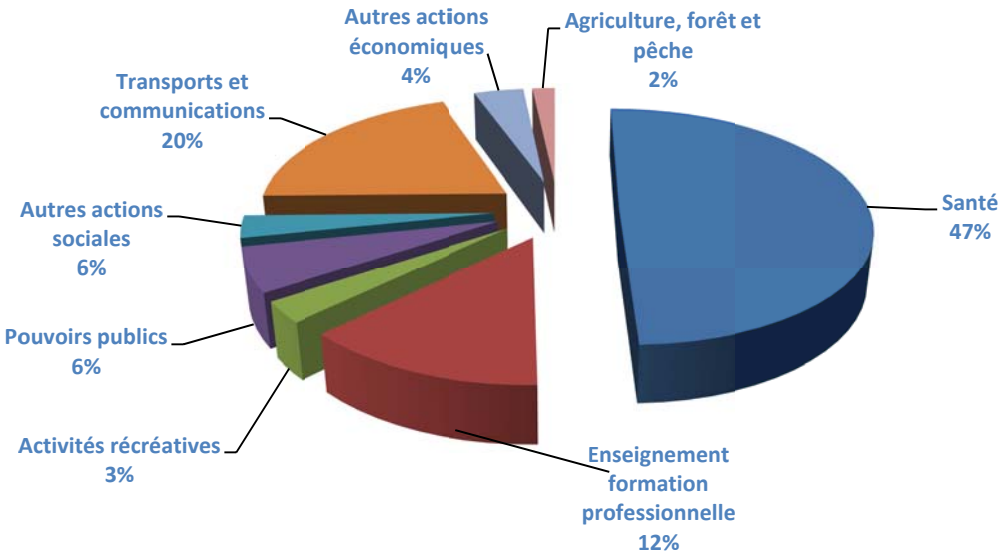

II. BILAN D'ACTIVITES 2013-2014 ET PLAN D'ACTION 2015

II.1. DOMAINE DE LA SANTE :

II.1.1. Hôpitaux et Centres d'appui rattachés au Ministère de la Santé

En 2013, les indicateurs de production de soins des hôpitaux ont continué d'être améliorés ces trois dernières années. À titre indicatif, on peut citer les réalisations suivantes (comparées à celles de l'année 2011) :

- la fréquentation hospitalière a progressé de 17% ;
- les admissions complètes ont enregistré une augmentation de 4% ;
- les consultations spécialisées externes ont augmenté de 39% ;
- les accouchements ont augmenté de 3.5% suite à l'entrée en vigueur de la gratuité de tels soins, et ce dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du Ministère de la Santé 2012 - 2016 relatif aux hôpitaux publics.

Plus précisément, le tableau ci-dessous illustre en détails l'évolution des activités de ces SEGMA durant la période 2011-2013 :

Indicateurs	2011	2012	2013	Évolution / à 2011 (%)
Consultations des Services des Urgences	3 898 256	4 185 552	4 255 742	+9,2
Consultations spécialisées externes	1 648 365	1 777 295	2 292 387	+39,1
Hospitalisations complètes	805 653	820 502	837 864	+4,0
Hospitalisations de jour	403 449	450 263	528 978	+31,1
Journées d'hospitalisation	3 207 236	3 262 582	3 091 795	-3,6
Taux d'Occupation Moyen	55,4%	56,8%	54,37%	-1,8
Interventions chirurgicales Majeures	168 723	167 951	161 009	-4,6
Accouchements	342 291	350 303	354 151	+3,5
Césariennes	38 665	41 622	43 609	+12,8

L'évolution du budget des 77 hôpitaux SEGMA est présentée dans le tableau suivant :

(En DH)

Années	2012	2013	Var 2012 -2013
Subventions	801 096 940	939 088 000	+17%
Recettes propres	318 092 490	292 217 188	-8%
Budget de fonctionnement	1 119 189 430	1 231 305 188	+10%
Achat groupé des médicaments et produits pharmaceutiques	490 786 205	501 695 589	+2%
Part des recettes dans le budget de fonctionnement	28,4%	23,7%	-4,7%

NB: l'exécution du budget au niveau des hôpitaux SEGMA a enregistré en moyenne un taux d'engagement de 81% en 2013 contre 84% en 2012 et un taux d'émission de 87% en 2013 contre 90% en 2012 .

Malgré l'amélioration des prestations de soins entre 2012 et 2013, illustrée par l'augmentation des indicateurs de production évoqués ci-dessus, les recettes propres des hôpitaux SEGMA se sont dégradées de 10%. En effet, ceci est dû à la diminution des journées d'hospitalisation de 5.23 % et des interventions chirurgicales Majeures de 4.13 %.

En 2013, plusieurs actions ont été réalisées pour améliorer la qualité des soins et par conséquent renforcer les recettes propres des hôpitaux. Il s'agit en particulier de la modernisation de la gestion hospitalière moyennant :

- L'extension de la réforme hospitalière, via :

  - L'implantation des outils de la gestion financière et comptable pour des raisons de planification et de reddition des comptes, dans le cadre du projet de Modernisation de la Gestion Hospitalière (MGH), selon le manuel développé initialement à l'hôpital d'Agadir dans le cadre du Projet de Financement et de Gestion du Secteur de la Santé (PFGSS), puis révisé et simplifié dans cinq hôpitaux ; à savoir : El Jadida, Kénitra, Taroudant, Salé et Tanger, et ce avant sa généralisation aux hôpitaux relevant du projet MGH et à l'ensemble des hôpitaux publics ;

  - L'accompagnement à l'ouverture et au démarrage des activités dans cinq hôpitaux en construction ;

  - L'institution à El Jadida, à la date du 18 décembre 2013, des commissions hospitalières pour accompagner le plan de transfert de service comprenant des dispositifs de déplacement pour participer effectivement aux opérations de déménagement, et à l'ouverture des activités dans les nouveaux locaux de l'hôpital d'El Jadida ;

  - L'appui à la modernisation de la gestion hospitalière, en particulier auprès des équipes de l'hôpital d'El Jadida qui a été le premier à ouvrir ses portes. En effet, la méthodologie développée pour l'accompagnement au transfert de service à l'hôpital d'El Jadida, servira du modèle de référence pour accompagner les hôpitaux de Khénifra, de Témara et de Salé.

- La poursuite de la mise en œuvre du plan d'action 2012 -2016 du Ministère de la Santé, à travers :

  - L'amélioration de la pharmacie hospitalière. En effet, 13 réunions de travail sur la révision de la liste nationale des médicaments et des dispositifs médicaux essentiels ont été animées en 2013, avec la participation de 64 professionnels de la santé appartenant aux directions centrales et régionales et aux CHU ;

  - L'organisation des sessions de formation au profit des professionnels de la santé du réseau hospitalier, et ce dans le cadre de l'accompagnement de la généralisation du RAMED ;

  - L'organisation par le ministère de la santé d'un concours qualité spécifique aux Directions Régionales, à l'effet de relancer les dispositifs de coordination et de concertation au niveau régional.

L'état d'avancement des actions programmées en 2014 se présente comme suit :

- en 2014, la mise à niveau des SUH (Services d'Urgence Hospitaliers) a été reconduite avec un budget de 15 MDH. Les crédits alloués ont été notifiés aux différentes délégations pour procéder à l'exécution au niveau des hôpitaux concernés, en plus des consolidations totalisant un montant additionnel de 3,5 MDH. A noter que les pôles d'urgences sont actuellement en phase d'achèvement ;

- L'accélération de l'opérationnalisation des SAMU (Services d'Aides Médicale Urgente). En effet, 02 autres SAMU se sont rajoutés s'élevant ainsi à 09 le nombre des SAMU devenus opérationnels, avec un montant de 1,8 MDH dédié à la modernisation et à la rénovation du matériel existant ;

- La poursuite de l'implémentation des SMUR (Services Mobiles d'Urgence et de Réanimation) dans les CHR (Centres Hospitaliers Régionaux) à la suite de l'acquisition de 30 ambulances de type A. Ainsi que l'extension de l'implémentation de l'HéliSMUR à Oujda (elle couvrira l'oriental sur un rayon de 300 Km) et à Laayoune (elle couvrira les 03 régions du Sud du Maroc), pour un budget prévisionnel respectivement de l'ordre de 8 MDH et 10 MDH par an ;

- L'organisation par la division de la formation continue de 48 sessions de formation avec 20 participants chacune, ainsi que des stages de formation en France au profit de 5 bénéficiaires ;

- La mise en place et l'édition d'un guide d'aide à l'élaboration du plan d'urgence hospitalier.

Le programme d'action des hôpitaux au titre de l'année 2015 s'inscrit dans la continuité des travaux entamés en 2014. Il s'agit notamment de:

- Poursuivre les efforts de mise à niveau des SHU avec un budget prévisionnel d'environ 20 MDH y compris les consolidations ;

- Continuer la modernisation et la rénovation du matériel des SAMU avec la programmation d'un montant d'environ 21 MDH ;

- Renforcer le parc ambulancier pour étendre les bases SMUR, et ce en achetant 45 ambulances de type A dont 15 avec couveuses, et 73 ambulances de type B pour un meilleur maillage SMUR ;

- Compléter la couverture du Royaume par les HéliSMUR avec une implantation à Tanger ;

- Améliorer le volet Formation en complétant la formation « GSU 1 » par « GSU 2 » et en en faisant profiter tout le personnel hospitalier.

II.1.2. Le Centre National de Transfusion Sanguine de Rabat (CNTS)

En général, le nombre des donneurs en 2013 s'élève à 314.583 dons contre 247.754 en 2012, pour atteindre pour la première fois un taux de 1% de donneurs de sang par rapport à la population générale, soit un taux de réalisation de 104% par rapport à l'objectif fixé pour 2013 qui est 300.000 dons.

Egalement, l'organisation du 08 au 24 mars 2013 de la première compagne nationale du don de sang a permis la collecte de 70.565 poches de sang, soit 176% par rapport à l'objectif fixé au départ visant la collecte de 40.000 poches de sang.

Au cours de la même année, le nombre de Produits Sanguins Labiles (PSL) sous forme de culots globulaires, plaquettaires et plasma frais congelé a atteint 584.873 PSL par rapport à 533.671 en 2012, soit une augmentation de l'ordre 9,5%, dont 385.070 PSL ayant été livrés aux hôpitaux, aux banques de sang et aux cliniques, soit une augmentation de 18,5% par rapport à l'année 2012 (324.691 PSL)

Les activités de soins réalisées par le CNTS ont porté sur les axes suivants :

- L'activité du laboratoire de Cryobiologie consistant en le prélèvement, le traitement et la conservation de cellules souches hématopoïétique en vue de greffe. En effet, 66 malades (22 du secteur public et 44 du secteur privé) ont été prélevés en 2013 contre 58 en 2012 ;

- Les échanges plasmatiques réalisés en 2013 ont été de l'ordre de 17 échanges dont 7 au niveau du CRTS Casablanca et 10 au CRTS Rabat ;

- Les tests Génotypage RHD fœtal (diagnostic prénatal non invasif permettant la détermination du statut RHD chez les femmes enceintes RHD négatif afin de permettre une prise en charge précoce et appropriée des grossesses à risque de maladie hémolytique du nouveau-né) ont atteint 72 tests en 2013 à raison de 8 tests par mois, contre 58 tests en 2012 à raison de 6 tests par mois.

En matière d'audit de la qualité des prestations rendues, 9 CRTS ont été audités par les auditeurs du CNTSH (Centre National de Transfusion Sanguin et d'Hématologie) en 2013, ainsi que les banques de sang et les antennes qui ont été auditées par les responsables des CRTS dont elles dépendent.

De même, et en matière d'informatisation du CNTSH et des 16 CRTS, une unité informatique a été créée au CNTSH ainsi que l'aménagement d'une nouvelle salle informatique équipée de serveur pour l'hébergement de la nouvelle application acquise en 2013, qui est actuellement en phase de paramétrage.

Outre, ses missions d'approvisionnement en produits sanguins, le CNTS assure des formations dans le cadre de la coopération avec l'OMS au profit du personnel du CNTS, des CRTS et des Banques de sang.

Le plan d'action du CNTS au titre de l'année 2015 porte particulièrement sur les opérations suivantes:

- Assurer l'autosuffisance en produits sanguins de tous les établissements de transfusion sanguine ;

- Diffuser la culture du don de sang ;

- Garantir la sécurité transfusionnelle ;

- Améliorer la disponibilité du sang et des médicaments obstétricaux vitaux ;

- Assurer la disponibilité d'une transfusion de qualité et en quantité au profit des patients nécessitant une poly-transfusion au niveau des centres identifiés ;

- Améliorer la gouvernance du système de santé.

II.1.3. Centre Régional de Transfusion Sanguine (CRTS) de Casablanca

Le bilan d'activité du CRTS de Casablanca au titre du premier semestre de l'année 2014 peut se résumer comme suit :

- La collecte de 35.872 poches (32.863 poches collectées par le CRTS et 3010 par les banques sanguines) provenant de 35.872 donneurs (23.220 occasionnels et 12.652 de compensation) ;

- La livraison de 54.793 produits sanguins au profit des hôpitaux, des cliniques privées et des banques de sang ;

- La production de 92.350 PSL sous forme de culots globulaires, plaquettaires et plasma frais congelé.

Globalement, durant les six premiers mois, un accroissement notable a été observé au niveau de l'activité du Centre, en particulier en ce qui concerne les prestations relatives aux examens de laboratoire de cryobiologie. En effet, 44 malades ont été prélevés au cours de 47 séances de cytaphérèse de cellules souches, et 40 patients ont été greffés durant la même période.

Au titre de la même période et afin d'améliorer ses prestations, le CRTS de Casablanca a assuré des sessions de formation au profit des différents corps du personnel de la santé publique, comme le montre le tableau ci-après :

Type de bénéficiaires	Nombre de personnes
- Médecins résidents	08
- Médecins du CRTS Casa (formation de base)	03
- Infirmiers du CRTS Casa (formation de base)	04
- Médecin CRTS LAAYOUNE (formation de base)	01
- Infirmière BS Mohammedia	01
- Institut de Formation aux carrières de Santé	27
- Formation Sur Préparation PFC destinés au fractionnement	03

Ainsi, et tout en s'inscrivant dans une perspective de continuité à travers son programme d'action pour l'année 2015, le CRTS de Casablanca vise le renforcement de ses activités et l'amélioration de ses prestations, notamment via l'augmentation du nombre de donneurs de sang, l'automatisation du laboratoire de l'Immuno-hématologie receveur et la formation continue du personnel du CNTS.

II.1.4. Centre National de Radio-Protection (CNRP)

Le bilan des réalisations du CNRP au titre de l'année 2013 et du 1er semestre de l'année 2014 peut se résumer par nature d'activité, comme suit :

- Surveillance dosimétrique des travailleurs affectés aux travaux sous rayonnements ionisants : 27 650 dosimètres ont été distribués et exploités ;

- Contrôle des installations médicales et industrielles, et des laboratoires d'enseignement et de recherche afin de vérifier la conformité des installations aux normes de radioprotection : dans ce cadre, le CNRP a effectué 290 contrôles ;

- Délivrance des autorisations : en application de la réglementation nationale en vigueur, aucune source de rayonnements ionisants ne peut entrer sur le territoire national, sans l'autorisation du CNRP. Dans ce cadre, le CNRP a délivré 1230 autorisations ;

- Surveillance de l'environnement et des denrées alimentaires : 630 prélèvements et analyses ont été réalisés ;

- Etalonnage et métrologie des rayonnements ionisants : 320 opérations de vérification de précision et de fiabilité ont été effectuées sur des appareils de détection et de mesure de différents types de rayonnements ionisants ;

- Contrôle radiologique aux frontières : 70 contrôles radiologiques ont été effectués au poste de contrôle radiologique aux frontières ;

- Intervention en cas d'urgence : le CNRP est intervenu, à 15 reprises pour des incidents prévenant d'irradiation ou d'une contamination potentielle des personnes, tant dans le domaine médical qu'en industrie ;

- Formation : dans le cadre de la coopération intersectorielle, le CNRP a accueilli plus d'une centaine de stagiaires et de visiteurs spécialisés pour les former dans le domaine de la protection contre les rayonnements ionisants ;

- Coopération internationale: le CNRP fait partie du Conseil Scientifique du GERMON (Global Environnemental Radiation Monitoring Network), de l'OMS/PNUE et du réseau international de surveillance de la radioactivité de l'environnement. En tant que membre du réseau international Téléray, le Centre assure la liaison du Maroc au système International de l'information et d'échange des données sur la radioactivité ambiante. De même et de par ses missions, il est désigné comme étant l'autorité compétente pour assurer le contact pour la communication des informations à l'A.I.E.A, dans les situations d'urgence radiologique ou les accidents nucléaires. Il se charge également de la coopération en matière d'échange scientifique et de l'inter-comparaison des résultats avec les laboratoires de référence ; en l'occurrence : IRSN (Paris) et CEA (Cadarache) en France.

Quant à son programme d'action pour l'année 2015, il traduit la stratégie du Centre à faire face aux défis soulevés, notamment :

- Aux utilisations en continuelle augmentation des radiations ionisantes dans les secteurs socio-économiques du pays: médecine, industrie, enseignement et recherche, agriculture, hydrologie,..... ;

- Aux besoins actuels et futurs du développement du programme énergétique national et de la recherche scientifique en la matière ;

- Au contrôle radiologique aux frontières (ports et aéroports) ;

- Au contrôle du matériel radiologique importé ou fabriqué localement et destiné à l'usage médical ;

- A l'impact sur l'environnement des résidus et des rejets dans l'atmosphère et en mer, notamment les mouvements transfrontières de radioactivité ;

- Aux éventualités d'incidents et d'accidents radiologiques liés aux activités des techniques nucléaires et aux radiations ionisantes ;

- Au programme de la radioprotection dans les mines ;

- Aux urgences imposant des mobilisations humaines et techniques, immédiates et inopinées.

Pour contrer ces défis, le Centre s'est fixé les axes stratégiques suivants :

- Le renforcement des structures existantes ;
- La relance des procédures de recouvrement du reste à recouvrer ;
- L'amélioration des services rendus aux utilisateurs des sources de rayonnements ionisants ;
- Le renforcement du contrôle des importations du matériel radiologique ;
- L'extension des programmes d'assurance qualité en diagnostic et en thérapie ;
- L'application des nouvelles normes de radioprotection conformément à la réglementation nationale inspirée des nouvelles normes internationales.

Dans cette perspective, et au titre de l'année 2015, le CNRP compte réaliser les actions suivantes :

- Délivrance des autorisations : 1350 autorisations
- Surveillance dosimétrique : 30 000 dosimètres
- Environnement et denrées alimentaires : 1100 prélèvements
- Contrôle des installations radiologiques et métrologie de rayonnements : 350 contrôles
- Etalonnage et métrologie des rayonnements ionisants : 200 opérations de vérification
- Contrôle radiologique aux frontières : 60 contrôles

II.1.5. Institut National d'Hygiène (INH)

Les réalisations de cet Institut au titre de l'année 2013 se sont articulées autour de 5 axes fondamentaux ; à savoir :

- L'appui technique et scientifique des différents programmes de santé publique ;
- Les prestations de services et l'expertise dans le domaine de biologie médicale et de santé-environnement ;
- La mise à niveau technique du réseau national des laboratoires de santé publique ;
- Les formations et la réalisation d'enquêtes et des projets de recherche en santé ;
- La surveillance, la veille et la sécurité sanitaire.

Axe 1 : Appui technique et scientifique des différents programmes de santé publique

Au cours de l'année 2013, l'Institut National d'Hygiène a réalisé un total de 40.215 analyses relatives à l'appui aux programmes nationaux de santé. En biologie médicale, 23.974 analyses ont été réalisées couvrant essentiellement la bactériologie médicale. En biologie environnementale 16.241 analyses ont été réalisées et couvrent essentiellement la microbiologie, l'hygiène alimentaire (analyses microbiologiques des aliments, conserves et eaux de toute nature ainsi que le contrôle des chaînes d'embouteillage) et la toxicologie–hydrologie.

De même, l'INH joue un rôle crucial qui consiste à permettre aux laboratoires d'accompagner le progrès dans le développement des techniques de diagnostic et de dépistage. Dans ce cadre, il a procédé à l'introduction de 02 nouvelles techniques de diagnostic de la tuberculose et 01technique pour l'identification des germes responsables de la méningite.

L'INH a aussi élaboré un guide d'utilisation des mini analyseurs en collaboration avec la Direction de la Population auprès du ministère de la santé. Elle a également bénéficié de l'expertise technique et scientifique du Département de Génétique Médicale pour l'élaboration d'un guide sur la prévention du handicap par l'information et le conseil des familles.

Axe 2 : Prestations de services et l'expertise dans le domaine de biologie médicale et de santé-environnement

Les analyses réalisées dans ce cadre s'élèvent à 35.332 analyses et couvrent essentiellement les explorations immuno-virologique, les examens génétiques, le diagnostic des leucémies, la parasitologie-mycologie, la microbiologie alimentaire, l'hydrologie, la toxicologie alimentaire, la toxicologie environnementale et la toxicologie médico-légale. Ces 35.332 analyses sont réparties comme suit 23.367 analyses médicales et 11.965 analyses environnementales de microbiologies et de toxicologies.

Axe 3 : Mise à niveau technique du réseau national des laboratoires de santé publique

Dans le cadre de l'animation et la mise à niveau technique et structurelle des laboratoires de santé publique et santé environnementale le personnel de l'INH a réalisé :

- La réalisation de 40 missions de supervisions aux différentes provinces et préfectures (soit 140 laboratoires supervisés) ;
- L'envoi de 567 lames et 45 souches dans le cadre de l'évaluation des laboratoires provinciaux (612 échantillons), soit 65 laboratoires concernés par cette évaluation externe de la qualité ;
- L'accompagnement sur terrain des professionnels de santé en charge des prélèvements au niveau de 05 sites d'accouchement ; et ce dans le cadre de la mise en place et la généralisation d'un nouvelle technique de prélèvement (test de Guthrie) pour le diagnostic de l'hypothyroïdie néonatale ;
- La dotation en matériel et en réactifs des laboratoires des maladies parasitaires provinciaux (leishmanioses et paludisme), des méningites et de la tuberculose (l'ensemble des provinces ayant exprimées leur besoin ont été dotées).

Axe 4 : Formation et réalisation d'enquêtes et des projets de recherche en santé

Au cours de l'année 2013, l'INH a réalisé des sessions de formation et des séminaires dans les spécialités suivantes :

Type de formation/Spécialité	Nombre de bénéficiaires
Techniques spécialisées de diagnostic et de dépistage des maladies transmissibles et génétiques	18
Management de la qualité	Tout le personnel de l'INH
Biosécurité et sureté chimique	109
Maintenance	20
Système de gestion des informations du laboratoire	16
Technique de L'Électrophorèse en Champ Pulsé	12
Projets de fin d'études (Licence, Master, Doctorat)	69
Autres[1]	158

Par ailleurs, durant l'année 2013, les chercheurs de l'INH ont publiés 41 articles dans des revues internationales, 18 communications orales et 21 posters dans des congrès, soit un total de 80 publications. À titre d'exemple, les laboratoires du paludisme, du VIH/Sida, de la sérologie bactérienne, et celui de la tuberculose ont participé activement à la réalisation d'une étude bio comportementale auprès des migrants en situation irrégulière au Maroc. A rappeler que cette enquête a été commanditée par le PNLS et financée par l'ONUSIDA.

Axe 5 : Surveillance, veille et sécurité sanitaire

L'INH intervient activement dans le domaine de la surveillance et de la veille sanitaire par la qualité des informations qu'il fournit en ce qui concerne le typage moléculaire et sérologique des germes circulants, et le niveau des résistances de certaines souches nosocomiales ou communautaires et de certains insectes vecteurs de maladies. En effet, et pour ce qui est des Infections Sexuellement Transmissibles (IST), le laboratoire de l'INH, et en collaboration avec le Programme National de lutte contre les IST /Sida (PNLS), a lancé en 2013 le programme de surveillance de la résistance de Neisseriagonorrhoeae (NG) aux antibiotiques.

De même, le Laboratoire National des Rotavirus a reçu et analysé 105 prélèvements de selles en 2013 dont la recherche des Rotavirus par test ELISA a montré que 28 échantillons (27%) sont positifs. En effet, la surveillance moléculaire des souches rotavirales au Maroc est importante pour contribuer à l'établissement d'un référentiel épidémiologique permettant de suivre à long terme l'évolution et les tendances de la maladie, et d'évaluer le retentissement de l'introduction du vaccin contre les Rotavirus sur l'épidémiologie moléculaire de ces virus.

Aussi, le Laboratoire National de Référence pour la Rougeole (LNRRg) a reçu en 2013359 cas suspects dont 307 prélèvements sanguins, 47 prélèvements salivaires, 32 prélèvements urinaires et 12 prélèvements pharyngés. L'analyse sérologique (test ELISA) a montré que 67 cas sont positifs en rougeole et 62 cas sont positifs en rubéole. Cela s'inscrit dans le cadre de l'initiative de la rougeole à l'horizon 2015 lancée par l'OMS et débuté en 2010 par une surveillance exhaustive de la rougeole. Il est à rappeler que le rôle du laboratoire consiste essentiellement à apporter la preuve scientifique de l'élimination de cette maladie.

II.1.6. Direction du Médicament et de la Pharmacie (DMP)

L'évolution des recettes de ce SEGMA au titre des exercices budgétaires 2012 et 2013 est présentée dans le tableau suivant :

[1] Il s'agit de 8 sessions de formation sur le diagnostic biologique de la tuberculose, des formations sur les tests d'Immunoblot de confirmation de diagnostic du VIH, ainsi que des stages de formations dans les départements de parasitologie, de microbiologie et d'hygiène alimentaire.

(En DH)

Nature du budget		2012	2013
RECETTES D'EXPLOITATION	Recettes propres réalisées	11 526 852.56	11 332 085.31
	Recettes propres programmées	3 886 402.56	2 000 000.00
	Excédent de l'année précédente – exploitation	4 389 107.24	5 882 940.00
	Subvention d'exploitation du Budget Général	2 000 000.00	2 000 000.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Excédent de l'année précédente - investissement	11 885 837.25	17 178 837.04
	Excèdent des recettes d'exploitation affectée aux dépenses d'investissement	12 680 088.42	6 792 339.52
	Subvention d'investissement du Budget Général	5 500 000.00	0.00
Total des recettes		47 981 885.47	43 186 201.87
Total des dépenses		40 341 435.47	33 854 116.56

Nous pouvons constater que les réalisations en termes de recettes propres ont dépassé de loin les prévisions de la loi de finances au titre des années 2012 et 2013, soit un taux de recouvrement d'environ 296.6% et 566.6% respectivement.

D'autre part, l'évolution de la structure des dépenses de la DMP est présentée par le tableau suivant :

(En DH)

	2012	2013
Crédits ouverts	40 341 435.47	33 854 116.56
Engagements	23 581 010.70	23 288 530.45
Emissions	18 127 768.91	10 655 926.45
Crédits reportés	5 247 843.99	12 632 566.01
Taux des engagements	58.45%	68.79%
Taux des émissions	76.00%	45.75%

Il est à signaler que le taux des émissions a chuté de 76% en 2012 à seulement 45.75% en 2013, soit une diminution de l'ordre de 40% exprimée par l'augmentation des crédits reportés d'environ 140.7 % (on a passé de 5.247 MDH en 2012 à 12.632 MDH en 2013).

Par ailleurs, le bilan d'activité de ce SEGMA en termes d'indicateurs de production, durant les deux derniers exercices, peut se présenter par service comme suit :

- Service des visas, des homologations et des autorisations :

ACTIVITES	2012	2013
Nombre d'enregistrements	968	-
Nombre de commissions	4	4
Nombre d'accords de principe délivrés	877	544
Nombre de notifications délivrées (extensions + nouveaux produits)	370	420
1. Etude et revalidation des dossiers des produits déjà commercialisés		
Réactualisation quinquennale	412	385
Arrêts de commercialisations accordés suite à l'avis des commissions des visas	168	-
2. Etude des demandes de visas de publicité		
Nombre de demandes étudiées	23	21
Nombre de visas accordés	10	16
3. Autres activités		
Dérogation d'importation	11	07
Dons autorisés	24	17
Attestations et certificats	561	917

Nombre de visas sanitaires	242	213
Nombre de visas de publicité		09
Produits de puériculture	09	24
4. Suivi de l'importation des matières premières		
Nombre de factures visées	6850	7662
5. Autorisation spécifique pour l'importation d'un médicament non enregistré au Maroc		
Autorisation pour le public	736	1155
Autorisation pour les laboratoires	1203	1469

- Service des stupéfiants :

ACTIVITES	2012	2013
Établissement des autorisations d'importation de produits sous contrôle international	287	330
Stupéfiants	140	184
Substances psychotropes	132	132
Précurseurs chimiques	15	14
Établissement des autorisations d'exportation de produits sous contrôle international (substances psychotropes)	70	49
Établissement des autorisations de mise à la consommation de produits placés sous contrôle international mais qui ne sont pas commercialisés au Maroc	49	50
Délivrance et suivi de l'utilisation des carnets à souches par le corps médical	310	409
Secteur public	226	310
Secteur privé	84	99

- Service de suivi du secteur :

ACTIVITES	2012	2013
Domaine d'inspection		
Établissements de fabrication des médicaments à usage humain	9	21
Établissements de fabrication des médicaments à usage vétérinaire	24	10
Établissements de distribution	19	18
Officines	145	98
Pharmacies hospitalières	1	16

- Service des activités économiques ventilées par origine de fabrication des médicaments humains:

ACTIVITES	2012		2013	
	fabriqués localement	importés	fabriqués localement	importés
Homologation des prix des nouveaux médicaments	173	152	219	135
Révision des prix des médicaments à la hausse	3	1	0	1
Révision des prix des médicaments à la baisse	76	267	10	04
Transfert de titularité	18	19	06	30
Prix Hôpital des médicaments	12	106	02	17
Changement de nom	0	-	01	-

- Laboratoire national de contrôle des médicaments :

ACTIVITES	2012	2013
Service physique chimie		
Nombre d'expertises analytiques des spécialités pharmaceutiques et des dispositifs médicaux	4838	5538
Nombre d'expertises analytiques des matières premières actives	2850	3000
Service des essais biologiques		
Nombre d'expertises analytiques des spécialités pharmaceutiques et des dispositifs médicaux sur le plan pharmacologique et microbiologique	812	734
Pourcentage d'expertises analytiques systématiques de tous les lots de vaccins entrant sur le territoire national avec remise d'un certificat de libération de lot	100%	100%

- Service de l'assurance qualité :

ACTIVITES	2012	2013
Traitement des dossiers		
Évaluation des dossiers d'AMM	549	402
Évaluation des dossiers pharmaceutiques à usage vétérinaire	249	290
Évaluation des dossiers de renouvellement quinquennal d'AMM	534	896
Nombre de Bulletins d'analyse étudiés	1499	2476
Veille sanitaire		
Réclamations de défauts de qualité	12	12
Suivi des alertes internationales	20	06
Nombre de commissions nationales de pharmaco-matério-réactovigilance	-	03

II.1.7. Hôpitaux et Centres Médico Chirurgicaux Militaires

L'évolution des recettes et des dépenses entre 2013 et 2014, des six hôpitaux militaires (HM) et des deux centres médico chirurgicaux militaires (CMC), est présentée dans le tableau suivant :

(En DH)

Hôpitaux et centres chirurgicaux militaires	Recettes		Dépenses	
	2012	2013	2012	2013
Mohammed V – Rabat	287 943 730,32	295 058 200,77 (1)	176 507 185,19	206 581 940,57
Avicenne – Marrakech	44 490 208,11	48 610 672,42	53 247 308,03	42 925 419,45
Moulay Ismail – Meknès	59 806 843,92	60 153 921,60	56 739 750,30	55 089 971,06
HM – Laâyoune	19 553 438,93	27 829 852,63 (2)	9 542 848,43	10 555 610,92
HM – Dakhla	9 288 545,84	20 708 393,17 (3)	8 719 451,94	16 859 922,61
HM – Gulemim	39 204 181,45	43 301 781,51 (4)	19 070 955,13	16 533 729,50
CMC – Agadir	31 678 417,06	34 486 140,64	28 221 054,48	35 129 005,87
CMC – Smara	0,00	4 000 000	0,00	1 255 898,86

(1) Les recettes propres s'élèvent à 155 243 655,64 DH soit 53% du total des recettes.
(2) Les recettes propres s'élèvent à 13 857 262,13 DH soit environ 50% du total des recettes.
(3) Les recettes propres s'élèvent à 3 000 000 DH soit 14% du total des recettes.
(4) Les recettes propres s'élèvent à 19 740 555,19 DH soit environ 46% du total des recettes.

En 2013, plusieurs actions ont été réalisées pour améliorer la qualité des soins et par conséquent renforcer les recettes propres de ces hôpitaux et centres. Il s'agit notamment de la modernisation des infrastructures médico-techniques et médico-hospitalières à travers :

- Le renforcement de la prise en charge du patient par l'acquisition et la rénovation du matériel médico-technique ;

- L'amélioration des prestations de la pharmacie par l'achat de produits pharmaceutiques, des pansements et des accessoires de médecine et de pharmacie, l'acquisition des réactifs de l'automate d'hématologie, d'hémostase, de biochimie hormonologie et l'achat des fongibles de radiologie et de laboratoire ;

- L'entretien des bâtiments et la réalisation des travaux d'aménagement;

- l'achat du matériel informatique et technique ;

- La réalisation des opérations d'entretien et de réparation du matériel et de maintenance des installations techniques.

Le programme d'action des hôpitaux militaires au titre des années 2014 et 2015 s'inscrit dans le cadre de la poursuite des travaux entamés en 2013 et porte essentiellement sur :

- l'enrichissement des plateaux biomédicaux par l'acquisition de nouveaux matériels médico-techniques ;

- La poursuite des efforts d'aménagement et de maintenance des équipements médico-techniques existants ;

- Le renforcement des plateaux techniques à travers notamment l'acquisition d'appareils modernes au profit des différents services ;

- L'informatisation des services des hôpitaux pour garantir une procédure diligente et efficace en matière d'enregistrement et de contrôle des patients.

II.2. DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES

II.2.1. SEGMA relevant du département du Tourisme

Au nombre de 12 instituts et 4 centres de qualification professionnelle hôtelière et touristique, ces SEGMA sont principalement financés par des subventions du budget général. En effet, au titre de l'année 2013 les recettes propres ne représentaient que 31% du total des recettes.

L'évolution de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2012 et 2013 se présente comme suit :

(En DH)

SEGMA	Recettes				Dépenses	
	Recettes propres		Subventions		Emissions	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
ISIT Tanger	7 807 060,00	8 640 932,16	7 700 000,00	7 700 000,00	11 750 910,84	12 709 742,39
ISTAHT Mohammedia	3 670 155,86	527 093,93	4 380 000,00	4 351 000,00	4 477 344,28	4 432 477,92
ISTAHT Agadir	2 196 107,21	1 927 873,15	3 400 000,00	3 571 000,00	4 218 457,17	3 175 069,26
ISTAHT Marrakech	2 623 520,94	1 905 667,32	3 400 000,00	3 671 000,00	3 668 234,06	3 676 038,51
ITHT El Jadida	859 597,74	373 931,45	3 090 000,00	3 161 000,00	3 379 665,91	772 139,98
ITHT Ouarzazate	1 325 342,85	1 210 502,01	3 200 000,00	3 396 244,00	3 624 534,06	3 010 549,93
ITHT Arfoud	1 108 460,46	2 388 493,75	3 050 000,00	3 021 000,00	3 589 840,84	4 692 047,22
ITHT Salé	2 816 380,87	1 120 884,15	3 400 000,00	3 471 000,00	5 112 296,72	3 364 188,62
ITHT Fès	1 327 113,21	931 647,30	2 990 000,00	2 961 000,00	3 652 266,29	2 786 942,58

ITHTGM Fès Hay Anas	1 040 691,58	383 065,52	2 990 000,00	3 461 000,00	2 426 969,71	2 585 238,75
ITHT Saidia	2 014 778,71	472 160,67	3 000 000,00	3 371 000,00	4 020 673,41	2 770 170,76
ITHT Tanger	1 223 623,29	1 614 544,12	2 880 000,00	3 051 000,00	4 518 618,04	2 513 482,51
CQPHT Casablanca	1 504 552,07	303 230,21	2 200 000,00	2 000 000,00	3 401 321,86	1 639 244,83
CQPHT Benslimane	1 737 015,48	263 380,00	3 160 000,00	3 131 000,00	4 545 588,80	3 077 724,46
CQPHT Asilah	1 553 265,63	165 865,65	2 960 000,00	3 031 000,00	4 351 099,98	2 918 038,02
CQPHT Touarga	2 578 507,59	3 100 548,44	2 100 000,00	2 071 000,00	2 227 059,15	1 468 267,36
TOTAL	35 386 173,49	25 329 819,83	53 900 000,00	55 419 244,00	68 964 881,12	55 591 363,10

Au cours de l'année 2013, le bilan des réalisations de ces instituts a porté essentiellement sur les actions ci-après :

- Formation des stagiaires avec 3.894 inscrits et 2.018 lauréats, par rapport à une prévision de 5.402 inscrits et 2.060 lauréats, soit respectivement un taux de réalisation de 72%, et 98% ;
- Mise à niveau des locaux pédagogiques et de l'internat ;
- Amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité ;
- Mise à niveau informatique et acquisition des outils didactiques.

Cependant, le premier semestre de l'année 2014 est marqué par la poursuite ou le démarrage de certains projets, notamment ceux concernant :

- L'amélioration de l'efficacité et de la pertinence de l'offre de la formation ;
- L'informatisation et l'acquisition des outils didactiques modernes ;
- Le renforcement de la formation continue par le perfectionnement des formateurs à travers l'implication des professionnels;
- L'amélioration de la communication à travers la célébration des journées portes ouvertes et la participation aux différents forums et séminaires ;
- L'amélioration de la communication à travers la célébration des journées portes ouvertes et la participation aux différents forums et séminaires ;
- L'ouverture sur l'environnement notamment à travers la conclusion des projets de jumelage et la signature de conventions de partenariat avec des organismes publics et privés ;
- L'aménagement et l'équipement des locaux pédagogiques et des locaux de l'internat ;
- L'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité.

Le tableau ci-après résume les principales réalisations au titre des années 2013 et 2014 :

Objectifs	Actions prises	Indicateur de suivi	Réalisations
Amélioration de la technique pédagogique au profit des formateurs	Formation continue des formateurs	Nombres des bénéficiaires à la formation continue	96% des formateurs des établissements ont bénéficié de cette formation
Amélioration de la qualité des infrastructures et des équipements pédagogiques	Allocation des crédits pour la réalisation et l'équipement des infrastructures pédagogiques	Pourcentage de réalisation et d'équipement des infrastructures pédagogiques	78% au titre de l'année 2013
Evaluation et révision de certains programmes réalisés par approche par compétences	Evaluation et révision des programmes « cuisine » et « accueil » réalisés dans le cadre de la coopération maroco-canadienne	Nombres de programmes évalués et revus	01 programme de formation en langue française 01 programme « cuisine » 01 programme « accueil »
Renforcement de l'ouverture des établissements de formation sur leur environnement professionnel.	-Participation des professionnels dans la sélection des candidats -Organisation des journées portes ouvertes -Signature de conventions de partenariat avec des organismes publics et privés	Nombres des établissements de formation ayant signé des conventions de partenariat au niveau national et international	75% des établissements de formation ont signé des conventions de partenariat et de coopération

II.2.2. SEGMA rattachés au département de l'Artisanat

Au nombre de 6 instituts des arts traditionnels (IAT), ces SEGMA sont financés principalement par des subventions du budget général.

L'évolution des recettes et des dépenses des IAT au titre des années 2012 et 2013 se présente comme suit :

(En DH)

SEGMA	Recettes (Subventions)				Dépenses			
	Exploitation		Investissement		Exploitation		Investissement	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
IAT DE FES	70.000	450.000	160.000	200.000	70.000	450.000	160.000	200.000
IAT DE MARRAKECH	90.000	200.000	180.000	200.000	90.000	200.000	180.000	200.000
IAT DE MEKNES	90.000	200.000	180.000	200.000	90.000	200.000	180.000	200.000
IAT RABAT	70.000	450.000	150.000	200.000	70.000	450.000	150.000	200.000
IAT OUARZAZATE	70.000	200.000	150.000	230.000	70.000	200.000	150.000	230.000
IAT INZEGANE	90.000	200.000	180.000	250.000	90.000	200.000	180.000	250.000

En 2013, et afin de réaliser davantage de recettes propres pour ces instituts, notamment à travers l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers, il a été décidé de créer des régies pour les dépenses et les recettes, et de désigner par la même occasion un régisseur permettant de faciliter l'exécution des dépenses et le recouvrement des recettes.

Par ailleurs, et au titre de l'année 2013, ces SEGMA ont réalisé les actions suivantes :

Objectifs	Actions prises	Indicateur de suivi	Réalisations
Formation de 700 stagiaires par la formation résidentielle	– Soutien des services par l'acquisition du matériel technique nécessaire et la réhabilitation des bâtiments ; – Formation des formateurs ; – Organisation des campagnes de sensibilisation et d'information.	Nombre d'inscrits	723 stagiaires inscrits, soit un taux de réalisation de 103%.
Formation de 250 apprentis		Nombre d'inscrits	329 apprentis inscrits, soit un taux de réalisation de 132%.
Formation continue au profit de 1.400 artisans (*)		Nombre des bénéficiaires	981 artisans (**)

(*) Cet objectif a été programmé lors du lancement du programme du Millenium Challenge Account (MCA), alors que la majorité des formations prévues pour 2013 ont été réalisées en 2012 .
(**) Dont 136 artisans relevant du territoire des six SEGMA ont bénéficié des cycles de formations réalisés au sein des instituts et par des unités mobiles.

Les IAT ont réalisé, au cours de l'année 2014, les principales actions suivantes :

Actions prises	Instituts	Taux de réalisation	Indicateurs de suivi	Réalisations
Formation initiale des jeunes	IAT DE MARRAKECH	84%	Nombre des inscrits	Formation de 101 stagiaires par la formation résidentielle
	IAT OUARZAZATE	94%		Formation de 335 jeunes dont 226 stagiaires par formation professionnelle et 109 stagiaires par formation résidentielle
	IAT INZEGANE	85%		Formation de 286 jeunes dont 236 stagiaires par formation résidentielle et 50 stagiaires par formation professionnelle
	IAT DE MEKNES	81%		Formation de 221 jeunes dont 173 stagiaires par formation résidentielle et 48 par formation professionnelle
	IAT RABAT	65%		Formation de 72 stagiaires par formation résidentielle
Conception des programmes selon une approche par compétence	IAT DE MARRAKECH	100%	Nombre des programmes	Conception de 3 programmes
	IAT OUARZAZATE	67%		Conception de 2 programmes
	IAT INZEGANE	64%		Conception de 7 programmes
	IAT DE MEKNES	100%		Conception de 05 programmes
	IAT RABAT	100%		Conception de 03 programmes
Signature des conventions de partenariat avec les professionnels	IAT DE MARRAKECH	100%	Nombre des conventions signées	Signature de 03 conventions
	IAT DE FES			Signature de 03 conventions
	IAT INZEGANE			Signature de 01 convention
	IAT DE MEKNES			Signature de 03 conventions
Organisation des cycles de formation continue pour les artisans	IAT OUARZAZATE	100%	Nombre des bénéficiaires	Formation de 194 artisans
	IAT DE FES	54%	Nombre des inscrits	Formation de 370 artisans

Quant aux actions prévues pour l'année 2015, elles se présentent comme suit :

Actions prises	Instituts	Objectifs	Résultats attendus
Amélioration du rendement interne de l'établissement	IAT DE MARRAKECH	Augmentation du taux des stagiaires complétant la durée de formation	85%
	IAT DE FES		
	IAT OUARZAZATE		
	IAT INZEGANE		
	IAT DE MEKNES		
	IAT RABAT		
Développement de la formation	IAT DE MARRAKECH	Formation de 165 artisans	Amélioration de la qualité des produits artisanales et
	IAT DE FES	Formation de 205 artisans	

continue des artisans dans les techniques de production et de commercialisation	IAT OUARZAZATE	Formation de 105 artisans	Augmentation des revenus des artisans
	IAT DE MEKNES	Formation de 230 artisans	

II.2.3. Institut et écoles de formation dans le domaine de l'Agriculture

II.2.3.1. Institut de formation dans le domaine de l'agriculture

Au nombre de 7, ces SEGMA sont financés principalement par des recettes propres et des subventions du budget général. L'évolution des recettes et des dépenses des SEGMA au titre des années 2012 et 2013 se présente comme suit :

(En DH)

SEGMA	Recettes		Dépenses	
	2012	2013	2012	2013
SEGMA Service des Lycées Agricoles (BF+BI)	50 833 282,59	35 273 443,70	32 743 641,59	23 504 550,63
I.T.S.M.E.R BOUKNADEL	2 322 298,68	2 141 375,96	2 122 924.32	2 030 716.51
I.T.A TIFELT	1 092 362,50	1 559 089,46	1 459 446,08	1 433 695,59
E.A TEMARA	7 130 903.15	7 313 184.35	1 740 285.46	1 972 856.46
I.R.T.S.E. Fouarat	2 962 162.56	2 926 493.51	2 617 571.54	2 524 574.74
I.T.A Chaouia	859.727,45	1 400.184,00	1.331.719,25	1.114.081,94
I.T.A. Sahel Boutaher	1 208 205,32	1 279 737,89	1 476 785,68	1 300 000,00
TOTAL	66 408 942,25	51 893 508,87	43 492 373,92	33 880 475,87

Focus sur l'évolution des ressources propres et des subventions (entre 2012 et 2013) :

(En DH)

SEGMA	Recettes					
	Recettes propres		Subventions		Excédents	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
SEGMA Service des Lycées Agricoles (BF+BI)	-	50 000,00	28 860 000	17 150 000	21 973 282,59	18 073 443,70
I.T.S.M.E.R BOUKNADEL	539 798,68	216 875,96	1 782 500	1 924 500	-	-
I.T.A TIFELT	242 362,50	274 089,46	850 000	1 285 000	-	-
E.A TEMARA	41 921,67	-	1 390 000	1 920 000	5 698 981,48	5 393 184,35
I.R.T.S.E. Fouarat	200 000,00	199 300,00	2 600 000	2 600 000	162 138,80	126 493,51
I.T.A Chaouia	372 227,45	118 184,00	487 500	1 282 000	3 001 914,91	2 529 923,11
I.T.A. Sahel Boutaher	126 785,68	29 737,89	837 500	1 250 000	243 919,64	-
TOTAL	1 523 095,98	888 187,31	36 807 500	27 411 500	31 080 237,42	26 123 044,67

On peut remarquer que pour la majorité des instituts, le volume des recettes propres a baissé entre 2012 et 2013. Cependant, le montant des subventions a augmenté pour l'ensemble des SEGMA excepté pour le Service des Lycées Agricoles, dont la dotation a enregistré une baisse de l'ordre de 40 % en passant de 28 860 000 DH à 17 150 000 DH.

En 2013, les principales actions engagées par les SEGMA pour améliorer la qualité de leurs prestations, peuvent être récapitulées comme suit :

- Formation des jeunes détenus

Année	Effectifs formés	Effectifs évalués	Effectif en formation	Effectifs des abandons
2012	467	241	175	51
2013	322	129	174	19

- Programmes de formation implantés selon l'APC : le SEGMA des Lycées agricoles a procédé à l'élaboration et à l'actualisation/adaptation des programmes de formation par apprentissage en partenariat avec le Département de la Formation Professionnelle.

Par ailleurs, l'état d'avancement des réalisations au titre de l'exercice 2014 se présente comme suit :

- La répartition des effectifs par établissement au titre de l'exercice 2014 :

Etablissements	Type de Formation	Effectifs Prévus	Effectifs réalisés	Taux de réalisation
SEGMA Service des Lycée Agricole	Apprentissage (1)	6 425	2 225	35%
I.T.S.M.E.R BOUKNADEL	Formation alternée	135	130	96%
I.T.A TIFELT		145	131	90%
E.A TEMARA		147	143	97%
I.R.T.S.E. Fouarat		150	146	97%
I.T.A Chaouia		130	125	97%
I.T.A. Sahel Boutaher		115	112	97%
Total	Formation diplômante(2)	822	787	96%
Total Général	(1)+ (2)	7 247	3 012	42%

- Les actions réalisées :

  - Encadrement des étudiants durant les périodes de stage et de formation en entreprise par les enseignants : environ 1500 stagiaires et apprentis en ont bénéficié ;

  - Amélioration de la formation continue à travers :

    - La participation des formateurs aux sessions de formation continue organisées par la Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche (DEFR) au niveau du ministère entre le mois de janvier et juin 2014 ;

    - L'organisation de 4 sessions de formation au profit des enseignants chargés de l'encadrement des étudiants dans les exploitations agricoles ;

    - L'organisation de dix sessions de formation par la Direction des Ressources Humaines au profit de 400 cadres et fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture à l'ITMAER de Bouknadel;

    - L'organisation de 4 sessions de formation au profit des enseignants des instituts agricoles sur la thématique de l'approche par compétences ;

    - L'organisation d'une session de formation de préparation au travail dans le domaine agricole en Italie au profit des jeunes ruraux à l'ITMAER de Bouknadel.

- Actions de mise à niveau des infrastructures des établissements ;
- Activités parallèles :
  - Participation à des activités sportives et socio-culturelles organisées par la DEFR ;
  - Organisation des journées d'information et de sensibilisation au profit des élèves des établissements scolaires du Ministère d'éducation nationale ;
  - Organisation des visites au profit des enseignants et des étudiants au Salon International de l'Agriculture de Meknès 2014.
- Développement du partenariat et de la coopération internationale à travers la tenue des conseils de perfectionnement régionaux et la réception de délégations étrangères de France et de certains pays africains.

Les programmes d'action des SEGMA pour l'exercice budgétaire 2015 constituent une suite logique de ceux en cours d'exécution. Ils touchent essentiellement les aspects de formation aussi bien initiale que celle par apprentissage, à la lumière des études stratégiques réalisées en la matière en conformité avec la convention de formation par apprentissage. Il s'agit notamment des actions suivantes :

- Poursuite de la formation par apprentissage des jeunes ruraux. Le programme prévisionnel pour l'année 2015 propose la formation de 9.000 apprentis pour un montant de 44,5 MDH ;
- Amélioration de l'offre en matière de formation initiale diplômante et de réception des stagiaires dans la limite de la capacité pédagogique et d'accueil des établissements.

Carte prévisionnelle de la Formation Professionnelle Agricole 2014-2015

EFPA	Niveau	Filière	Effectifs		
			1ère A	2ème A	Total
IRTSE Fouarat	TS	Aviculture (APC)	30	24	54
	TS	Elevage des Ruminants	30	29	59
	TS	Qualité des Produits Animaux et d'Origine Animale	30	23	53
	Q	Opérateur de viande (APC)	30	0	30
ITSMAER Bouknadel	T	Agroéquipement (APC)	30	21	51
	T	Mécanique Agricole	0	0	0
	TS	Electromécanique	30	22	52
	TS	Gestion et Maîtrise de l'Eau	30	26	56
ITA Tiflet	Q	Polyculture Élevage	60	42	102
	T	Elevage B.O.C (APC)	30	33	63
ITSA Témara	Q	Polyculture Élevage	30	31	61
	T	Horticulture (APC)	30	22	52
ITA Chaouia	T	Polyculture Élevage	60	63	123
ITA Sahel Boutahar	Q	Polyculture -élevage	30	18	48
	T	Polyculture -élevage	30	33	63
Total			480	387	867

- Développement des nouveaux métiers définis par les études de planification ;
- Implantation des nouveaux programmes développés selon l'approche par compétence;

- Accompagnement de l'implantation des nouveaux programmes de formation selon l'évolution du marché de l'emploi et les nouveaux métiers qui surgissent ;
- Poursuite de la mise à niveau des bâtiments pédagogiques et administratifs pour améliorer les structures et les conditions d'accueil des stagiaires ;
- Développement du partenariat avec les professionnels du secteur ;
- Mise en valeur des terrains agricoles mis à la disposition de certains de ces Services afin d'améliorer leurs recettes propres;
- mise à niveau des polygones de formation pédagogiques dans certains SEGMA, en particulier en termes de moyens techniques et des équipements exigés par les nouveaux programmes de formation ;
- Perfectionnement pédagogique et technique des formateurs et du personnel d'encadrement pédagogique.

II.2.3.2. Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI)

L'évolution des recettes et des dépenses de l'école au titre des années 2012 et 2013 se présente comme suit :

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Recettes d'exploitation	4.755.187,15	4.339.204,11
Recettes d'investissement	4.101.176,34	5.897.033,95
Total des recettes	8 856 363,49	10 236 238,06
Dépenses d'exploitation	4.099.942,49	3.929.048,25
Dépenses d'investissement	3.004.142,39	4.407.746,74
Total des dépenses	7 104 084,88	8 336 794,99

Les recettes de l'ENFI proviennent en majorité des subventions du budget général de l'Etat. Le reste est assuré par la rémunération des pensions de restauration et d'hébergement des étudiants et les contributions des projets de recherche.

Intitulé rubrique	Montant	
	2012	2013
Pension des élèves	14.536,00	10.744,00
Repas passager	150,00	-
Loyer des logements	10.400,00	280,00
Recette diverses	163.631,16	86.535,45
Recettes relatives à la formation de stage	-	69.900,00
Excédent de recettes d'exploitation	2.591.469,99	655.244,66
Excédent de recettes d'investissement	551.176,34	1.097.033,95
Total	3.331.363,49	1.919.738,06

Les réalisations effectuées au titre des années 2013 et 2014 comportent deux principaux volets ; à savoir :

- Entretien et réparation des bâtiments et réaménagement de l'entrée de l'Ecole ;

- Acquisition du matériel informatique, du matériel pédagogique et du laboratoire et du matériel d'internat. Ainsi que la rénovation du matériel technique et de l'outillage utilisés dans les travaux pratiques dans le cadre des formations dispensées aux élèves-ingénieurs.

Les principales actions réalisées se résument comme suit :

- Entretien et réparation des bâtiments de l'internat :
  - Entretien et réparation des sanitaires des blocs 1, 2 et 3 ;
  - Aménagement de l'infirmerie ;
  - Aménagement et extension de la cuisine.
- Acquisition du matériel informatique pour le Centre de Calcul ;
- Achat des logiciels statistiques et géomantiques ;
- Achat du matériel pédagogique et du laboratoire ;
- Acquisition du matériel technique et de l'outillage ;
- Achat d'habillements civils et militaires.

Le plan d'action de l'Ecole pour l'année 2015 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations stratégiques, issues de l'étude sur la stratégie nationale de la formation et de la recherche agricoles, adoptées lors de la réunion tenue à Errachidia le 30 octobre 2013 sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime.

Selon les résultats de cette étude, il est proposé d'augmenter l'effectif de l'ENFI par 55 lauréats, tout en accompagnant cette augmentation par une diversification des profils formés en introduisant d'autres filières. L'objectif étant de répondre aux objectifs du Plan Maroc Vert (spécialisation en produits forestiers non ligneux et produits de terroir, aménagement des bassins versants et conservation des eaux et des sols, …) d'une part, et des objectifs en formation du Plan Forestier National (valorisation des produits forestiers, gestion des ressources naturelles, ...) d'autre part.

A cet effet, le projet du budget 2015 proposé comprendra, en termes de dépenses, les rubriques suivantes :

- Réalisation de nouvelles constructions ;
- Mise en œuvre d'aménagement et de réhabilitation des bâtiments existants ;
- Etudes et honoraires ;
- Achat de matériel de mise à niveau ;
- Achat de véhicules ;
- Autres charges d'investissement.

II.2.4. Instituts et centres de formation dans le domaine des Pêches Maritimes

L'intérêt porté aux ressources humaines, en tant que levier de développement du secteur de la pêche maritime, a été confirmé par la stratégie « Halieutis », présentée à Sa Majesté le Roi en octobre 2009. Cette dernière retient «le renforcement des compétences et l'amélioration de l'attractivité des métiers» parmi les axes fondamentaux sur lesquels repose le développement du secteur.

Il est à rappeler que les établissements de formation maritime régis en SEGMA sont : l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM) d'Agadir et les Instituts de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) de Laâyoune , de Tan Tan , de Safi , de Larache et d'Al Hoceima.

L'évolution des recettes et des dépenses de ces SEGMA au titre des années 2012 et 2013 se présente comme suit :

SEGMA	2012		2013	
	Dépenses (Engagements)	Recettes	Dépenses (Engagements)	Recettes
ITPM D'AL HOCEIMA				
- Fonctionnement :	3 567 251,22	4 507 813,52	3 397 086,34	4 230 668,46
- Investissement :	627 927,51	893 428,07	384 804,36	623 294,80
ITPM DE LARACHE				
- Fonctionnement :	4 058 935,66	6 164 604,27	3 480 739,06	4 148 076,17
- Investissement	5 470 712,69	6 159 079,92	459 254,40	667 043,65
ITPM DE SAFI				
- Fonctionnement :	5 142 681,13	5 891 983,01	5 096 912,90	5 751 981,54
- Investissement	1 099 627,50	2 423 951,44	439 007,60	2 266 168,34
ISPM D'AGADIR				
- Fonctionnement :	4 411 483,80	5 480 244,52	5 151 739,33	6 271 850,48
- Investissement	317 044,57	7 519 680,90	697 604,91	7 829 893,75
ITPM DE TAN TAN				
- Fonctionnement :	4 103 727,67	5 541 493,44	3 973 675,02	5 299 862,84
- Investissement	198 573,59	2 412 458,68	234 932,69	2 470 159,87
ITPM DE LAAYOUNE				
- Fonctionnement :	5 407 877,08	6 061 289,08	4 621 733,93	6 003 412,00
- Investissement	821 378,59	1 389 714,11	722 180,79	1 568 335,52
Total fonctionnement	26.691.956,56	33.647.427,84	25.721.886,58	31.705.851,49
Total Investissement	8.535.264,45	20.798.313,12	2.937.784,75	15.424.895,93

Pour l'année 2015, les programmes d'action des établissements de formation maritime visent l'amélioration de la gestion interne, l'adaptation continue du système de formation aux attentes du secteur et la mise en œuvre de la stratégie « Halieutis ». En particulier, les actions programmées concernent principalement:

- L'adoption d'un projet d'établissement et de mise en œuvre d'une vision stratégique à moyen terme pour les ITPM, en spécifiant les axes de développement et les objectifs à atteindre ;
- La poursuite de l'appui à la profession de la pêche maritime par l'accompagnement du programme de mise à niveau et de modernisation de la flotte de la pêche côtière et artisanale, et ce à travers des actions de formation et d'encadrement des marins pêcheurs ;
- Le développement de la formation en matière de sécurité et de survie en mer ;
- Le renforcement de la formation en cours d'emploi des marins et officiers navigants, pour la préparation des certificats de sécurité exigés par la Convention internationale de 1995 que le Maroc a ratifié, sur les normes de formation et de veille (STCW Pêche);

- La programmation à l'ITPM de Laâyoune de la formation permettant d'intégrer les jeunes des provinces du Sud dans le métier de marin pêcheur artisan;
- La poursuite du développement de la formation selon l'APC (Apprentissage Par Compétence);
- Le développement de la formation des formateurs ;
- L'appui à la mise en œuvre des mesures de formation liées à l'exécution de la Stratégie « Halieutis ».

II.2.5. Écoles opérant dans le domaine de l'Energie et des Mines

II.2.5.1. Ecole des Mines de Marrakech

Le budget de cette Ecole est financé en totalité par des subventions du budget général de l'Etat. En effet, vue le caractère de la mission de ce SEGMA, il ne dégage pas des recettes propres lui permettant d'assurer son autofinancement. Un tel changement nécessite l'implication des ressources humaines via la motivation.

L'évolution des recettes et des dépenses de l'Ecole au titre des exercices 2012 et 2013, se présente ci-dessous :

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Recettes d'exploitation	3 512 213,76	3 757 117,29
Recettes d'investissement	800 287,13	1 923 815,39
Total des recettes	4 312 500,89	3 757 117,29
Dépenses d'exploitation	3 356 271,47	3 368 969,51
Dépenses d'investissement	256 471,74	484 584,00
Total des dépenses	3 612 743,21	3 853 553,51

En 2013, le programme d'action de cette Ecole a porté essentiellement sur l'atteinte des objectifs suivants :

- Assurer la continuité du service quotidien par le règlement des factures de dépenses ;
- Améliorer le séjour des étudiants internes à travers les opérations d'équipement et d'entretien de l'internat ;
- Améliorer les conditions d'apprentissage et de travail dans les ateliers, en vue de satisfaire les besoins des étudiants et des formateurs, et ce par l'équipement du bâtiment de l'internat d'une connexion internet et de systèmes Wi-Fi, et l'équipement du laboratoire du Département Chimie industrielle des étuves pour séchage.

Cependant, le plan d'action 2014 comporte les actions suivantes :

- Règlement des factures, pour des fins de continuité du service minima, concernant les dépenses routinières (eau, électricité, téléphone, carburant, pièces de rechanges…), les marchés cadres (surveillance, entretien des espaces verts) à la restauration des étudiants ;
- Acquisition de certains équipements au profit de l'atelier de traitement des minerais ;
- Équipement de l'internat par des panneaux solaires ;

- Équipement des salles de cours par des moyens technico- pédagogiques fixes ;
- Acquisition de véhicules utilitaires ;
- Rénovation de la cuisine et du restaurant de l'internat ;
- Formation continue.

Le tableau suivant retrace les actions et les objectifs du programme d'action pour l'année 2015, en ce qui concerne l'amélioration de la qualité du service rendu aux citoyens :

Objectifs assignés	Résultats attendus
Passation du marché de nettoyage en précisant la nature et la qualité des prestations demandées	Baisse du coût, pérennité du service et propreté de l'établissement
Passation du marché pour la restauration des étudiants	Baisse du coût tout en maintenant la qualité du service offert
Entretien et rénovation de l'entrée principale du bloc Administratif et du Hall d'exposition, au bloc des études	Entretien et embellissement des bâtiments
Peinture des chambres, des couloirs et des halls du bloc Internat	Amélioration des conditions d'hébergement des étudiants
Poursuite des opérations d'équipement des ateliers et des laboratoires par du matériel technique et didactique	Consolidation du bon niveau de formation
Renforcement de la formation continue	Intégration des nouveaux recrus et préparation des anciens aux nouvelles taches pour assurer la relève

II.2.5.2. Ecole Pratique des Mines de Touissit-Oujda (EPMT)

Le budget de ce SEGMA est intégralement financé par des subventions de l'Etat et des excédents des recettes réalisées sur les paiements effectués au titre de l'année précédente. Actuellement, l'Ecole ne bénéficie pas de cadre réglementaire lui permettant de réaliser des recettes propres et de renforcer ainsi ses ressources budgétaires. Néanmoins, en s'appuyant sur le potentiel des ressources humaines et matérielles en matière de topographie et d'électromécanique existant, l'EPMT serait capable d'offrir des prestations de services aux tiers.

L'évolution des recettes et des dépenses de l'Ecole au titre des exercices 2012 et 2013, se présente comme suit :

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Recettes accidentelles	5.000,00	5.000,00
Subvention d'exploitation du BG	2.830.000,00	2.830.000,00
Subvention d'investissement du BG	1.190,000,00	0,00
Excèdent de l'année précédente - Exploitation	1087579,86	929.121,99
Excèdent de l'année précédente - Investissement	1.360.739,59	1.432.489,27
Total des recettes en DH	6.473.319,45	5.196.611,26
Total des dépenses en DH	3.372.708,19	4.635.151,87

Au titre de l'année 2013, les mesures prises pour l'amélioration de la qualité des services peuvent se résumer dans le tableau ci-après :

Objectif	Actions programmées	Indicateur de suivi	Réalisations en %
Amélioration de la qualité de la formation	-Mise à jour des programmes -Construction d'un atelier mécanique	- Taux d'actualisation des programmes - Capacité d'accueil	80% 100%
Assurer la sécurité de l'EPMT	Construction d'un mur de clôture	- Taux de réalisation	100%
Ouverture de l'Ecole sur l'environnement socio-économique	Signature de convention de coopération et de partenariat	- Taux de conventions mises en œuvre	50%
Renouvellement du matériel technico-pédagogique	Achat de machines et d'appareils modernes	-Taux de suivi de développement technologique	50%

Par ailleurs, l'état d'avancement du plan d'action 2014 se présente comme suit :

- Amélioration de la qualité de la formation par l'introduction de nouveaux modules ;
- Renouvellement des équipements pédagogiques à travers l'acquisition des équipements hydrauliques ;
- Achèvement des travaux d'entretien et d'aménagement d'une partie du Département formation (soit une superficie de 450 m²) ;
- Achèvement des travaux de construction et de plantation des passerelles (526 ml) d'une partie du jardin.

Le tableau ci-dessous met en évidence les actions et les objectifs du programme d'action pour l'année 2015 visant l'amélioration de la qualité des services offerts par cette Ecole:

Les actions programmées	Les objectifs et les résultats attendus
-Suivi de l'amélioration de la qualité de la formation -Entretien et aménagement de l'infrastructure du Département formation	-Formation des techniciens de qualité répondant au marché de l'emploi -Amélioration des espaces de la formation
-Conventions de partenariat avec le secteur privé	-Ouverture de l'Ecole sur son environnement socio-économique
-Renouvellement des équipements pédagogiques	-Modernisation des équipements pour suivre le développement technologique
-Recrutement du personnel formateur et pour l'administration	-Assurer le bon encadrement et la relève du personnel

II.2.6. École Nationale d'Administration (ENA)

Les ressources budgétaires de cette Ecole proviennent des recettes propres (13,51% du total des recettes en 2013 contre 35,36% en 2012 , du fait que l'Ecole passe par une étape transitoire avant l'entrée en vigueur du projet de fusion avec l'Institut Supérieur de l'Administration) et des subventions du budget général de l'Etat. L'exécution des recettes et des dépenses au titre des années 2012 -2013 se présente comme suit :

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Recettes propres	2.698.524,54	771.250,00
Subvention d'exploitation	3.932.000,00	3.932.000,00
Subvention d'investissement	1.000.000,00	1.000.000,00
Total des recettes	7 630 524,54	5 703 250,00
Dépenses d'exploitation	5.273.794,72	5.968.603,65
Dépenses d'investissement	576.901,20	510.635,70
Total des dépenses	5 850 695,92	6 479 239,35

Les principales réalisations au titre de l'exercice 2013 ont porté sur :

- L'aménagement et l'équipement d'une salle de formation selon les normes internationales ;
- L'aménagement du centre des politiques publiques ;
- L'organisation de plusieurs sessions payantes de formation ;
- L'organisation des colloques, des journées d'études et des conférences encadrés par des experts marocains et étrangers ;
- L'organisation des sessions de formation gratuites dans le cadre de la coopération maroco – française
- L'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires de l'ENA.

II.2.7. Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP)

L'année 2013 a été marquée par la publication d'un nouveau statut de l'ENSP au bulletin officiel à la date du 27/05/2013. Les réalisations de l'Ecole au titre de la même année portent essentiellement sur :

- La remise des diplômes aux lauréats de la promotion 2011-2013 et la mise en place de la nouvelle promotion 2012 -2014, pour les deux filières : Management des organisations de santé et Epidémiologie de santé publique;
- L'organisation de plusieurs activités de formation continue au niveau national et international. Il s'agit notamment d'un séminaire de formation du staff de l'ENSP aux principes et pratiques de l'Ethique dans le domaine de la santé publique et ce, dans le cadre d'un projet de coopération entre l'ENSP et l'Institut de Médecine Tropicale (IMT/PHD PROGRAMME 910 212) ;

Par ailleurs, le premier semestre de l'année 2014 s'est caractérisé par la réalisation des actions de formation suivantes :

- Remise des diplômes de la promotion 2012 -2014 pour les spécialités « Management des organisations de santé » et « Epidémiologie de santé publique » ;
- Préparation de l'architecture modulaire de la filière « Santé de famille » et « Santé communautaire » ;
- Révision de l'architecture des filières « Management des organisations de santé » et « Epidémiologie de santé publique » ;

- Préparation d'un séminaire international sur le « e-santé » ;
- Démarrage de la série des débats de santé publique de l'ENSP (en partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Santé) ;
- Démarrage du nouveau cycle de conférences de l'ENSP ;
- Préparation des pré-requis d'une nouvelle filière autour de «l' Urgentologie » s'adaptant avec la stratégie sectorielle 2012 -2016 ;
- Réalisation de plusieurs activités de formation continue au niveau national et international , soit dans le cadre d'une convention de partenariat ou d'une coopération avec les organismes nationaux et internationaux;
- Mise en place de la première formation en « e-learning » ;
- Préparation de plusieurs projets de recherche.

Dans le même contexte, les principales activités du Centre de Documentation en Santé (CDS) de l'ENSP durant le deuxième semestre 2013 et le premier semestre 2014, consistent en :

- Le développement et l'enrichissement de la collection du CDS-ENSP par l'acquisition des ouvrages nouvellement édités, l'abonnement aux périodiques francophones en santé publique et en épidémiologie de la santé et la souscription de l'abonnement à une Base de Données électronique concernant la gestion et l'économie de la santé (EBSCO- Vente & gestion) ;
- La réalisation de la veille informationnelle en santé publique et en épidémiologie de la santé au profit des enseignants permanents/vacataires et participants au cycle de mastère de l'ENSP.

Enfin, le plan d'action au titre de l'année 2015 se focalisera sur les aspects suivants:

- L'organisation, notamment à travers la mise en place des organes de gestion collégial, en l'occurrence le conseil de l'établissement, la commission scientifique et la commission pédagogique, des études selon le système LMD, tout en maintenant le cycle diplômant actuel de deux ans (cycle de formation en santé publique et en gestion sanitaire). Ainsi que la création de pôles d'excellence en matière de formation et de recherche avec les universités et d'autres établissements de l'enseignement supérieur ;
- L'amélioration de la formation initiale par le démarrage effectif de la nouvelle filière SFSC (Santé de la Famille/Santé Communautaire) , la mise en place à la rentrée 2015 d'un Master of Public Health (MPH de santé publique) dispensé en langue anglaise susceptible d'attirer des étudiants anglophones de la Région MEA (Middle East and African) la préparation pour la rentrée 2016 d'un Master de management dispensé en langue anglaise et d'une première licence professionnelle, et la préparation de la mise en place d'une formation doctorale en association avec des universités marocaines et internationales ;
- Le développement de la formation continue à travers la mise en place d'un portail online et le lancement de nombreuses actions de formation continue de haut niveau à portée nationale et internationale, dont certaines sont génératrices de recettes propres pour l'ENSP, le développement des cours internationaux dans le cadre de la coopération Sud-Sud et l'organisation de nombreuses sessions de formation continue pour les cadres du ministère de la santé (Directeurs d'Hôpitaux, Gestionnaires des SIAAP -Services des Infrastructure d'Action Ambulatoire et Préfectorale-…) ;

- La consolidation des activités du Centre de Documentation en Santé notamment à travers l'édition d'un bulletin semestriel d'informations bibliographiques du CDS-ENS évoquant les nouvelles parutions concernant les disciplines de la Santé Publique, et l'édition d'un bulletin mensuel de veille scientifique en épidémiologie exposant les récents articles parus dans des revues scientifiques de renommée internationale (analyse systématique des revues sélectionnées), relatifs à plusieurs pathologies ;

- Le développement de la recherche dans les domaines de compétence de l'Ecole, soit à l'initiative des enseignants chercheurs, soit à la demande des structures du ministère de la santé ou d'autres organismes publics ou privés de santé au niveau national et international. Cela, en s'appuyant sur l'expérience des enseignants chercheurs et des projets de recherches novateurs, l'objectif étant d'atteindre 20 publications de haut niveau par an, à partir de 2015.

II.2.8. Division des Stratégies de Formation (DSF)

En principe, Le budget de la DSF est composé des recettes propres (soit 57% du total des recettes en 2013 sans tenir compte de l'excédent de 2012) provenant ainsi des prestations fournies aux usagers, et des subventions du budget général.

L'évolution des recettes et dépenses de ladite Division au titre des années 2012 et 2013 est retracée comme suit:

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Recettes propres	3.351.640,00	2.043.640,00
Subvention	1.500.000,00	1.500.000,00
Total des recettes sans compter l'excédent du budget de l'année précédente	4.851.640,00	3.543.640,00
Total des dépenses	3.198.119,12	2.883.347,64

On peut constater que les recettes propres ont diminué d'environ 40% entre 2012 et 2013 en passant de 3.35 à 2 MDH, ce qui s'est répercuté sur le niveau des dépenses qui ont enregistré une baisse de l'ordre de 10%, d'autant plus que les dotations du budget général ont resté constants durant la même période.

En termes de réalisations physiques, il est à rappeler que ce SEGMA accueille chaque année un nombre important de stagiaires et de séminaristes, dans une consistance composée de 73 chambres, un amphi, 2 grandes salles, 6 petites salles et deux restaurants (grand et moyen). A ce propos, et au cours de l'année 2013, cette Division a réalisé 370 jours de formation pour 186 opérations et a accueilli plus de 17.680 stagiaires dont 7.490 ont bénéficié de l'hébergement.

Au titre de l'année budgétaire 2013, et à l'effet de promouvoir les conditions d'accueil et de travail des bénéficiaires de ses services, ce SEGMA a réalisé une panoplie de prestations. Il s'agit notamment d'une convention de droit commun établie avec l'administration centrale du ministère de l' éducation nationale concernant la restauration, ainsi que des opérations d'achats de matériels, d'installation, de maintenance et de surveillance.

II.2.9. Direction de la Formation des Cadres Administratifs et Techniques (DFCAT)

Les ressources de la DFCAT sont principalement constituées des recettes propres provenant de la rémunération des prestations de formation au profit des collectivités territoriales, et de la contribution du compte d'affectation spéciale « Part des collectivités locales dans le produit de la TVA ».

Il est à signaler que ces recettes, et grâce à la contribution des collectivités territoriales, ont connu une nette évolution au cours de l'année 2013 par rapport à l'année précédente, passant ainsi de 74.051.547,59 DH en 2012 à 108.937.291,71 DH en 2013, soit une augmentation de près de 47%. Plus précisément, l'évolution des recettes et des dépenses de la DFCAT entre 2012 et 2013 se présente comme suit :

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Recettes propres	0	180.000,00
Contribution des collectivités territoriales au titre du Compte d'Affectation Spécial "Part des collectivités locales dans le produit de la TVA"	0	55.000.000,00
Report de solde	74.051.547,59	53.757.291,71
Total des recettes	74.051.547,59	108.937.291,71
Total des dépenses	20.294.255,88	50.070.115,55

De même, la DFCAT a poursuivi au cours de l'exercice budgétaire 2013, la mise en œuvre de son plan stratégique (2011-2015) portant sur la formation, le renforcement des capacités et le développement des compétences au profit des collectivités territoriales. Il s'agit en effet des actions ci-après :

- La poursuite de la mise à niveau du dispositif de formation mis en place à Oujda, à Imouzzer du Kandar et à Salé ;
- L'organisation de conférences, de forums et d'autres rencontres au profit des élus locaux/élues locales ;
- La réalisation de programmes de formation autour des filières professionnelles locales (Secrétaires Généraux de communes, Etat civil, Mobilité urbaine, Urbanisme, Protection de l'environnement, Informatique, Marchés publics, ...) ;
- L'intégration de l'approche genre comme axe de progrès dans la gouvernance territoriale ;
- L'appui à la formation académique avec les universités et les grandes écoles au niveau national et à l'étranger ;
- La mise à la disposition des collectivités territoriales de valises pédagogiques et de divers documents relatifs à l'activité de formation ;
- L'appui des structures du ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales pour l'organisation des concours de recrutement ainsi que des examens d'aptitude professionnelle.

En particulier, 14.975 participant(e)s ont pu bénéficier des activités de la DFCAT, soit 1.172 jours de formation et de sensibilisation, ou encore 6.493.764 jours/homme/formation.

Le tableau ci-après résume les activités de formation et de sensibilisation réalisées en 2013 :

Thèmes	Nombre de participant(e)s	Nombre de jours de formation ou de sensibilisation	Nombre de jours/homme/ formation
1. Gouvernance territoriale	830	64	53.120
2. Conférences d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités au profit des collectivités territoriales	2.507	48	120.336
3. Programme d'insertion et de formation des cadres nouvellement recrutés par les collectivités territoriales	874	174	152.076
4. Programme de formation, de renforcement des capacités et de développement des compétences ciblant les filières professionnelles locales	7172	834	5.981.448
5. Intégration de l'approche genre	3.592	52	186.784
6. Formation académique	-	-	-
Total Général	14.975	1.172	6.493.764

II.2.10. Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU)

Les ressources financières de l'INAU sont constituées annuellement du report de solde et des recettes propres (7% du total des recettes en 2013, contre 22% en 2012). Ces dernières proviennent de la rémunération des prestations suivantes: la réalisation des études et des recherches dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, la conception, la programmation et la réalisation des cycles et des sessions de formation continue, et l'édition des publications.

La structure chiffrée de l'évolution de l'exécution du budget des deux derniers exercices 2012 et 2013 se présente ci-dessous :

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Recettes propres	3.617.700	927.560
Subvention d'exploitation du BG	700.000	0
Subvention d'investissement du BG	0	0
Report de solde (montant reliquat)	12.503.114,56	12.279.745,53
Total des recettes	16.820.814,56	13.207.305,53
Dépenses d'exploitation	3.683.531,83	4.067.376 ,49
Dépenses d'investissement	857.537,20	959.205,00
Total des dépenses	4.541.069,03	5.026.581,49

Ainsi, d'une valeur moyenne d'un million de dirhams par an comme recettes, les quotes-parts des recettes générées par chacune de ces prestations de service précédemment citées sont représentées comme suit:

Origines des recettes propres

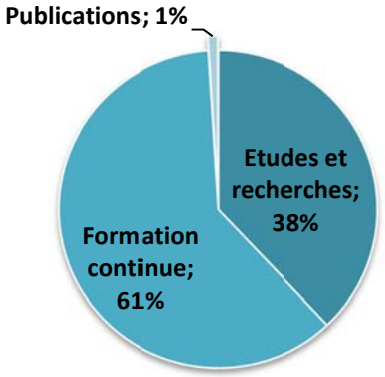

Par ailleurs, les réalisations physiques qui ont marqué l'année 2013, en contribuant à l'amélioration de la qualité des services fournis aux usagers, se récapitulent dans le tableau suivant :

Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi	Réalisations
Accompagner le ministère de tutelle et les acteurs de l'aménagement, dans le but de : ✓ *Renforcer les capacités;* ✓ *Reconvertir et s'adapter à l'évolution des professions;* ✓ *Améliorer les savoir-faire et la maîtrise des connaissances et/ou techniques.*	Diversifier l'offre de la formation continue par : • Des formations de courte durée au profit des professionnels déjà initiés et qui veulent se perfectionner ; • Des cycles de formation commandée dans le cadre d'un programme de coopération ; • Des préparations directes à la vie professionnelle.	Nombre de sessions de formation réalisées Nombre de contrats conclus avec les commanditaires Nombre des promotions inscrites pour suivre la formation	3 sessions Convention conclue avec l'ex. ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville Actuellement, on est à la 15ème promotion
Multiplier et diversifier les activités d'études et de recherches avec une meilleure articulation	Réalisation des études ayant trait à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire pour le compte des établissements commanditaires : Administrations de l'État, Établissements publics, collectivités territoriales, organismes privés, ministère de tutelle et ses services extérieurs.	Nombre des études réalisées	-
Améliorer la qualité du service offert aux usagers de la bibliothèque de l'Institut	• Augmenter le nombre d'ouvrages et de documentation ayant trait au domaine de compétence de l'INAU ; • Prendre en compte les propositions des usagers en matière de besoin en documentations ; • Augmenter la vente des ouvrages.	Nombre d'ouvrages acquis Nombres de propositions reçues Nombre d'ouvrages vendus	Acquisition d'ouvrages, réception et inventaire des propositions des usagers

Les actions de ce SEGMA au titre de l'année 2014 sont en cours de réalisation et concernent essentiellement :

- La création et l'accréditation de nouvelles formations diplômantes dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire[2] (Licence professionnelle en urbanisme, Cycle supérieur (DESAU) en aménagement et urbanisme et Doctorat en urbanisme, gouvernance urbaine et territoire) ;

- L'organisation des formations de courte durée au profit des professionnels et des cycles de formation commandés dans le cadre des programmes de coopération ;

- La réalisation des études de développement et de recherche scientifique et technique ayant trait à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire ;

- La révision et la refonte du site internet de l'Institut, en arabe, en français et en anglais.

En 2015, l'Institut prévoit la réalisation des actions ci-après :

- La poursuite de la mise en œuvre du programme pédagogique en réponse aux besoins exprimés dans le cadre de la réforme globale portant organisation de l'enseignement supérieur, et ce conformément à la loi 01-00 ;

- La poursuite de la réalisation des programmes et des sessions de formation continue au profit des cadres et des responsables du ministère, de ses services extérieurs et des acteurs œuvrant dans son domaine de compétence ;

- La poursuite du programme de formation d'études économiques et juridiques, appliquées à la construction et à l'habitat, aux profits des deux nouvelles promotions à l'Institut;

- L'organisation des manifestations scientifiques en collaboration/partenariat avec des organismes nationaux ou internationaux et des centres de formation et de recherche.

En outre, et en conformité avec les orientations du ministère de tutelle visant à faire de cette institution un outil de formation des cadres de haut niveau, l'institut veillera en 2015 à l'acquisition des moyens, des ressources et des équipements en matériel didactique nécessaires, qui lui permet de mener ses activités dans de bonnes conditions. Il s'agit notamment de :

- La formation académique accréditée (Licence, Master et Doctorat) ;

- L'organisation des programmes et des sessions de formation continue ;

- La réalisation des études et des recherches dans les domaines de l'aménagement et l'urbanisme ;

- L'organisation des manifestations scientifiques;

- L'édition et la publication des ouvrages scientifiques.

II.2.11. Institut Royal de Formation des Cadres de la jeunesse et des sports (IRFC)

La structure des ressources en termes des recettes propres a connu une évolution considérable durant les deux dernières années en passant de 4.46 MDH en 2012 à 9.48 MDH en 2013, soit un taux de croissance d'environ 112%. Cela en raison de l'élargissement de l'assiette des recettes due à

[2] En relation avec la *Redéfinition des missions de l'INAU en vertu de la loi 01-00 sur la réforme de l'enseignement supérieur, et des dispositions du nouveau décret n° 2.1336 du 20 juin 2013*

l'amélioration de la qualité des prestations offertes, en relation avec l'amélioration des conditions d'accueil et de restauration, notamment au niveau du Centre National des sports Moulay Rachid.

Plus précisément, l'évolution de l'exécution des recettes et des dépenses de ce SEGMA au titre des années 2012 et 2013 se présente dans le tableau ci-après :

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Recettes propres	4.466.055,00	9.484.745,00
Subvention d'exploitation du BG	6.702.000,00	5.702.000,00
Excédent des recettes	4.009.149,17	5.598.036,34
Total des recettes	15.177.204,17	20.784.781,34
Total des dépenses d'exploitation	9.579.167,83	10.777.449,57

En effet, au titre de l'année 2013, l'IRFC a mis en application un nouvel arrêté de tarification des services rendus, selon des critères prenant en considération la spécificité des prestations, la valeur réelle du service rendu, ainsi que le caractère non lucratif du service public. Cela a engendré une baisse dans le volume des subventions de l'Etat accordées à cet institut et une augmentation de l'ensemble des recettes (dont les recettes propres représentent 46%) de l'ordre de 25%.

Par ailleurs, le bilan de réalisations en termes de formation se présente comme suit :

Filières	Lauréats	Nouveaux inscrits		
		1ère année	Accès direct à la 3ème année	Accès au Master Spécialisé (*)
Entraînement sportif	100	39	2	14
Animation socioculturelle	61	30	4	-
Education de jeunes enfants	36	29	4	-
Total	197	98	10	14

(*) La création de ce Master a pour objectif de doter le domaine sportif des cadres compétents de haut niveau.

En ce qui concerne la formation continue, un brevet de 3 niveaux a été créé au profit des cadres relevant des fédérations sportives. Dans ce cadre, 8 fédérations dans les spécialités de la natation, le golf, le tennis, le taekwondo, le ski, l'athlétisme, le football et la lutte, ont bénéficié de cette formation.

II.2.12. École des Sciences de l'Information (ESI)

Au titre de l'année 2014, et en vue d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants, l'ESI a procédé à la construction d'un internat et d'un restaurant.

En 2015, l'Ecole compte procéder à la réalisation d'un ensemble d'actions réparties selon le calendrier ci-après :

- Janvier 2015:
  - Dotation du budget de l'ESI par la deuxième tranche des subventions (7 MDH) ;
  - Poursuite des travaux de construction.

- Août 20015:
  - Réception du bâtiment pour le logement des filles.
- Novembre 2015:
  - Réception du bâtiment pour le logement des garçons ;
  - Réception du restaurant.

II.2.13. Division Administrative

Au titre de l'année 2013, les recettes et les dépenses de ce SEGMA ont atteint respectivement 6.500.000 DH et 3.150.574 DH.

En termes de réalisations en 2013, cette Division a effectué près de 27 cycles de formation au profit des fonctionnaires du Ministère de l'Economie et des Finances, parmi les 45 cycles programmés au cours de l'année, soit un taux de réalisation de l'ordre de 60%. Ils portent principalement sur les thèmes suivants: droits des affaires, contrôle interne, management d'équipes…

Les cycles de formations programmées pour l'année 2014 s'élèvent à 39 cycles. Au titre du premier semestre de cette année, 30 cycles de formation ont été organisés soit un taux de réalisation de l'ordre 76%. Les 9 cycles de formation restant sont en cours de réalisation et concernent les thématiques suivantes: la méthodologie d'évaluation du risque du pays par les principales agences de notation, les procédures civile et pénale, la conception et l'édition des documents et des dépliants, la gestion des fonds documentaires, la technique de gestion et de classement du courrier et des documents, les pratiques journalistiques et la rédaction web, les méthodes et les techniques de test des logiciels et des applications ainsi que la démarche de conseil et d'accompagnement (approfondissement).

Par ailleurs, le programme d'action de la Division pour l'exercice 2015 envisage la réalisation de 10 cycles de formation avec un taux de réalisation prévisionnel de 75%. Aussi, il est à rappeler que le plan triennal 2014-2016 prévoit l'augmentation des cycles de formation à 50 cycles. Ces derniers porteront sur les thématiques suivantes: l'audit des systèmes d'information, le code de travail, le contrôle interne, le développement sur le web, la gouvernance des systèmes d'information, l'infographie, le management de la qualité (perfectionnement et optimisation des performances du service client), les procédures et les techniques d'appel en matière civile, pénale et administrative ainsi que les techniques de gestion de l'information.

II.2.14. Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée (INSEA)

Les principales réalisations de l'INSEA au titre de l'exercice 2014 se présentent comme suit :

- Mise à niveau institutionnelle en conformité avec la loi 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur ;
- Mise à niveau pédagogique en application des normes nationales pour le cycle des ingénieurs ;
- Participation à l'organisation du concours national commun pour l'accès aux grandes écoles d'ingénieurs ;
- Contribution au Forum Géni des étudiants ;

- Gestion et entretien du patrimoine physique ;
- Entretien et réparation des bâtiments administratifs.

Par ailleurs, il est à souligner que le nombre total des inscrits et des étudiants poursuivant leur cursus universitaire dans les différentes spécialités dispensées par l'Institut, au titre de l'année universitaire 2013-2014, s'élève à 750 étudiants. De même, l'Institut a délivré cette année 253 diplômes d'ingénieurs d'Etat.

Au titre de l'année 2015, de par sa mission de formation et de recherche et afin de répondre aux exigences du marché de travail, l'INSEA vise à entreprendre les actions ci-après :

- Consolidation du rythme de la croisière atteint par l'Initiative 10000 Ingénieurs ;
- Refonte pédagogique pour le cycle des Ingénieurs ;
- Création des cycles Master et Doctorat ;
- Renforcement des relations de coopération et nouement de nouveaux partenariats ;
- Renforcement de l'utilisation des TIC ;
- Amélioration des conditions sociale et de travail pour le personnel pédagogique et administratif ;
- Restauration des étudiants et du personnel ;
- Accompagnement des étudiants dans leurs activités associatives et parascolaires.

D'autre part, et suite aux recommandations de la Cour des Comptes (rapport 2008-2012), l'Institut vise de renforcer son staff administratif à travers le recrutement de 3 professeurs assistants, d'un ingénieur d'Etat en informatique, d'un administrateur et d'un technicien en informatique.

II.2.15. Institut de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier (IFEER)

Les recettes propres de l'IFEER sont principalement constituées par la rémunération du service de formation aux stagiaires. En effet, le plafond des dépenses de cet Institut est toujours conditionné par ses réalisations en termes de recettes propres. Plus particulièrement, l'évolution de l'exécution des recettes et des dépenses de ce SEGMA, au titre des années 2012-2013, se présente comme suit :

(En DH)

Année budgétaire	Recettes propres réalisées	Dépenses
2012	3.555.559,97	3.488.649,97
2013	4.608.460	3.345.461,06

Il est à noter que le montant global des recettes réalisées en 2013 est de l'ordre de 4.608.460 DH, soit une augmentation de l'ordre de 29,61% par rapport à l'année 2012 . Les dépenses, quant à elles ont atteint un montant de 3.345.461,06 DH en 2013, contre 3.488.649,97 DH un an auparavant, en enregistrant ainsi une diminution de l'ordre de 4,10%.

Au cours de la période 2011-2013, le bilan des réalisations par type de formation en fonction du nombre de stagiaires, est appréhendé à travers le tableau suivant :

Année	« Entretien Routier »	« Conduite »	« Gestion »	« Mécanique »	Total
2011	858	300	117	31	1.306
2012	785	237	33	29	1.084
2013	545	242	23	18	828
Total	2.188	779	173	78	3.218

Egalement, il est à signaler que dans le cadre de la coopération tripartite Maroc/Japon/pays africains, 40 stagiaires africains ont bénéficié des stages de formation en novembre et septembre 2013. Les séminaires ont porté respectivement sur la sécurité routière et la gestion de la maintenance assistée par ordinateur (G.M.A.O)

Pour l'année 2014, le programme d'action de cet Institut vise essentiellement la rationalisation et l'optimisation des ressources à travers les actions ci-après :

- Etablir un programme de maintenance du matériel et des engins ;
- Mettre en place une politique de gestion de stocks et du magasin (pièces de rechanges, fournitures…) ;
- Assurer l'exploitation maximale du matériel ;
- Optimiser les dépenses en carburant, lubrifiants, eau et électricité ;
- Réduire les frais d'entretien des bâtiments et des jardins de l'IFEER.

Quant aux actions prévues pour l'année 2015, elles se présentent comme suit :

- Mettre en place un conseil de gestion de l'établissement conformément aux axes de l'étude stratégique de l'IFEER ;
- Procéder à l'extension des salles de cours en fonction des besoins manifestés ;
- Elaborer un plan d'architecture et réaliser une étude de dimensionnement de l'extension projetée ;
- Réaliser des jumelages avec des établissements similaires en Afrique et en Europe, dans le cadre d'échange d'expériences ;
- Etablir des conventions de partenariat avec des écoles et des universités marocaines ;
- Organiser des séminaires dans le cadre de la coopération tripartite à l'occasion de la cinquième convention (2015-2017).

II.2.16. Service de la Formation Continue (SFC)

Les principales actions d'amélioration des prestations du Service de la Formation Continue au titre de l'année 2013 se présentent comme suit :

Objectifs	Actions	Taux de réalisation
Améliorer la façade et les principaux accès du Centre d'Accueil et de Conférence	Réaménagement du revêtement des couloirs	100%
	Peinture des murs et des plafonds et menuiserie métallique	100%
Faciliter la circulation des usagers du Centre	Mise en place des panneaux de signalisation	En cours
Améliorer la climatisation des salles	Installation d'un split système au salon d'honneur de la salle Amphithéâtre	100%
Améliorer les conditions de travail au sein du Centre	Réaménagement et modernisation des bureaux	80 %

II.2.17. Institut Supérieur des Études Maritimes (ISEM)

Le budget de ce SEGMA est principalement financé par des subventions du budget général. En 2013, le total des recettes est passé de 8 288 657,86 DH à 8 029 081,95 DH en 2012, tout en enregistrant une augmentation de l'ordre de 3%. Cependant, pour la même période les dépenses sont passées de 7 553 657,21 DH à 7 466 283,53 DH, soit une diminution d'environ 1,16%.

Le tableau suivant retrace la répartition des recettes et des dépenses au titre des années 2012 -2013:

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Recettes propres	1 029 081,95	788 657,86
Subventions	7 000 000	7 500 000
Total des recettes sans compter l'excédent du budget de l'année précédente	8 029 081,95	8 288 657,86
Total des dépenses	7 553 657,21	7 466 283,53

Par ailleurs, les principales réalisations ayant marqué l'année 2013 et contribué ainsi à l'amélioration de la qualité de la formation dispensée par ce SEGMA, se récapitulent dans le tableau suivant :

Objectifs	Actions	Indicateur de suivi	Réalisations
Amélioration de la qualité de la formation initiale	- Renouvellement des équipements pédagogiques ; - Formation des professeurs ; - Affectation de nouveaux professeurs.	- Nombre des équipements renouvelés ; - Nombre de formations réalisées ; - Nombre de professeurs affectés.	- Acquisition d'un simulateur électronique (50%) ; - Réalisation de 4 formations (100%) ; - Affectation de 02 professeurs assistants (100%).
Amélioration de la qualité et de la cadence de la formation continue	- Organisation des cycles de formation au profit des gens de la mer (*) ; - Evaluation des intervenants de la part des stagiaires.	- Nombre de formations réalisées ; - Taux de satisfaction des stagiaires.	- Réalisation de 22 cycles de formation pour 402 stagiaires (100%) ; - 90,5%

(*) Les recettes propres provenant de la rémunération de cette formation ont atteint 0,79 MDH en 2013 contre 1,03 MDH en 2012 .

D'autre part, et dans le cadre de la formation initiale, au titre de l'année scolaire 2012-2013, le nombre des étudiants a atteint 168 étudiants (119 dans le cycle normal et 49 dans le cycle supérieur) avec un taux de réussite de 97%. De même, le nombre des lauréats a enregistré 96 étudiants (soient 47 lauréats dans le cycle normal dont 22 lieutenants de pêche et 25 lieutenants mécaniciens de pêche de 1ére classe, et 49 lauréats dans le cycle supérieur dont 23 capitaines de pêche et 26 officiers mécaniciens de 1ére classe).

Pour l'année scolaire 2013-2014, le nombre des étudiants inscrits à l'Institut au titre de la formation initiale, s'élève à 47 étudiants (dont 30 sélectionnés dans le cadre du concours d'accès dans les filières du pont et de la machine, 05 issus de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale et 12 provenant des pays de l'Afrique). En ce qui concerne la formation continue, l'Institut a signé 3 conventions avec les sociétés « Intership ping », « VIP International Group of Company » et « Group Afric Performance » ; Cela pour assurer la formation des gens de la mer et leur délivrer des brevets selon les normes de la convention internationale STCW.

II.2.18. École Nationale d'Architecture

Les ressources de l'Ecole se composent des subventions du budget général de l'Etat et des recettes propres (13% du total des recettes en 2013 contre 16% en 2012). Pendant les années 2012 et 2013, les recettes et les dépenses de l'ENA se sont présentées ainsi :

(En DH)

Nature du budget	Recettes			Dépenses	
	Recettes propres	Subventions de fonctionnement	Subventions d'investissement	Fonctionnement	Investissement
2012	3.033.091,62	13.268.000,00	2.250.000,00	16.533.065,59	3.478.287,85
2013	1.505.429,47	10.134.000,00	----	13.918.113,07	----

Quant aux réalisations physiques de ce SEGMA au titre de l'année 2013, elles se synthétisent dans le tableau suivant :

Objectifs	Actions	Réalisations
Amélioration de l'organisation du concours d'accès à l'ENA	Adoption d'un nouveau système d'évaluation des candidats pour passer les épreuves écrite et orale	Augmentation de l'effectif à passer l'épreuve écrite à 5000 et l'épreuve orale à 800 candidats (ce qui a engendré un gain de recettes de l'ordre de 800 000 DH)
Augmentation de l'effectif des étudiants admis à l'ENA	Augmentation de la capacité d'accueil de l'ENA (à Rabat et aux annexes Fès, Tétouan et Marrakech)	Le nombre des étudiants inscrits en première année s'élève à 183, (actuellement le nombre des étudiants a atteint 1090)
Amélioration du contenu des cours pédagogiques	- Elaboration et actualisation des syllabus de cours des enseignants permanents et vacataires ; - Organisation de rencontres de concertation avec les enseignants pour établir les programmes de formation au cours des quatre prochaines années, dont l'objectif d'assurer une formation pédagogique à l'instar des écoles d'architecture internationales.	Le taux d'actualisation des syllabus a atteint 100%
Structuration administrative de l'ENA	Organisation de l'appel à candidature pour les postes de : - Directeur de l'Ecole ; - Directeur Adjoint chargé de la pédagogie ; - Directeur Adjoint chargé de la recherche ; - Directeur Adjoint chargé de la formation ; - Secrétaire Général.	Taux de réalisation de 80% (Le poste de Directeur Adjoint de la formation continue est vacant)

Finalisation du chantier d'extension des locaux de l'ENA	- Lancement des travaux de finalisation ; - Finalisation des travaux du Laboratoire de bioclimatique.	Le pourcentage d'avancement des travaux a atteint 40%

II.2.19. Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC)

L'évolution de l'exécution des recettes et des dépenses de l'ISIC, au titre des années 2012 et 2013, se présente dans le tableau ci-après :

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Recettes propres	300.000	300.000
Subvention d'exploitation du BG	5.000.000	5.000.000
Excédent de l'année précédente - exploitation	4.021.783	1.133.211,30
Subvention d'investissement du BG	3.480.000	3.480.000 (*)
Excédent de l'année précédente - investissement	14.704.123,58	8.319.633,63
Total des recettes	27.505.906,58	18.232.844,93
Dépenses d'exploitation	8.258.393,48	5.120.517,83
Dépenses d'investissement	16.729.059,67	10.089.121,67
Total des dépenses	24.987.453,15	15.209.639,50

(*) L'année 2013 a été marquée par l'arrêt de l'exécution de 25% des ressources du budget d'investissement dudit SEGMA au titre des subventions du budget général de l'Etat, et ce à la suite de la décision du gouvernement de gel de 15 MMDH des crédits d'investissement.

Au titre de l'année 2013, et afin d'améliorer la qualité des services offerts aux usagers, la majorité des actions programmées a été intégralement réalisée. En effet, les mesures prises cette année ont porté principalement sur la réalisation des travaux d'aménagement et de modernisation des locaux de l'Institut, la construction d'une salle des informations, la mise en place d'un réseau Internet (Wi-Fi), l'aménagement de la bibliothèque et l'acquisition d'un système d'information, l'achat des matériels de climatisation et d'impression. A noter, entre autre, que l'année 2013 a connu le lancement d'un Master spécialisé en « Economie et Management des Médias » au titre de l'année scolaire 2013-2014.

II.2.20. Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma (ISMAC)

L'Institut est totalement financé par des dotations du ministère de la communication. Pour les années 2012 et 2013, les recettes et les dépenses de ce SEGMA se présentent comme suit :

(En DH)

Nature du budget	2012			2013		
	Recettes (subvention)	Crédits ouverts	Engagement (*)	Recettes (subvention)	Crédits ouverts	Engagement (*)
Budget d'exploitation	1.800.000	1.800.000	0,00	7.200.000	9.000.000	1.270.259,46
Budget d'investissement	18.000.000	18.000.000	0,00	10.000.000	28.000.000	2.996.670,18
Total	19.800.000	19.800.000	0,00	17.200.000	37.000.000	4.266.929,64

(*) Le taux d'engagement des dépenses est de 0% en 2012 et de 11,53% en 2013. En effet, pendant l'exercice 2012 , l'activité financière de l'ISMAC n'avait pas encore démarrée.

Les principales réalisations de l'ISMAC ayant marqué l'année 2013 sont illustrées dans le tableau suivant :

Objectifs	Actions	Taux de réalisation	Estimation du coût en DH	Réalisations en DH
Mise en place d'une infrastructure pour le réseau d'eau potable, d'assainissement et des branchements électriques	Marché négocié n°01 pour les travaux de branchement en assainissement, l'extension du réseau d'eau potable, les travaux de raccordement électrique et du pose de transformateur pour le siège de l'ISMAC.	75%	2.265.451,24	0,00
Achat de matériel d'imprimerie, des consommables d'impression et des fournitures de bureau	Bons de commande pour l'achat de fourniture de bureau et des matériels de bureau	100%	109.810	109.810
Achat de matériel informatique	Bons de commande pour l'achat des matériels informatiques	100%	178.827,20	178.827,20

II.3. DOMAINE DES ACTIVITES RECREATIVES

II.3.1. Complexes Sportifs Prince Moulay Abdellah de Rabat et Mohammed V de Casablanca et Base Nautique de Mohammedia et Complexe de Fès

En 2012 et 2013, la répartition du budget de ces complexes se présente comme suit :

(En DH)

Nature du budget		Complexe Mohammed V de Casablanca	Complexe de Fès	Complexe Prince Moulay Abdellah
2012	Recettes propres	14.917.400,49 (*)	553.280,00	-
	Subventions	3.078.000,00	2.000.000,00	-
	Excédent	10.701.514,48	940.816,08	-
	Total des recettes	28.696.914,97	3.494.096,08	9.084.475,49
	Total des dépenses	18.901.554,59	2.471.618,72	4.471.673,64
2013	Recettes propres	17.378.891,00 (*)	2.079.741,37 (**)	-
	Subventions	3.078.000,00	2.500.000,00	-
	Excédent	9.795.360,38	1.022.477,36	-
	Total des recettes	30.252.251,38	5.602.218,73	10.452.458,63
	Total des dépenses	18.916.151,01	4.170.815,47	7.167.329,22

(*) Ces recettes représentent environ 57% du total des recettes et proviennent notamment de l'adhésion (11.846.381 DH en 2013 contre 11.079.013 DH en 2012).
(**) L'amélioration des recettes propres en 2013 est due principalement à l'élargissement de la base des bénéficiaires et ce, à travers la signature d'un ensemble de partenariats.

En 2013, les indicateurs d'activité liés à l'exploitation de ces SEGMA se présentent ainsi :

- 12.632 adhérents et 31.200 accès enregistrés à la piscine olympique relevant du complexe sportif Mohammed V;
- 2.135 séances d'entraînement et 13 rencontres artistiques, culturelles et politiques organisées à la salle omnisport relevant du complexe sportif Mohammed V ;
- 11.223 nuitées au profit des fédérations nationales et des associations sportives dans le centre sportif de Bourgogne relevant du complexe sportif Mohammed V ;
- 6.523 accès enregistrés à la base nautique de Mohammedia;

- Taux d'exploitation valent 95,62% au stade olympique du football, 100,12% au stade des entrainements et 65,21% aux salles adjacentes au stade relevant du complexe de Fès ;

- 50 visites et 46.630 sportifs bénéficiaires ont été accueillis au complexe sportif de Fès.

En matière d'équipement, il a été procédé à la mise à niveau des installations sportives des différents complexes afin d'améliorer la qualité des prestations rendues aux usagers. De même, il a été procédé à une restructuration des complexes pour les préparer à l'accueil des événements internationaux, notamment la coupe d'Afrique des Nations de Football prévue en 2015.

Enfin, il est à signaler que le programme d'action des trois complexes sportifs, au titre des années 2014 et 2015, vise l'amélioration de la performance globale et par conséquent l'augmentation des recettes propres et ce à travers l'élargissement de la base des bénéficiaires.

II.3.2. Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives

Au titre de l'année 2013, le total des recettes s'élève à 11.522.724,32 DH contre 11.864.540 DH en 2012. Tandis que les dépenses ont atteint 11.184.370,60 DH contre 8.935.426,16 DH en 2012.

En 2013, les actions réalisées ont concerné en particulier l'amélioration de la qualité des prestations offertes aux usagers, la révision de l'arrêté conjoint du ministère de tutelle et du ministère de l'économie et de finances fixant la tarification en vue d'optimiser la rentabilité des piscines, et la modernisation des installations et des équipements techniques. Par conséquent, le nombre des bénéficiaires pour cette année s'est élevé à 8.127 adhérents, contre seulement 6.897 adhérents en 2012.

Au titre des années 2013 et 2014, les principales réalisations dudit SEGMA peuvent se résumer ainsi :

- Finalisation des travaux de forage des puits pour les piscines de Fès, d'El Jadida, de Kenitra et de Tétouan;

- Organisation de la quatrième édition du challenge des écoles de natation ;

- Organisation de deux éditions du programme « APPRENDRE À NAGER » au titre des années 2013 et 2014, au profit des enfants issus du milieu défavorisé ;

- Construction d'une piscine semi olympique à Rabat (avec un coût de 23 MDH);

- Mise en place d'un système de carte d'accès numérisée.

II.3.3. Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika

Le budget de ce SEGMA est principalement financé par des recettes propres (représentant 73% du total des recettes en 2013), provenant notamment des activités de restauration et d'hébergement. Le tableau ci-après retrace l'évolution des recettes et des dépenses en 2012 et 2013 :

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Recettes propres	6.457.900	10.257.891
Subvention d'exploitation	6.000.000	500.000
Excédent des recettes sur les paiements effectifs	2.325.680,46	3.296.166,31
Total des recettes	14.783.580,46	14.054.057,31
Total des dépenses	11.487.414,15	9.948.057,00

En 2013, le Complexe Moulay Rachid a réalisé plusieurs actions visant l'amélioration des conditions d'accueil. Il s'agit notamment de:

- La distribution des repas au profit des bénéficiaires : associations des jeunes et de sports, organismes nationaux et internationaux et centres d'estivage (5.000.000 DH) ;
- L'aménagement de l'ensemble des bâtiments et des chalets (400.000 DH);
- La réalisation des travaux d'entretien et d'hygiène (2.000.000 DH) ;
- La conclusion d'un contrat pour la surveillance et la sécurité du complexe (850.000 DH).

Le plan d'action dudit complexe pour les années 2014-2015 a pour ambition d'améliorer la performance globale du service à travers l'augmentation des recettes propres et la maîtrise des dépenses. Les principales mesures prévues dans ce sens concernent en particulier :

- La révision des contrats cadres relatifs aux opérations d'entretien, d'hygiène et de surveillance des bâtiments pour accueillir les camps dans de meilleures conditions, ce qui permettrait d'augmenter le nombre des bénéficiaires ;
- L'entretien et le renouvellement du réseau électrique à travers l'utilisation des énergies renouvelables telles que l'énergie solaire, et ce via l'acquisition et l'installation des panneaux solaires ;
- La création d'une station de traitement des eaux usées pour les réutiliser dans l'irrigation.

Ces deux dernières mesures de rationalisation permettront ainsi une réduction de la facture de l'eau et de l'électricité de l'ordre de 20% au titre de la première année, et de 30% au niveau de la deuxième année.

II.4. DOMAINE DES AUTRES ACTIONS SOCIALES :

II.4.1. Service d'Accueil, d'Assistance et d'Évaluation des Programmes (SAAEP)

Les données financières relatives au SEGMA « Service d'Accueil, d'Assistance et d'Evaluation des Programmes » au titre des années 2012 -2013 se présentent comme suit :

(En DH)

Année budgétaire	Recettes réalisées	Dépenses
2012	1.653.986,85	695.222,85
2013	1.835.865,83	390.248,33

Le montant global des recettes réalisées en 2013 est de l'ordre de 1,8 MDH soit une augmentation de 11 % par rapport à l'année 2012. Les dépenses quant à elles ont atteint un montant de 390 KDH contre 695 KDH en 2012, soit une diminution de 44 %.

Les principales actions au cours de la période 2012 -2013 se résument comme suit :

- Acquisition d'appareillage orthopédique et médicale destiné aux personnes handicapées pour un montant de 287.951 DH, en faveur de 60 bénéficiaires en situation de handicap issus de familles pauvres ;
- Acquisition d'une poussette pour un montant de 7.272,85 DH.

Pour ce qui est de son programme d'action pour les années 2014 et 2015, il consiste essentiellement en la poursuite des opérations d'acquisition d'appareillage orthopédique et médicale destiné aux personnes handicapées.

II.4.2. Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales (DPAS)

En 2012 et 2013, la répartition du budget de ce SEGMA se présente comme suit :

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Recettes	22.475.381,82	17.920.000,00
Dépenses	18.332.097,98	18.910.470,69

En effet, au cours de l'année 2013 le SEGMA a réalisé les actions suivantes :

- Production de nombreux programmes audiovisuels et des spots de sensibilisation pour diffusion sur la chaîne « Assadissa » et la radio Mohamed VI du Saint Coran ;
- Encadrement des pèlerins dans les différentes mosquées du Royaume par des leçons de prédication et d'orientation en différentes langues nationales ;
- Organisation à l'intention des pèlerins des sessions de formation utilisant des figurines du « Kaàba » au sein des conseils locaux des Ulémas du Royaume ;
- Distribution de l'appareil MP3 aux pèlerins contenant des leçons de prédication en différentes langues nationales ;
- Diffusion d'un livret « le guide des pèlerins » et d'un dépliant "à faire et à ne pas faire".

Par ailleurs, et dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services rendus aux pèlerins, cette Division a entamé les actions ci-après:

- Maintenir la qualité d'hébergement aux lieux saints (à la Mecque et à la Médine), du point de vue proximité et qualité des hôtels ;
- Fournir à chaque pèlerin des couvertures et des housses de matelas à Mina, et ce en s'appropriant les tentes en nombre suffisant ;
- Fournir à chaque pèlerin à Mina et Arafat de l'eau potable refroidie (40 bouteilles par pèlerins) ;
- Signer un accord avec une société agrée par le syndicat général de transport pour fournir des autocars de premier choix pour transporter les pèlerins entre les villes saintes (Mecque – Médine- Aéroport de Djeddah), ainsi que dans les lieux saints (Mina-Arafet –Mozdalifa) ;
- Fournir des camions pour transporter les bagages des pèlerins entre les villes saintes ;
- Fournir des autocars supplémentaires pour surmonter le problème de transport des pèlerins dans les lieux saints (90 autocars).

Vu la grande importance de l'encadrement des pèlerins au niveau local et dans les lieux saints, le ministère a procédé à une compagne de sensibilisation s'attaquant au volet religieux, administratif et sanitaire. Dans ce cadre 304 encadrants et 14 membres de la délégation des Ulemas ont été désigné pour accompagner les pèlerins, soit un encadrant pour 70 pèlerins. L'objectif étant d'atteindre un encadrant pour 50 pèlerins.

Au titre des années 2014, le programme d'action de cette Division porte sur :

- L'encadrement des accompagnants des pèlerins ;
- La diffusion des appareils MP3 « mourchid al-hajj », des livrets ainsi que des brochures de conseils à suivre durant toutes les étapes du pèlerinage.

A noter que les recettes de cette année ont connu une baisse de l'ordre de 20% due à la réduction du quota du Royaume.

II.4.3. Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire (SAUPAP)

L'évolution des activités du SAUPAP a permis de générer des revenus pour financer les besoins en matières premières, en appareils et en outils des unités. La répartition du budget de ce SEGMA en 2012 et 2013 se présente comme suit :

(En DH)

	Nature du budget	Agriculture	Ateliers de production	Total
2012	Recettes	3 383 147,80	71 874,00	3 455 021,80
	Dépenses	2 922 902,07	139 538,88	3 062 440,95
2013	Recettes	4 501 619,60	18 130,00	4 516 749,60 (*)
	Dépenses	2 273 779,91	62 240,60	2 336 020,51

(*) Malgré la réduction de la superficie cultivée à 905,70 hectares en 2013, les recettes ont connu une augmentation de 30% par rapport à l'année 2012 , due principalement aux conditions climatiques favorables et au renouvellement du bétail. Par ailleurs, les dépenses ont diminué de 30% par rapport à 2012 , et ce grâce aux efforts fournis par le Service en matière de rationalisation des dépenses, tout en assurant la poursuite de l'équipement des unités de production par des outils et des appareils modernes.

Au cours de l'année 2013, ce SEGMA a réalisé les actions suivantes :

Objectifs	Actions entreprises	Indicateurs	Prévisions	Réalisations
Développement de la production agricole	- Introduction de nouvelles cultures, notamment les olives et les cultures maraichères	Terres cultivées	1050 hectares	905,70 hectares
	- Modernisation et mécanisation de l'exploitation agricole par l'achat d'un nouveau tracteur et le développement du système d'irrigation (construction des bassins hydrauliques et institutions d'un réseau pour l'irrigation goutte à goutte)	Acquisition des équipements	Achat d'un tracteur chaque année	Acquisition d'un nouveau tracteur
	- Mise en œuvre d'un programme d'insémination artificielle, amélioration du troupeau des races, développement du système d'alimentation et de restauration, réparation et réaménagement des écuries et bergies.	Assurer des revenus stables par l'élevage pouvant atteindre un million de DH annuellement	La collecte d'un million de DH	La collecte de 816.045 DH suite aux opérations de vente
Amélioration des unités de production pour assurer une	- Approvisionnement en matière première nécessaires et acquisition des mécanismes adéquats pour le développement de la production ;	Création de nouveaux ateliers	12 nouveaux ateliers à créer	8 ateliers créés

meilleure réinsertion des détenus	- Organisation des salons pour exposer les produits et les créations des détenus et amélioration des recettes suite aux opérations de vente.			

Au cours de l'année 2014, les principales réalisations de ce Service ont porté sur la programmation de la culture de blé pour une superficie de 878 hectares et ce, à travers la réalisation des opérations de labour, de plantation et de fertilisation. De même, le Service a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action concernant l'élevage, le développement des cultures irriguées, ainsi que la finalisation des opérations d'ouverture des nouveaux ateliers et unités de production.

En 2015, les dépenses et les recettes prévues pour ce SEGMA s'élèvent respectivement à 3.000.000 DH et 5.000.000 DH, avec un programme d'action s'articulant autour des axes suivants :

- La programmation de la culture de 1.200 hectares, en se basant sur les grandes cultures et en introduisant de nouvelles cultures comme le boisement, l'olive, la caroube ainsi que le pâturage pour le bétail. En plus de la poursuite de la mise en place des mesures visant à développer et à améliorer la production (acquisition d'un nouveau tracteur, réalisation d'un programme pour l'insémination artificielle, amélioration du troupeau des races…) ;

- L'organisation des salons pour l'exposition des produits et des créations des détenus.

II.4.4. Division de la Sécurité Sociale et de la Mutualité (DSSM)

Le budget de la DSSM est principalement financé par des subventions du budget général de l'Etat et des recettes générées par la location de ses locaux (13% du total des recettes en 2013). La structure chiffrée de l'évolution de l'exécution du budget durant les deux derniers exercices budgétaires 2012 et 2013 se présente comme suit :

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Subvention d'exploitation du BG	200.000	200.000
Subvention d'investissement du BG	500.000	0
Recettes (location des locaux)	6.400	128.120
Excédent de l'année précédente	0	638.480
Total des recettes	706.400	966.600
Dépenses d'achat d'équipement du bureau	39.492	-
Dépenses d'achat des équipements informatiques	28.428	-
Total des dépenses	67.920	-

Au cours de l'année 2013, il a été prévu de réaliser un ensemble d'actions visant la poursuite de l'équipement des services relevant de ce SEGMA en vue d'améliorer les conditions du travail, notamment à travers l'acquisition des bureaux électroniques supplémentaires, la maintenance de la salle de conférence, ainsi que l'organisation des formations au profit des fonctionnaires et d'autres projets.

Cependant, et puisque le report des crédits de l'année 2012 n'a été effectué qu'au 30 octobre 2013, l'ensemble des actions prévues n'ont pas été réalisées suite à l'entrée en vigueur de la *circulaire n°15-2013 de Monsieur le Chef de gouvernement à la date du 30 octobre fixant le délai d'acceptation des propositions d'engagement, au titre des crédits d'investissement du budget général et des budgets des SEGMA et CST, à la date du 31 octobre 2013.*

Par ailleurs, il est à signaler que le revenu de location des locaux a permis de réaliser des recettes propres s'élevant à un montant de 128.120 DH en 2013 contre seulement 6.400 DH en 2012 .

II.4.5. Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACS)

L'évolution des recettes et des dépenses du DACS au cours des exercices budgétaires 2011 et 2012 se présente comme suit :

(En DH)

Nature du budget	2011	2012
Recettes	35.149.530	29.675.665
Dépenses d'exploitation	30.052.550,63	38.007.880,79
Excédent de recettes	46.727.456,33	38.395.240,54

NB : la situation des recettes et des dépenses arrêtée au 31 décembre 2013 n'est pas encore établie par la Trésorerie Ministérielle du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC)

En 2013, Cette Direction a poursuivi la réalisation des actions suivantes :

- L'amélioration des conditions d'accueil à travers l'établissement des contrats de nettoyage pour la quasi-totalité des postes consulaires pour un montant de 5.658.620 DH ;
- L'engagement des agents vacataires aux services consulaires pour rattraper le retard de la transcription des registres d'état civil (22 consulats), pour un montant de 2.180.683,60 DH ;
- La réhabilitation des locaux consulaires pour un montant de 2.460.100 DH ;
- L'équipement des services consulaires en mobilier et matériel pour un montant de 1.282.439,31 DH ;
- La sécurisation des locaux consulaires à travers l'établissement des contrats de sécurité et l'installation des caméras de contrôle pour un montant de 3.368.937,90 DH ;
- La modernisation des archives consulaires pour un montant de 411.000 DH.

II.5. DOMAINE DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX

II.5.1. SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume

L'évolution des recettes et des dépenses de la TGR au cours des exercices budgétaires 2012 et 2013 se présente ainsi :

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Recettes	81 634 347,15	85 350 426,09
Dépenses de fonctionnement	34 857 108,19	44 625 485,02
Dépenses d'investissement	43 029 935,64	32 000 020,46

En 2013, ce SEGMA a poursuivi la réalisation des actions suivantes :

- L'acquisition des licences Oracle (RAC: Real Application Cluster) pour le projet de la Gestion Intégrée des recettes (Marché N°34/2013/TGR) ;

- La mise en place de la gestion intégrée des recettes : deux marchés en cours d'exécution ayant pour objet l'acquisition des prestations d'assistance technique (marchés N° 29B/2013/TGR et N° 29A/2013/TGR) ;

- L'acquisition et la mise en œuvre d'équipement informatique (matériels et logiciels) pour la TGR ainsi que les prestations d'assistance technique[3] y afférentes (marché N° 30A/2013/TGR) ;

- L'acquisition au profit de la TGR des licences pour les logiciels informatiques ainsi que les prestations d'assistance technique y afférentes (marché N°34/2013/TGR) ;

- La réalisation d'un audit de sécurité de certaines applications sensibles de la TGR ainsi que l'assistance à la mise en œuvre des mesures de sécurité en lot unique (N° 5/2013/TGR) ;

- L'acquisition des prestations d'assistance technique pour la refonte du système de la paie du personnel (marché N° 74/2012 /TGR) ;

- L'acquisition et la mise en œuvre au profit de la TGR d'équipement informatique ainsi que des prestations d'assistance technique (marché N° 24A/2013/TGR) ;

- L'acquisition, l'installation et la mise en œuvre des équipements informatiques destinés aux services du réseau de la TGR en lot unique (marché N° 15/2013/TGR).

Le plan d'action du Service au titre de l'année 2014 est en cours d'exécution, il porte principalement sur le lancement des appels d'offres concernant les marchés suivants :

- Réalisation des travaux de raccordement au réseau HTA du poste client TGR-2 sis Agdal-Rabat ;

  Acquisition et installation de rayonnages mobiles motorises aux locaux des archives de la TGR à Temara ;

- Acquisition de mobilier de bureau pour les services extérieurs de la TGR en lot unique ;

- Acquisition de matériel de bureau pour le compte de la TGR, en lot unique ;

- Extension de la plateforme de FAX sur IP au profit de la TGR en lot unique ;

- Acquisition d'une solution de centre d'appel au profit de la TGR ainsi que l'assistance technique y afférente en lot unique ;

- Maintenance évolutive et corrective des services métier du domaine fonctionnel « Gestion de la dépense et des régies » du Système de Gestion Intégrée de la Dépense (GID) ;

- Extension de la solution de visioconférence au profit de la TGR en lot unique ;

- Acquisition de matériel et de mobilier de bureau pour le compte du centre de formation de la Trésorerie Régionale de Tanger (Lot n° 2) ;

- Acquisition de matériel et de mobilier de bureau pour le compte du centre de formation de la Trésorerie Régionale de Fès (Lot n° 1) ;

[3] Les prestations d'assistance technique ne sont pas exécutées.

- Acquisition, installation et mise en œuvre des équipements informatiques (matériel et logiciel) pour le compte de la TGR en lot unique ;
- Acquisition des équipements informatiques au profit de la TGR ainsi que les prestations de formation et d'assistance technique y afférentes en lot unique ;
- Acquisition, installation et mise en œuvre d'une solution pour le renforcement de la surveillance et de la protection des bases de données au profit de la TGR, ainsi que les prestations de formation y afférente ;
- Acquisition des équipements informatiques (matériel et logiciel) au profit de la TGR ainsi que les prestations de maintenance et d'assistance y afférente ;
- Acquisition d'un système de gestion de file d'attente et d'affichage dynamique ;
- Extension du câblage informatique et électrique aux sites extérieurs.

En 2015, la TGR prévoit la réalisation des opérations suivantes :

- Acquisition du support Oracle (GIR, GID, Wadef @jour) ;
- Gestion intégrée des recettes ;
- Maintenance annuelle websense ;
- Extension de la téléphonie IP aux sites distants (100 sites) ;
- Mise à niveau de l'infrastructure réseau du siège (LAN et Datacenter) ;
- Mise à niveau de l'infrastructure LAN des sites extérieurs (acquisition) ;
- Mise en place d'une solution d'archivage de la messagerie électronique ;
- Acquisition d'une solution de documentation et de gestion des configurations des équipements réseau ;
- Identification des risques et actualisation de la PSI de la TGR ;
- Acquisition des prestations d'assistance technique pour la refonte du système de la paie du personnel ;
- Acquisition des prestations d'assistance technique pour l'audit de la qualité de code ;
- Acquisition des prestations d'assistance technique pour l'infogérance des plates-formes techniques ;
- Gestion de la traçabilité du Système d'Information.

II.5.2. Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII)

L'évolution des recettes et des dépenses de l'ADII au cours des exercices budgétaires 2012 et 2013 se présente comme suit :

(En DH)

Nature du budget		2012	2013
Recettes	Recettes propres	34 971 103,00	30 062 264,00
	Excédents des recettes d'exploitation et d'investissement	58 392 917,75	72 178 154,40
	Total	93 364 020,75	102 240 418,40
Dépenses	Dépenses de fonctionnement	2 608 388,73	3 468 636,14
	Dépenses d'investissement	45 138 827,75	58 393 905,73
	Total	47 747 216,48	61 862 541,87

Les réalisations de l'ADII au titre de l'année 2013 peuvent être résumées comme suit :

Objectifs	Mesures prises	Indicateur de suivi	Réalisations	Évolutions des recettes propres
Amélioration des capacités de gestion du personnel douanier	Formation du personnel douanier	Le nombre de formations dispensées par le Centre de Formation Douanière (CFD)	4 cycles réalisés par le CFD dont 1 cycle international	Les recettes propres de l'ADII sont de l'ordre de 31 MDH/ année
			1 cycle régionalisé	
			2 cycles supervisés par le CFD	
Renforcement de la mission sécuritaire	Extension de l'informatisation des services douaniers	Nombre de sites non informatisés /nombre de sites informatisés	96 brigades et 67 ordonnancements (soit 163 sites) / 116 sites connectés via réseau VPN IP et 47 brigades reliées par ADSL	
	Acquisition, installation et mise en service d'un scanner au poste frontalier « El Guergarate »	Acquisition du scanner	Scanner acquis	
Amélioration des prestations rendus par le service de la Reprographie et de la Diffusion	Acquisition, installation et mise en service du matériel technique destiné au service de la Reprographie et de la Diffusion (imprimerie)	Acquisition du matériel technique	Marché en cours	

Par ailleurs, l'année 2014 est marquée par l'exécution d'un marché de fourniture d'habillement destiné au personnel de l'ADII à hauteur de 20%.

Au titre de l'année 2015, l'ADII poursuivra les mêmes objectifs assignés, à savoir :

- Le financement des projets et des actions visant l'amélioration des conditions de travail du personnel et le renforcement de la performance et de la sécurité des systèmes d'information;
- Le financement des projets et des actions visant l'amélioration des conditions d'accueil et de la qualité des prestations offertes aux clients et aux partenaires ;
- Le financement des grands projets visant la sécurisation et la lutte contre la fraude ;
- Le recouvrement d'une partie des coûts générés et des rémunérations afférentes aux diverses prestations, dispensées par l'ADII, à ses partenaires et aux douaniers des pays amis.

II.5.3. Direction de l'Imprimerie Officielle (DIO)

En 2013, un effort important a été consenti par la DIO pour améliorer ses recettes proposes. Ainsi, l'exercice budgétaire 2013 s'est soldé par une augmentation sensible des recettes propres permettant de couvrir les dépenses et de réaliser par la suite un excédent cumulé de l'ordre de 90.056.896,08 DH. Le tableau ci-après retrace l'évolution des recettes et des dépenses en 2012 et 2013 :

(En DH)

Année budgétaire	Recettes (y compris l'excédent des années antérieures) (1)	Dépenses d'exploitation (2)	Dépenses d'investissement (3)	Solde 1-(2+3)
2012	94.627.853,32 DH dont 14.414.874,46 DH au titre de l'année 2012	6.602.378,05	394.504,54	87.630.970,73
2013	99.722.610,87 DH dont 11.697.135,60 DH au titre de l'année 2013	7.870.304,79	1.795.410,00	90.056.896,08

De même, la Direction a procédé à la révision des tarifs des insertions au Bulletin Officiel pour faire face aux augmentations des prix qu'ont connu les différents types de papiers et de produits d'impression, d'une part, et pour compenser le manque à gagner en termes de recettes constaté pour les produits des abonnements et les travaux d'impression d'autre part.

Les principales réalisations de l'Imprimerie Officielle au cours de l'année 2013 sont synthétisées ci-dessous :

- Acquisition d'un système CTP (Computer To Plate) thermique, d'une pelliculeuse thermique et de matériels informatiques et logiciels ;
- Entretien, réparation et maintenance du matériel de bureau et du matériel informatique et d'imprimerie (matériels de laboratoire, d'impression et de finition) ;
- Achat de divers produits et fournitures destinés à l'impression des éditions du Bulletin Officiel et d'autres travaux d'impression ;
- Formation professionnelle sur le logiciel Adobe Indesign.

Le programme d'action au titre de l'année 2014 consiste en la poursuite des actions réalisées en 2013, ainsi qu'en la mise en œuvre du contrat de jumelage institutionnel signé avec l'Union Européenne en novembre 2012, qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de l'Imprimerie Officielle. Il s'agit notamment des projets visant de :

- Appuyer la dématérialisation de la chaîne de production des éditions du Bulletin Officiel en proposant un plan d'action pour sa mise en œuvre ;
- Procéder à l'élaboration d'une conception préliminaire d'un site internet permettant de diffuser les publications, les appels d'offres et autres documents ;
- Réaliser un diagnostic et développer un plan d'action propre à la DIO portant en particulier sur les questions suivantes :
  - Étude de l'organisation actuelle afin d'optimiser le système de gestion y afférent ;
  - Développement des propres outils de gestion ;

- Définition des possibilités d'amélioration des ressources par la mise en place, à titre d'exemple, d'actions de marketing et de vente d'ouvrages ;

- Appui aux projets identifiés dans le cadre du Schéma Directeur du Système d'Information du Secrétariat Générale du Gouvernement, ayant permis de recenser les besoins de l'Imprimerie Officielle et de proposer des scénarii fonctionnels.

Par ailleurs, les objectifs définis pour l'année 2015 seront liés intrinsèquement à l'évolution de la production du Bulletin Officiel numérique en intégrant l'ensemble des éditions, avec une amélioration substantielle du temps de production mais aussi une amélioration considérable du rendement au sein de cette institution.

II.5.4. Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS)

En principe, le budget de ce SEGMA est financé par des recettes propres (32% du total des recettes en 2013), des subventions et des excédents des recettes sur les paiements effectués au titre de l'année précédente. Le tableau ci-après retrace l'évolution des recettes et des dépenses en 2012 et 2013 :

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Recettes propres	18 802.677,12	21 755 565,80
Subventions	12 681 000,00	12 681 000,00
Excédent des recettes sur les paiements effectués	19 471 233,76	32 623 218,70
Don de la Banque Mondiale	4 963 400,00	-
Total des recettes	55 918 310,88	67 059 784,50
Total des dépenses	42 671 103,37	33 116 770,52

En 2013, plusieurs actions ont été entamées par le Centre et qui ont porté sur :

- Le suivi de la campagne agricole à travers l'édition d'un bulletin mensuel en la matière exploitant les données satellitaires, la production d'un rapport sur la prévision de la production céréalière, et l'élaboration à la fin du mois d'avril d'un rapport spécial traitant les prévisions des récoltes agricoles des céréales de l'année en cours ;

- Le suivi de l'aménagement du territoire national en fournissant aux agences urbaines du Royaume, des images satellitaires et des études cartographiques utilisées dans la préparation des programmes et des projets de développement urbain et régional ;

- Le suivi des statistiques par la réalisation, au profit du Haut-Commissariat au Plan, d'une couverture complète du territoire national par des images satellites de haute résolution, en préparation du recensement de la population prévu en 2014 ;

- L'intégration de l'imagerie satellitaire dans la gestion des ressources en eau à travers la poursuite des études élaborées en collaboration avec le secteur chargé de l'eau, les experts de l'Agence Spatiale Américaine NASA et l'appui de la Banque Mondiale. Ces études visent le développement des mécanismes et des programmes spécialisés dans le traitement et l'exploitation des données géographiques et spatiales, pour la rationalisation de la gestion de l'eau et l'évaluation des incidences du changement climatique ;

- Le soutien de la formation et de la recherche et développement à travers la formation de 191 personnes (cadres et professionnels de diverses institutions et ministères).

En 2014, le CRTS a poursuivi la réalisation des actions entamées en 2013, notamment par :

- **Le suivi de la campagne agricole** à travers l'acquisition d'images satellitaires (24), l'édition du bulletin mensuel concernant l'état agricole (8 numéros) et l'établissement d'un rapport relatif aux prévisions ;
- **Le suivi de l'aménagement du territoire national** par la production de 82 cartes pour le suivi des changements dans le milieu urbain ;
- **Le suivi de l'habitat** par la réalisation des études cartographiques de suivi du développement du bâti pour le compte de plusieurs préfectures et provinces, dans le cadre de convention cadre avec le Ministère de l'Intérieur. En effet, 16 cartes pour le suivi des changements ont été produites ;
- **L'intégration de l'imagerie satellitaire dans la gestion des ressources en eau** à travers la formation des cadres du Centre et de la Direction de la Recherche et de la Planification en Eau, l'acquisition des programmes informatiques et des modèles ainsi que l'acquisition d'équipements de traitement des données satellitaires ;
- **La mise en œuvre du projet de recherche sur l'intégration des images satellite pour l'optimisation de l'irrigation** à travers la réalisation d'une étude de recherche développement s'étalant sur une durée de 3 ans à partir de l'année 2014, et visant le développement d'un système d'aide à l'optimisation de l'irrigation basée sur les données satellite ;
- **Le développement des moyens d'action** à travers le renforcement des accords avec les entreprises et les institutions internationales les plus importantes, qui supervisent les programmes par satellite ;
- **Le soutien de la formation et de la recherche et développement** à travers l'organisation de sessions de formation au profit des différents secteurs, et l'encadrement des chercheurs.

II.5.5. Imprimerie Dar Al Manahil

L'évolution des recettes et des dépenses de ce SEGMA pour les deux dernières années se présente comme suit :

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Recettes	3 123 312,81	3 370 005,51
Dépenses	2 350 836,70	2 745 062,46

Le bilan des réalisations au cours de l'année 2013 peut se présenter dans le tableau ci-après :

Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi	Réalisations
Exécution du programme du ministère de tutelle concernant les publications et le soutien aux manifestations culturelles en termes d'impression	impression de plus de 55 ouvrages répartis sur plusieurs séries (œuvres complètes, première publication, recherche, pour enfants …), catalogues, affiches, et autres.	-Collection premier livre -Collection œuvre complète -Collection recherche -Collection création -Série conférences -Pour enfants -Rapports -Catalogues manuscrits -Autres	03 01 01 01 02 16 10 19 02

Au titre de l'année 2014, et à l'occasion du Salon Internationale du Livre, ce SEGMA a pu produire, pour le compte de la Direction du Livre et des Bibliothèques, 38 ouvrages et différents documents répartis par plusieurs séries et /ou collections :

- Collection premier livre : 04 ouvrages imprimés représentant un taux de réalisation de 90%;
- Collection œuvre complète : 04 titres imprimés avec un taux de 50% ;
- Collection recherche : 02 titres imprimés avec un taux de 100% ;
- Séries création : 09 titres imprimés avec un taux de 70% ;
- Séries conférences : 02 titres imprimés avec un taux de 50% ;
- Autres : 17 titres imprimés avec un taux de 40%.

L'Imprimerie Dar Al Manahil compte, à travers son plan d'action pour l'année 2015, mettre en œuvre les opérations suivantes :

- Poursuivre l'exécution du programme du ministère de tutelle dans le domaine de l'édition, dans le cadre de sa nouvelle stratégie en la matière, et ce à travers la modernisation des moyens du travail, notamment par l'acquisition d'un nouveau matériel sophistiqué, la formation du personnel, l'entretien et la réparation du matériel existant, l'achat du papier pour impression, l'achat de fournitures et de produits pour matériel technique, l'acquisition des pièces de rechanges pour les machines, la rémunération des auteurs et des personnes participants à la rédaction des revus… ;
- Renforcer l'ouverture sur le secteur privé et acquérir d'autres clients dans le secteur public.

II.5.6. Centre National de la Documentation (CND)

Le tableau ci-après retrace l'évolution en 2012 et 2013 des recettes du CND:

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Recettes propres	261.000,00	261.000,00
Subvention d'exploitation	3.239.000,00	3.239.000,00
Excédent des recettes sur les paiements effectué au titre de l'exercice précédent	826.875,86	686.975,86
Total recettes d'exploitation	4.326.875,86	4.186.975,86
Subvention d'investissement	4.000.000,00	1.000.000,00
Excédent des recettes sur les paiements effectué au titre de l'exercice précédent	14.422.166,78	10.404.805,89
Total des recettes d'investissement	18.422.166,78	11.404.805,89

En 2013, le Centre a pu entamer les activités suivantes :

- Achèvement et réalisation des projets s'inscrivant dans le cadre de 12 chantiers du plan « Zéro papier » ;
- Introduction de nouvelles technologies de l'information, notamment, à travers la mise en place d'un portail de veille automatique personnalisable sur les sources d'information et la création d'un espace de recherche multimédia tutoré « chercheurs »… ;

- Développement du fonds documentaire du CND, qui a pu atteindre l'objectif de 15.000 documents collectés et traités pas ans (12.000 documents programmés) ;

- Renforcement de la Division : « Centre de Documentation et d'Information Multimédia » par la mise en ligne de « Maraacid » : un bouquet de portails de veille informationnelle et documentaire thématique dont le périmètre de veille concerne en premier lieu le développement économique, social et durable du Maroc.

Par ailleurs, les indicateurs d'activités réalisées par ce Centre au titre des 2012 et 2013 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Objectifs	Indicateurs	Réalisations 2012	Prévisions 2013	Réalisations 2013
Renforcement du fonds documentaire national par la collecte, l'acquisition et le traitement des documents concernant le développement économique et sociale au Maroc, produits au Maroc ou à l'étrange (imprimés sonores, audiovisuels, ou électroniques).	Taux de renforcement	73%	60%	60%
Amélioration des services de recherches documentaires pour les utilisateurs (bases de données nationales et internationale).	- Nombre de recherche assisté - Nombre de recherche en ligne	350 350.000	400 450.000	400 750.000

En 2014, les principales réalisations du CND se présentent comme suit:

- Augmentation du niveau de la collecte et de l'e-collecte de la littérature grise marocaine ;

- Mise en place du système de reporting ;

- Mise à niveau des portails de diffusion de la veille informationnelle « Marracid ».

Au titre de l'année 2015, et tout en poursuivant ses efforts de modernisation de l'accès à l'information documentaire liée au développement économique et social du pays et son traitement, le Centre National de Documentation (CND) envisage la réalisation des opérations et des études documentaires, ayant pour objet la diversification et l'amélioration des services d'informations offerts aux utilisateurs et aux acteurs économiques et sociaux concernés. Dans ce cadre, il prévoit la poursuite des actions entamées en 2014, le lancement d'une campagne webmarketing, ainsi que l'achèvement des aménagements du service utilisateurs-chercheurs.

II.5.7. Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation (CPDJ)

Les ressources de ce SEGMA proviennent essentiellement des recettes propres (soit 39,12 % du total des recettes en 2013), des subventions et des excédents des recettes sur les paiements effectués au titre de l'année précédente. Le tableau ci-après retrace l'exécution des recettes et des dépenses au titre de l'année 2013 :

(En DH)

Nature du budget	2013
Recettes propres	368 278,00
Subventions d'exploitation	300 000,00
Excédent des recettes sur les paiements effectués au titre de	231 957,08

l'exercice précédent-exploitation-	
Excédent des recettes sur les paiements effectués au titre de l'exercice précédent-investissement-	1 229,89
Excédent des recettes affecté aux dépenses d'investissement	40 000,00
Total des recettes	941 464,97
Total des dépenses	706 792,72

De même, plusieurs actions ont été menées cette année (2013) et concernent essentiellement les aspects suivants :

- Projets sous format électronique :
  - Le CD-ROM « juriprême » : préparation des dossiers électroniques de la revue (1ère édition 1999, 2ème version 2004, 3ème version 2007, 4ème version 2012 et 5ème édition à fin 2014 ou au début 2015), préparation de la base de données et dépôt légal du programme ;
  - Le CD-ROM « cahierprême » : rassemblement de 10 tomes des cahiers de la Cour dans un seul numéro, correction et impression de la version électronique (1èreédition 2002 et 2ème édition 2014 en cours d'exécution), préparation de la base de données et dépôt légal du programme ;
  - Le CD-ROM « seminaiprême » : documentation des interventions des séminaires et leur exploitation dans une publication électronique (version 2009), création de la base de données et dépôt légal du programme ;
  - La base de données du bulletin d'information de la Cour de Cassation : recherche des arrêts originaux, impression et correction du texte complet et enrichissement de la base de données par de nouveaux arrêts (plus de 700 arrêts) ;
  - Le site web du CPDJ : installation des sommaires de toutes les éditions de la Cour de Cassation et mise à jour du site avec les nouvelles éditions et jurisprudences. En effet, ce site joue le rôle de médiateur entre la Cour et les acteurs dans le domaine judiciaire (juges avocats et chercheurs).
- Projets sur support papier :
  - Série « Istienaf Charei Alaâla » : réalisation de l'encyclopédie des arrêts de Charia (9ème édition, la 10ème édition est en cours), ce qui constitue un important trésor du fikh et de l'application de Charia ;
  - Arrêts traduits de l'arabe en français dans le cadre de l'AHJUCAF : élaboration d'une base de données des arrêts traduits JURICAF, réalisation de six livres contenant les arrêts traduits au nombre de 1607 arrêts, dont 112 arrêts depuis 1957 jusqu'au 1964 traduits en langue française, ainsi que la mise à jour du travail réalisé en 2007 et traduction de nouveaux arrêts ;
  - Rapport annuel : depuis 1998 la Cour de Cassation publie son rapport annuel. Celui de l'année 2013 a été publié à la fin du mois de mai ;
  - Statistiques annuelles de la Cour de Cassation : collecte et publication de toutes les statistiques des dossiers enregistrés et des enrôlés et jugés pendant l'année. En effet, depuis 2012, la Cour publie des statistiques en langue arabe et française ;

- Cahiers de la Cour de Cassation : impression et publication des cahiers pour chaque rencontre (conférence, table ronde, séminaire…)

Par ailleurs, le plan d'action de ce SEGMA au titre de l'année 2014 envisage la réalisation des objectifs ci-après :

- Indexation de la jurisprudence publiée dans la revue de la jurisprudence de la Cour de Cassation et celle non publiée, dans une base de données permettant d'utiliser cette indexation dans la recherche des sujets ;
- Réalisation d'un CD ROM contenant les arrêts datant de 2010 à 2014 et validés par les présidents de chambre pour la publication ;
- Formation continue dans les langues étrangères par la signature des conventions avec des instituts spécialisés en langues (français, anglais et espagnol) ;
- Publication annuelle de la Cour de Cassation.

II.5.8. Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale (UFM)

En principe, le budget de ce SEGMA est composé des subventions d'exploitation du budget général de l'Etat et de l'excédent de recettes au titre de l'exercice précédent. S'agissant des recettes propres, l'UFM est à la recherches de clients potentiels permettant à l'unité d'atteindre ses objectifs pour l'exercice 2014 ; à savoir: une vente de 500.000 masques FFP2 et de 1,5 million masques chirurgicaux, soit une recette qui avoisinerait 3.900.000 DH. Par ailleurs les dépenses d'exploitation se chiffrent à 3.500.000 DH, 2. 474.000 DH et 2.474.000 DH, respectivement en 2012 , 2013 et 2014.

Depuis sa création l'UFM a pu réaliser les actions ci-après :

- La maintenance des lignes de production des masques FFP2 et des masques chirurgicaux à travers des contrats ayant assuré une certaine pérennité du fonctionnement des machines, tout en bénéficiant de la disponibilité des pièces de rechanges et de la formation continue pour le personnel ;
- La maintenance du laboratoire du contrôle qualité afin de garantir la conformité des produits aux normes internationales ;
- La contractualisation d'une assurance multirisque pour assurer les risques majeurs pouvant engendrer des dommages considérables aux installations de l'unité;
- La disposition d'un portail Internet pour sensibiliser les utilisateurs potentiels dans les différents domaines sur l'importance de l'utilisation des masques de protection respiratoire, ainsi que sur les réels dangers pouvant porter atteinte à leurs santé en cas de non portée de ses masques durant le travail.

Par ailleurs, il est à souligner que les tarifs de vente des masques produits par l'UFM sont fixés par le décret conjoint n° 145.13 du Chef de Gouvernement et de Ministre de l'Economie et des Finances, daté du 08 janvier 2013 et paru dans le bulletin officiel en arabe n° 6128 du 21 février 2013, comme suit :

- Masques FFP2 :

QUANTITE	TAUX DE REMISE	PRIX UNITAIRE EN DIRHAMS
Entre 1 et 72 000	-	2,70
Entre 72 001 et 144 000	5%	2,60
Entre 144 001 et 216 000	10%	2,45
Au-delà de 216 000	15%	2,30

- Masques Chirurgicaux :

QUANTITE	TAUX DE REMISE	PRIX UNITAIRE EN DIRHAMS
Entre 1 et 144 000	-	1,70
Entre 144 001 et 288 000	2,5%	1,65
Entre 288 001 et 432 000	5%	1,61
Au-delà de 432 000	8%	1,55

Au titre de l'année 2015, le programme d'action de ce SEGMA prévoit la réalisation davantage de recettes propres à travers la prospection de potentiels clients.

II.6. DOMAINE DU TRANSPORT, DE L'EAU ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

II.6.1. Centre National d'Études et de Recherches Routières (CNERR)

Au titre de l'exercice 2013, le montant global des recettes réalisées par ce SEGMA est de l'ordre de 4,27 MDH, contre 7,69 MDH un an auparavant, enregistrant ainsi un fléchissement significatif d'environ 44,47% dû principalement à la diminution des recettes d'investissement. En effet, la ventilation de ces recettes par nature de budget (exploitation ou investissement) est présentée dans le tableau ci-après :

(En MDH)

Année	2012	2013
EXPLOITATION	2,75	3,30
INVESTISSEMENT	4,94	0,97
TOTAL	7,69	4,27

Dans la perspective d'améliorer la qualité des prestations et partant booster ses recettes, plusieurs actions ont été entamées et vont être poursuivies de manière à les faire prévaloir dans le futur. Ces actions peuvent se résumer comme suit :

- Le développement des prestations offertes notamment à travers l'amélioration du système de gestion routière, le développement des applications relatives à la gestion des incidents de la route et à la gestion et l'exploitation de la base de données des accidents de la circulation routière, la capitalisation, l'évaluation et la programmation des actions de recherche ainsi que le développement du laboratoire du CNERR afin qu'il soit un laboratoire de référence ;

- Le renforcement et la préservation du potentiel et des compétences acquises notamment par le biais de l'acquisition d'un nouveau "*Déflectographe Lacroix*" (action en cours) pour l'auscultation des routes, la mise en place d'un système d'assurance qualité de l'ensemble des activités du CNERR, la modernisation et la mise à niveau des équipements informatiques et bureautiques ainsi que la préparation d'un business plan pour le développement du CNER ;

- La veille à l'effet d'assurer des services de qualité à travers l'exploitation et la diffusion des données sur les accidents de la circulation routière et le trafic routier, la modernisation des outils de traitement des données visant à assurer une meilleure maîtrise de l'ensemble des données du système de gestion routier, le développement des axes de recherches autour des bases de données trafic et accidents ainsi que le développement du système de gestion des incidents sur le réseau routier pour informer en temps réel les décideurs et le grand public, via Internet, des incidents survenus sur l'ensemble du réseau routier national (crues, coupures, accidents).

Parallèlement et dans le but de répondre de manière plus ciblée à ces objectifs de développement d'activité et de services, une attention particulière est accordée au recouvrement des recettes auprès des clients. Dans ce sens, le CNERR organise périodiquement des réunions de suivi avec les services financiers, et relance souvent ses clients pour les inciter à régler leurs factures. Ces efforts ont permis de réaliser une nette amélioration du taux de recouvrement pour les années antérieures.

II.6.2. Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM) et Services de Logistique et de Matériel (SLM)

Le total des recettes encaissées par ces SEGMAs est passé de 100.901 KDH en 2012 à 81.785 KDH en 2013, enregistrant ainsi une diminution de l'ordre de 19%. Au titre de la même période le total des dépenses a passé de 47.350 KDH à 36.906 KDH, soit une diminution d'environ 22%. Le tableau ci-après illustre la répartition des recettes et des dépenses par Service au titre des années 2012 -2013:

(En DH)

SLM	Recettes		Dépenses	
	2012	2013	2012	2013
Agadir	16 070	14 789	8 177	6 614
Marrakech	9 237	8 504	4 234	3 212
Casa	7 571	5 270	5 192	4 013
Rabat	22 008	17 892	8 980	7 011
Fès	8 103	6 800	4 463	4 251
Meknès	9 774	5 668	4 545	5 075
Oujda	11 297	12 040	2 035	3 282
S/R des SLM	16 841	10 822	9 724	3 448
Total	100 901	81 785	47 350	36 906

S'agissant des réalisations au titre des deux dernières années, elles peuvent être synthétisées par nature de services comme suit :

- Service Réseau des SLM :

Activité	2012	2013
Réparations lourdes du matériel TP (en nombre d'interventions)	10	7
Pose, dépose et entretien de ponts de secours (en nombre d'interventions)	24	31
Total	34	38

Services de Logistique et de Matériel (SLM) :

Aménagement des pistes par les brigades régionales :

L'aménagement des pistes rurales contribue fortement au désenclavement des populations rurales et joue, en toute évidence, un rôle moteur dans l'activité économique et sociale de notre pays. De ce fait, la Direction des Routes a renforcé son intervention d'aménagement des pistes en régie à travers les programmes ci-après :

- L'aménagement lourd par les brigades régionales: réalisation de 253.5 km d'aménagement lourd entre 2012 et 2013. Ces réalisations s'inscrivent dans le cadre de la politique du Département visant l'augmentation du rythme de désenclavement du monde rural ;

- L'aménagement léger par section et l'entretien des pistes existantes en partenariat avec les collectivités territoriales, ainsi que l'assistance à la population rurale en cas d'événements majeurs.

Par ailleurs, les réalisations des brigades régionales au titre des trois dernières années se présentent comme suit (en km de routes rurales aménagées) :

SLM	2012	2013
Agadir	29	28,4
Marrakech	2	14,2
Casa	33	16
Rabat	30	*
Fès	6	*
Meknès	6.5	18,7
Oujda	*	69,7
Total	106.5	147.00

N.B : (*) en 2012 et en 2013, en plus des aménagements des pistes rurales, les brigades régionales ont été fortement mobilisées dans la réparation des dégâts de crue, le rechargement des accotements et les préparatifs des visites royales.

Brigades minimales :

Les réalisations des brigades minimales au titre des trois dernières années se présentent ainsi (en nombre de jours de travail) :

SLM	2012	2013
Agadir	7 732	7000
Marrakech	4 480	4473
Casa	5 812	5 812
Rabat	6 934	6 934
Fès	3 985	3653
Meknès	4 817	4 817
Oujda	4 158	4 158
Total	37 918	36 847

En plus des actions citées ci-dessus, ces SEGMAs assurent des prestations de viabilité tendant à assurer une meilleure pérennité de la circulation sur le réseau routier, surtout en période d'enneigement, d'ensablement ou lors des évènements exceptionnels comme le cas des dégâts de

crues. De même, ils mènent des actions de réformes pour améliorer leurs interventions. Il s'agit notamment de:

- Adapter la tarification des prestations des SLM : un nouvel arrêté conjoint du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre de l'Equipement, du Transport et de la Logistique modifiant l'arrêté conjoint n° 1888-03 du 09 juillet 2003 qui fixe les tarifs des prestations rendues par le Service Réseau des SLM et les SLM, a été publié dans le BO n° 5170 du 18 décembre 2013 ;

- Mettre en place un système d'information des SLM : une étude a été réalisée, dans le cadre de la coopération Maroc-Belge, consistant à étudier l'opportunité et les préalables d'organisation nécessaires à la mise en place progressive d'un système d'information pour la Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) au sein des SLM.

- Mener une réflexion stratégique sur le devenir des Services : Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de la continuité de l'étude des préalables organisationnels pour la GMAO et la télégestion des engins. Cela, entre autres, a permis de déterminer le meilleur scénario de gouvernance et d'organisation des SLM.

Le plan d'action pour les années 2014 et 2015 s'articule autour de l'axe ci-dessous :

- La mise en œuvre des actions prioritaires permettant d'améliorer les performances et les méthodes de gestion et d'exploitation du matériel TP, ce matériel qui devient de plus en plus sollicité pour jouer pleinement son rôle de soutien au développement rural, et de sauvegarde du réseau routier et ce, à travers les programmes structurants ci-après :

  - L'aménagement de pistes de désenclavement du monde rural ;

  - L'entretien du réseau routier ;

  - La viabilité hivernale.

Par ailleurs, il y a lieu de renforcer le service central, chargé de la gestion de ce patrimoine matériel estimé à plus de 1 MMDH, en l'érigeant en Division et en modernisant la gestion des SLM.

Les prévisions de réalisations par SLM pour les exercices 2014 et 2015 sont présentées dans le tableau ci-après :

SLM	Programme des Brigades régionales (en km)		Programme des Brigades minimales (en jours)	
	2014	2015	2014	2015
Agadir	30	25	10 000	10 000
Marrakech	35	40	4 500	4 500
Casa	45	40	6 750	6 750
Rabat	110	150	8 500	8 500
Fès	25	16	4 000	4 000
Meknès	40	21	5550	5550
Oujda	41	45	4 158	4 158
Total	326	337	43 458	43 458

Sur le plan financier, les prévisions des recettes et des dépenses par Service pour les exercices 2014 et 2015 sont présentées comme suit :

SLM	Prévisions de Recettes (en Kdh)		Prévisions de dépenses en (Kdh)	
	2014	2015	2014	2015
Agadir	14 000	20 000	8 500	10 500
Marrakech	5 500	10 000	5 500	7 500
Casa	8 000	16 000	7 000	7 000
Rabat	8 000	16 000	8000	9 000
Fès	6 500	12 000	4 000	4 000
Meknès	6 700	13 000	4 580	4 580
Oujda	4576	8600	1 200	3 200
S/R des SLM de la DMV	6 000	7 500	4 500	5 500
Total	59 276	103 100	43 280	51 280

II.6.3. Direction des Équipements Publics (DEP)

Les ressources de ce Service se composent des recettes propres (74% du total des recettes en 2013 contre 71% en 2012) et des excédents des recettes provenant de l'année précédente. L'évolution des recettes et des dépenses de ce SEGMA au titre des années 2012 -2013 se présente comme suit :

(En DH)

Année budgétaire	Recettes réalisées	Excédent des recettes provenant de l'année précédente	Total des recettes	Dépenses
2012	3 762 514,84	1 500 811,45	5 263 326,29	2 103 491,60
2013	9 051 713,11	3 159 834,69	12 211 547,80	2 824 040,60

A ce propos, il est à noter qu'une révision des tarifs des prestations de services de maîtrise d'ouvrage déléguée rendus par la DEP a eu lieu en 2013.

II.6.4. Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)

Les principales réalisations du DGAC durant la période 2011-2013 peuvent être synthétisées comme suit :

- Assurer la sécurité de la navigation aérienne par la publication d'informations aéronautiques, l'homologation de nouvelles pistes et la réalisation des études de conception de cartes aéronautiques ;
- Veiller à la sûreté de l'aviation civile à travers l'élaboration de certaines procédures de sûreté annexées au Programme National de Sûreté de l'Aviation Civile ;
- Mener des inspections et de la surveillance continue ;
- Auditer les services de la navigation aérienne ;
- Réaliser une étude pour la réorganisation de l'espace aérien ;
- Mettre en place un schéma directeur pour les aéroports ;
- Poursuivre la réalisation d'une étude pour le développement du transport aérien interne ;
- Réaliser une étude pour le développement du fret aérien au Maroc ;
- Mettre en place un système d'information pour suivre l'activité du transport aérien au Maroc ;
- Lancer une étude de planification et de développement du transport aérien au Maroc.

Ainsi, et pour répondre aux exigences liées à la régulation, le contrôle et la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation, conformément aux recommandations de l'OACI, une nouvelle organisation de la DGAC a été mise en place s'articulant autour des missions de la sécurité et la sûreté de l'aviation civile, et de la régulation économique du transport aérien.

De même, il a été procédé au renforcement de la DGAC en moyens humains et à l'élaboration d'un plan de formation visant la formation des cadres de la Direction, dans les thèmes de navigation aérienne, sûreté de l'aviation et certification des aéroports.

En parallèle et dans le cadre de la formation continue, la Direction a programmé une série de stages au profit de ses cadres, dans les domaines des enquêtes des accidents, conception des approches, navigation aérienne et sécurité d'exploitation, gestion des aéroports et contrôles techniques d'exploitation.

A noter par ailleurs qu'une nouvelle loi portant code de l'aviation civile est en cours d'examen au niveau du Parlement. Elle a pour objet de fixer les règles régissant l'aviation civile et visant à :

- Promouvoir le transport aérien afin qu'il réponde aux besoins des usagers en matière de transport de personnes et de marchandises, dans les meilleures conditions de sécurité, de sûreté, de régularité, d'efficacité économique et de préservation de l'environnement;
- Assurer l'exploitation et le développement des aéroports et des services de la navigation aérienne;
- Définir les règles d'organisation, d'utilisation et de gestion de l'espace aérien national, dans le cadre des conventions internationales ratifiées relatives à l'aviation civile ;
- Assurer un niveau élevé de protection aux consommateurs, en leur qualité de passagers des transporteurs aériens, au niveau des aéroports marocains.

Durant les deux années 2014 et 2015, il sera procédé à la poursuite de la mise à niveau et à la modernisation du secteur aérien, notamment à travers :

- La mise à niveau de la réglementation nationale régissant l'aviation civile en conformité avec les normes internationales, en particulier les acquis communautaires;
- La poursuite du programme de mise à niveau et de renforcement de la DGAC pour lui permettre d'assurer correctement les missions de régulation et de supervision de la sécurité et de la sûreté de la navigation aérienne ;
- La convergence réglementaire avec les instances internationales en matière de la sécurité aéronautique ;
- La réalisation d'une étude relative au développement de l'aviation d'affaires au Maroc selon deux phases ; à savoir:
  - Phase 1 : Évaluation et analyse de la situation actuelle de l'aviation d'affaires au Maroc ;
  - Phase 2 : Définition des orientations et scénarios devront contribuer au développement de l'aviation d'affaires au Maroc.
- La réalisation d'une étude relative aux conditions d'agrément et à la supervision des sociétés d'assistance escale au Maroc ;

- La Mise en place d'un site web plus interactif pour mettre à disposition des utilisateurs le maximum d'informations possibles, et leur permettre d'y déposer leurs requêtes et d'en recevoir les réponses ;

- La poursuite du développement du transport domestique : dans le cadre de la mise en place d'une régionalisation avancée, le ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique et Royal Air Maroc sont déterminés à généraliser la signature des conventions de soutien des lignes aériennes intérieures, à l'effet de contribuer à la promotion du territoire et de l'économie locale.

II.6.5. Service de Gestion des Chantiers (SGC)

Les ressources de ce Service se composent des recettes propres (38% du total des recettes en 2013 contre 74% en 2012) et des excédents des recettes sur les paiements effectifs de l'année précédente. L'évolution des recettes et des dépenses de ce SEGMA au titre des années 2012 -2013 se présente comme suit :

(En DH)

Année budgétaire	Recettes propres (*)	Excédent des recettes sur les paiements effectifs de l'année précédente	Total des recettes	Dépenses
2012	15.396.732,00	5.363.010,00	20.759.742,00	2.552.924,88
2013	11.203.705,20	18.206.817,12	29.410.522,32	14.435.844,11

(*) Des recettes provenant de la location des engins des travaux publics, au profit de la Direction des Equipements Hydrauliques et des Agences du Bassin Hydraulique.

Au titre de l'année 2013, le bilan des réalisations se récapitule dans le tableau suivant :

Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi	Réalisations
Modernisation des moyens de gestion	Mise en place d'un système global d'information pour la gestion du parc central de la Direction des Equipements Hydrauliques	Utilisation du système d'information dans la gestion du parc	Utilisation effective du système d'information pour le suivi des opérations techniques, organisationnelles et financières
Amélioration de la qualité des prestations	Modernisation du parc des engins	Réduction de la durée de vie moyenne des engins des travaux publics : de 60% au 40% pour les engins qui dépassent 10 ans	- 40 engins vétustes sont hors service (réforme) ; - Acquisition de 7 nouveaux engins.

II.6.6. Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière (DTRSR)

En matière de sécurité routière, la période 2011-2013 a été marquée par la mise en place du Plan Stratégique Intégré d'Urgence de Sécurité Routière (PSIU). Le bilan de la mise en œuvre de ce plan se présente selon les axes suivants :

- Code de la route : Elaboration et publication des textes d'application de la loi 52-05 portant code de la route.

- Contrôle et sanctions :

  - Mise en application du plan national et des plans régionaux de contrôle routier ;

- Réalisation de cycles périodiques de formation portant sur des nouveaux thèmes se rapportant aux dispositions de la loi 52-05, au profit des agents relevant de la Gendarmerie Royale (GR), de la Direction Générale de la Sureté Nationale (DGSN) et du Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique (METL) ;

- Renforcement et modernisation des équipements de contrôle au profit des services de la GR, la DGSN et le METL ;

- Equipement de 04 stations fixes de pesage automatique à Fès, Tanger, Oujda et Rabat, par le matériel nécessaire pour la sécurité des équipements techniques.

- Formation des conducteurs et examen du permis de conduire :

  - Préparation d'un contrat programme entre le METL et les professionnels de l'enseignement de la conduite pour la mise en œuvre des dispositions du code de la route, le développement de l'enseignement de la conduite et la mise à niveau de l'examen pour l'obtention du permis de conduire ;

  - Elaboration et mise en place d'une nouvelle base de données des questions de l'épreuve théorique de l'examen du permis de conduire;

  - Informatisation des centres immatriculateurs (à travers le câblage informatique et l'acquisition de matériel et logiciels informatiques) pour améliorer les services de permis de conduire et de cartes grises et pour automatiser les examens ;

  - Achèvement de l'opération d'aménagement d'une nouvelle piste d'examen pratique du permis de conduire à Rabat, en tenant compte des normes internationales en la matière, et poursuite de la réalisation d'une piste similaire dans la ville de Laâyoune.

En parallèle et au titre de la même période, la DTRSR a pu réaliser les opérations suivantes :

- La poursuite de l'opération du renouvellement du parc de transport routier mixte et de marchandises ;

- La poursuite de la réalisation d'une étude pour la mise en place d'un système de gestion informatisé de l'activité du contrôle routier ;

- La poursuite des opérations de construction et d'aménagement des centres immatriculateurs ;

- La contribution au financement du programme complémentaire visant à renforcer les moyens de sécurité routière, au niveau des bâtiments et infrastructures communes au réseau routier et ferroviaire.

Par ailleurs, et afin d'améliorer la qualité des prestations rendues en matière de délivrance des permis de conduire et de cartes grises, la DTRSR poursuit les opérations du projet de changement des supports actuels des permis de conduire et des cartes grises. Ce projet consiste à remplacer les documents actuels par des supports ayant des caractéristiques répondant aux normes standards des cartes d'identification, et dotés d'une puce électronique permettant l'instauration de mesures de sécurité par l'encodage de l'information et sa mise à jour. En effet, la réalisation de ce projet permettra d'atteindre les objectifs ci-dessous :

- La modernisation et l'amélioration des prestations de service liées au permis de conduire et aux cartes grises ;

- Le renforcement de la prévention et du contrôle de la sécurité routière par le suivi rigoureux des infractions au code de la route.

Durant les années 2014 et 2015, et en matière de sécurité routière, la DTRSR veillera à la poursuite de l'exécution de son programme d'action, tout en mettant l'accent sur les volets suivants :

- Acquisition, installation, mise en service et maintenance des radars fixes de mesure de la vitesse ;
- Renforcement des brigades de contrôle routier par les équipements nécessaires ;
- Elaboration et mise en place d'une nouvelle base de données des questions de l'épreuve théorique de l'examen du permis de conduire;
- Signature et mise en œuvre du contrat programme entre le METL et les professionnels de l'enseignement de la conduite, pour la mise en œuvre des dispositions du code de la route, le développement de l'enseignement de la conduite et la mise à niveau de l'examen pour l'obtention du permis de conduire ;
- Elaboration et mise en place d'un programme pour le renouvellement du parc des véhicules de l'enseignement de la conduite ;
- Elaboration et mise à la disposition des établissements d'enseignement de la conduite, des véhicules à moteurs, des supports et des manuels pédagogiques de l'enseignement de la conduite ;
- Mise en place des plates-formes nécessaires pour la formation initiale et continue des conducteurs professionnels, et ce par la sélection d'établissements privés pour la formation des animateurs d'éducation à la sécurité routière ;
- Construction de pistes d'examen ;
- Réalisation d'une étude relative à l'intégration des concepts de la sécurité routière au sein de l'environnement de l'école ;
- Amélioration des conditions de sécurité sur certains tronçons du réseau routier national connaissant des accumulations des accidents de la circulation ;
- Mise en œuvre du programme de mise à niveau du secteur du transport routier et de renouvellement du parc de transport routier ;
- Poursuite de la réalisation du programme de construction, d'aménagement et de modernisation des Centres Immatriculateurs.

II.6.7. Centre National d'Essais et d'Homologation (CNEH)

Durant la période 2011-2013, les principales réalisations de ce Centre se présentent comme suit :

- Poursuite de la mise à niveau des Centres de Visite Technique (CVT) ;
- Réalisation des audits des CVT ;

- Renforcement de la sécurité du système de contrôle ;
- Conception et développement d'une application informatique destinée à la gestion de l'activité de l'homologation ;
- Réalisation d'une étude pour la mise en place du nouveau site Web du Centre ;
- Adaptation du système d'information du Centre aux dispositions du nouveau code de la route.

Par ailleurs, le programme d'action pour les années 2014 et 2015 envisagera la réalisation des actions suivantes :

- Création d'un laboratoire marocain d'essais;
- Mise en œuvre du projet de délégation d'homologation à titre isolé;
- Ouverture de l'application de gestion du circuit d'homologation ;
- Création d'un observatoire des véhicules ;
- Mise en place d'une application de délégation des homologations pour les véhicules gravement accidentés ;
- Mise en place d'un système d'audits externalisés des constructeurs et d'une plate-forme d'échange de données informatiques, et mise à jour du référentiel national d'homologation ;
- Encouragement de la recherche et développement ;
- Mise en place d'un système de labellisation des véhicules ;
- Abonnements aux bases de données des évolutions réglementaires ;
- Formation et qualification du personnel du CNEH et des collaborateurs externes ;
- Mise en place d'un projet de gestion et d'exploitation des unités mobiles de contrôle technique ;
- Mise en place d'un projet d'audit, d'étalonnage et de maintenance des équipements ;
- Intégration des données de contrôle technique dans les cartes grises des véhicules ;
- Conception et mise en œuvre d'un système d'audit des réseaux des CVT et des agents visiteurs ;
- Mise en place d'un système de contrôle automatique de conformité des sculptures ;
- Mise en place d'un projet de contrôle technique continu via les systèmes de diagnostic intelligents embarqués dans le véhicule ;
- Hébergement externalisé et infogérance des systèmes informatiques du CNEH.

II.6.8. Direction de la Marine Marchande (DMM)

Les principales réalisations de la DMM durant la période 2011-2013 se présentent comme suit :

- Renforcement et modernisation des moyens, des équipements et de matériels d'inspection et de contrôle des navires ;
- Amélioration des conditions matérielles des inspecteurs appelés à contrôler et inspecter les navires, et à effectuer les audits ISM[4] et ISPS[5] pour les navires et les compagnies ;
- Hébergement du Centre National de Données LRIT[6] (NDC) auprès du groupement SOREMAR/CLS (Collecte Localisation Satellites) ;
- Règlement des frais d'audit du Centre National de Données LRIT (NDC) effectué par l'Organisation Internationale de Télécommunications Mobiles par Satellites (IMSO) ;
- Maintenance du système d'information de la Direction.

Le programme prévisionnel de la DMM pour les années 2014 et 2015 porte sur la poursuite des actions citées ci-dessus, avec le développement d'un système d'information pour le suivi des marchandises dangereuses.

II.6.9. Direction de la Météorologie Nationale (DMN)

Au titre des années 2012 -2013, l'évolution des recettes et des dépenses de ce SEGMA se présente dans le tableau suivant :

(En DH)

Année budgétaire	Recettes	Dépenses (*)	Transferts (**)
2012	213.863.484,65	97.722.963,03	100.399.621,99
2013	63.796.549,94	134.035.138,3	62.528.156,2

(*) Dont les dépenses des projets financés par le fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles, en plus des dépenses du budget de SEGMA ;
(**) Dont les transferts des projets financés par le fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles, en plus des transferts du budget de SEGMA.

En particulier, les principales réalisations de la DMN au titre de l'année 2013, se synthétisent comme suit :

- Modernisation de l'administration, notamment à travers le renforcement des instruments informatiques au niveau central et des services extérieurs, et la poursuite du projet d'adoption d'une démarche de qualité au sein de la Direction par la classification ISO 9001;
- Renforcement du réseau de mesure par l'acquisition de 60 stations automatiques synoptiques, 6 stations automatiques pour mesurer le niveau de la neige, 90 stations automatiques climatologiques, deux stations automatiques à vocation aéronautique dans les aéroports de Ouarzazate et Oujda, et l'acquisition et la mise en service à l'aéroport Mohammed V des équipements de mesure météorologique automatique pour maitriser et prévenir le phénomène de brouillard ;

[4] ISM (International Safety Management) : Code International de Gestion de la Sécurité des Navires

[5] ISPS (International Ship and Port Facility Security) : Code International pour la Sûreté des Navires et des Installations Portuaires

[6] LRIT (Long-range identification and tracking): Système à longue portée d'identification et de suivi à distance des navires.

- Développement des moyens de communication et de traitement des données météorologiques :
  - Extension du système d'intégration de données météorologiques « SYNERGIE » aux autres Régions (le Centre, le Nord et les provinces du sud à Lâayoune) ;
  - Mise en service d'un modèle numérique régional de prévisions atmosphériques en vue d'améliorer la prévision des phénomènes météorologiques extrêmes au niveau local ;
- Amélioration des prestations météorologiques maritimes :
  - Mise en service de deux stations mobiles automatiques pour la surveillance maritime au bord des navires ;
  - Mise en service des instruments de mesure de données météorologiques maritimes dans les stations d'Agadir Anza et d'Al-Hoceima, et ce dans le cadre de partenariat avec la Marine Royale.
- Amélioration des prestations météorologiques environnementales à travers la mise en service de 9 stations automatiques pour la mesure de la qualité de l'air dans les villes (06 stations à Casablanca, 01 à Settat, 01 à Khouribga et 01 à Ben Slimane) et d'un système d'information pour la centralisation et le traitement des données sur la qualité de l'air ;
- Entretien et préservation du patrimoine par la réalisation des opérations de maintenance des engins existants dans les centres nationaux, les directions régionales et le réseau météorologique ;
- Formation continue pour l'amélioration de la productivité. Dans ce sens 115 cadres ont bénéficié d'un cycle de formation sur le système de gestion de la qualité ISO 9001. De même un contrat-cadre relatif à la formation de 100 fonctionnaires a été exécuté.

II.7. DOMAINE DES AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES

II.7.1. Centres Régionaux d'Investissement (CRI)

Au titre de l'année 2013, le bilan des CRI a été marqué par la réalisation des actions suivantes :

- Guichet d'Aide à la Création d'Entreprises :

En termes d'indicateurs de production :

- Création de 24.470 entreprises (contre 24.664 créés en 2012) dont 81% concernent les personnes morales (19.801 entreprises), représentées en grande majorité par la forme juridique SARL (98%). Les personnes physiques constituent 19% des créations enregistrées au cours de cette année (soit 4.669 entreprises) ;
- Positionnement de la Région du Grand Casablanca en tête de classement avec 6.710 entreprises crées, soit 28% du total des créations, suivi de la Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër avec 3.782 entreprises créées soit 15,5% du nombre total des entreprises créées ;
- Délivrance de 37.716 certificats négatifs, enregistrant ainsi une hausse de 5% par rapport à l'année 2012 (35.984), dont 33 446 certificats délivrés pour des personnes morales et 4.270

certificats pour des personnes physiques. La Société à Responsabilité Limitée a atteint 32.241 certificats soit 96% des personnes morales, suivie par la Société en nom collectif avec 563 certificats et la Société Anonyme (240 certificats).

Sur le plan qualitatif, il y a lieu de souligner que les CRI ont contribué favorablement à l'amélioration du climat de l'investissement et ce, à travers :

- La maîtrise des procédures de création d'entreprises;
- La simplification des procédures de création grâce au formulaire unique;
- La réduction des délais de création des entreprises et l'amélioration de la qualité d'accueil.

- Guichet d'Aide aux Investisseurs :

  - 1.409 projets d'investissement instruits et validés, ce qui devraient drainer 143,9 MMDH d'investissements et générer 143.900 emplois prévisionnels, enregistrant ainsi une progression de 5% en volume d'investissement par rapport à l'année 2012;
  - Contribution à l'approbation de 1.316 demandes de permis de recherche miniers et de 126 autorisations administratives, délivrées par les Walis de Régions dans le cadre de la gestion déconcentrée de l'investissement.

Par ailleurs, et dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action transversale des CRI, les projets suivants sont programmés pour la période 2014-2015 :

- Dans le cadre de l'ouverture du système d'information SI-INVEST, un module permettant aux investisseurs de suivre l'instruction de leurs projets, est en cours de développement ;
- Opérationnalisation des mesures de simplification des procédures liées à l'entreprise, dont les travaux ont permis la simplification de 70 mesures ayant fait l'objet d'un procès-verbal signé par les ministres concernés en date de 28 mai 2013, sous la présidence de Chef du Gouvernement ;
- Poursuite de la mise en place des Comités Régionaux de l'Environnement des Affaires (CREA). Ces structures ont été créées au niveau des régions de l'Oriental, Doukkala-Abda, Grand Casablanca et Marrakech-Tensift-Al Haouz ;
- Poursuite de la certification des CRI à la norme ISO 9001 version 2008. A cet effet, 10 CRI ont été certifiés. Il s'agit des CRI des Régions de Grand Casablanca, Doukkala-Abda, Chaouia-Ouardigha, Souss-Massa-Drâa, Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, Gharb-Chrarda-Béni-Hssen, Tadla-Azilal, Taza– Al Hoceima–Taounate, Marrakech-Tensift-Al Haouz et Meknès-Tafilalt ;
- Opérationnalisation du projet de création d'entreprise en ligne –CREOL- qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale « Maroc Numeric » ;
- Réalisation d'un projet de l'Identifiant Commun de l'Entreprise (ICE) portant sur la création d'un nouvel identifiant commun à toutes les administrations, soit un code d'accès aux autres identifiants de l'entreprise (Formulaire Unique et Bulletin de Notification des Identifiants pour les CRI, n° du Certificat Négatif pour l'OMPIC, n° de la Taxe Professionnelle et n° de l'Identifiant Fiscal pour la Direction Générale des Impôts, n° de Registre de Commerce pour le Tribunal, n° d'Affiliation à la CNSS pour la Caisse Nationale de Sécurité Sociale) sans s'y substituer.

II.7.2. Service Autonome des Alcools (SAA)

L'exécution des recettes et des dépenses de ce Service pour les deux dernières années se présente comme suit :

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Recettes propres	56 294 022,09	42 569 888,37
Recettes d'investissement	2 343 245,94	-
Total des recettes	58 637 268,03	42 569 888,37
Dépenses de fonctionnement	37 517 272,97	42 569 888.37
Dépenses d'investissement	-	-
Total des dépenses	37 517 272,97	42 569 888.37

En 2013, les actions réalisées ont concerné principalement:

- La conclusion de deux marchés négociés avec le producteur unique pour l'achat de l'éthanol, dans l'objectif d'assurer l'approvisionnement du marché local en cette matière. A noter que ce Service a renforcé l'enveloppe budgétaire dédié à l'achat d'alcool d'un montant de 11 MDH ;
- La conclusion d'un contrat de gestion déléguée des services de commercialisation de l'éthanol avec la société « ETHANOL S.A » et ce, pour développer l'activité de la commercialisation de l'éthanol et simplifier la procédure pour les opérateurs économiques utilisateurs du produit.

En 2014, le SAA a poursuivi la réalisation de ses activités ayant porté notamment sur :

- L'achat de 24.000 hectolitres d'éthanol pour un budget de 30.300.595,09 DH afin d'assurer l'approvisionnement du marché local en éthanol ;
- L'achat des dénaturants de l'alcool éthylique. À ce titre, le SAA a préparé les documents pour le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'achat des matières mentionnées. Le contrat a été conclu en mois de juin de l'année 2014.

Au titre de l'année 2015, le SAA procédera à l'élaboration d'un projet visant à libéraliser le secteur de commercialisation de l'éthanol. Il sera introduit dans la loi de finances 2015 en cas de non aboutissement du projet de la gestion déléguée des services de commercialisation de l'éthanol. Ce projet prévoit la simplification et l'activation de la procédure relative à la commercialisation de l'éthanol.

II.7.3. SEGMA chargé de la Privatisation

Le bilan de ce SEGMA au titre de l'année 2013 et le premier quadrimestre de l'année 2014 a été marqué par les réalisations suivantes :

- Réalisation d'une mission d'assistance et de conseil au profit du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) pour défendre les intérêts de l'Etat Marocain dans le cadre de la cession de la part de Vivendi Universal, dans le capital de la société Maroc Telecom. En effet, cette mission a fait l'objet d'un marché conclu par entente directe, après accord du Chef du Gouvernement, conformément aux dispositions de l'article 72 du décret relatif à la passation des marchés. Dans ce cadre, deux rapports ont été réceptionnés dans les délais contractuels ; à savoir le rapport portant sur l'identification des intérêts stratégiques de l'Etat concernant Maroc Telecom et sa valorisation boursière, et le rapport relatif à l'analyse et à l'appréciation de l'offre de cession et aux recommandations pour veiller à la préservation desdits intérêts.

- Réalisation d'une mission de conseil juridique par le cabinet Norton Rose LLP. Les prestations prévues dans le cadre de cette mission portant, notamment, sur la rédaction du projet de pacte d'actionnaires à conclure avec le nouvel actionnaire de Maroc Telecom, ainsi que toute action d'assistance juridique nécessaire à la conclusion des accords de partenariat entre la partie marocaine et ledit actionnaire, ont été confiées, après accord du Chef du gouvernement, au cabinet juridique Norton Rose dans le cadre d'un marché négocié. Un rapport relatif à la première phase de cette mission a été réceptionné dans les délais contractuels.

- Réalisation d'une mission d'évaluation et de placement à la Bourse de Casablanca, d'une part minoritaire du capital de la Société d'Exploitation des Ports « Marsa Maroc ». Cette mission lancée en 2014 a été confiée, suite à un appel d'offres, au groupement composé de la banque d'affaires Attijari Finances Corp et des cabinets Roland Berger et Norton Rose.

II.8. DOMAINE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE LA FORET

II.8.1. Service de la Valorisation des Produits Forestiers (SVPF)

Au titre des exercices budgétaires 2012 et 2013, l'évolution des dépenses et des recettes du Service se présente comme suit :

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Dépenses	9 841 899,97	16 921 754,09
Recettes	32 180 494,15	41 115 930,08
Excédent des recettes sur les dépenses	22 338 594,18	24 194 175,99

Les actions réalisées par ce SEGMA durant l'exercice 2013, ainsi que les indicateurs d'activités y afférents sont résumés dans le tableau suivant :

Objectifs	Actions	Indicateur de suivi	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Récolte de liège	Allocation des crédits budgétaires nécessaires	100% du taux d'engagement du programme	146 406 stères	127 942 stères	87% (*)
Vente des lièges de l'année précédente 2012	Organisation d'une adjudication publique	100% du taux de recouvrement des recettes	108 261 stères	100 702 stères	93% des produits vendus

(*) Les programmes prévisionnels sont engagés en totalité. Cependant, les réalisations dépendent des conditions climatiques et de l'état physiologique lié aux attaques parasitaires des arbres, ce qui explique les écarts par rapport aux prévisions.

Durant l'exercice 2014, les actions réalisées et celles en cours d'exécution ainsi que les indicateurs d'activités y afférentes sont résumés dans le tableau suivant :

Actions	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Récolte de liège	118 762 stères Crédits d'engagement : 12 681 282,00 DH	50 000 stères au 30/06/2014 Travaux en cours	42% (*)
Vente des lièges de l'année précédente 2013	126 957 stères	126 390 stères Recette prévue : 96 046 849,00 DH	99%

(*) Les programmes prévisionnels sont engagés en totalité. Cependant, les réalisations dépendent des conditions climatiques et de l'état physiologique des arbres.

Le programme de l'année 2015 portera sur la récolte d'un volume prévisionnel de 130 000 stères de liège, l'organisation d'une adjudication nationale pour la vente des lièges récoltés en 2014 et des ceux invendus en termes des adjudications antérieures, ainsi que la réalisation des opérations de marquage des assiettes de coupes en préparation des adjudications de l'année 2015 pour la vente des produits forestiers.

II.8.2. Parc National de Souss Massa (PNSM)

L'évolution des recettes et des dépenses du PNSM pour les exercices budgétaires 2012 et 2013, peut être synthétisée comme suit :

(En DH)

Nature du budget	2012	2013
Excédent des dépenses d'exploitation de l'année précédente	238.259,60	148.528,40
Excédent des dépenses d'investissement de l'année précédente	1.081.449,39	1.081.449,39
Total des recettes	1.319.708,99	1.229.977,79
Dépenses d'exploitation	89.731,2	79.794,00

Dans le cadre des efforts déployés par le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, pour le développement de l'écotourisme dans les aires protégées du Maroc, l'année 2013 a été marquée par la mise en place d'une série d'actions pour déclencher le processus de valorisation du tourisme durable dans le PNSM, en l'occurrence : la création d'une régie de recettes auprès de cette structure, la nomination du régisseur de recettes et la signature de l'arrêté conjoint relatif aux services rendus par ce SEGMA. Le lancement de la valorisation touristique du Parc National est prévu pour 2014.

Durant l'exercice 2014, les actions réalisées et celles en cours d'exécution ainsi que les indicateurs d'activités y afférentes sont résumés dans le tableau suivant :

Mesures prises pour l'amélioration de la qualité des services au titre de l'année 2014	Taux de réalisation	Indicateur de suivi	Réalisations	Actualisation des recettes propres attendues
Réalisation de 4 sessions de formation pour les guides professionnels d'Agadir	100%	Disponibilité de guides formés sur les thématiques du PNSM	30 guides formés	200 000 DH
Préparation des quittanciers (Régie de recettes)	100%	Quittanciers visés par le Trésorier préfectoral d'Agadir	10 livrets disponibles	

Au titre de l'année 2015, l'objectif principal du Parc National de Souss-Massa est de positionner ses produits comme étant les excursions phares au niveau de la première station balnéaire du Maroc, avec une estimation des visiteurs de l'ordre de 20.000 visiteurs par an, soit des recettes propres d'environ 1.500.000 DH.

II.8.3.Division de la Protection des Ressources Halieutiques (DPRH)

Les recettes de la DPRH pendant les années 2013 et 2014 se présentent comme suit :

(En DH)

Nature du budget	2013	2014
Recettes (subventions) :		
- Fonctionnement	19.400.000,00	19.400.000,00
- Investissement	3.700.000,00	3.700.000,00
Dépenses (Crédits engagés)		
- Fonctionnement	19.172.613,56	9.753.146,51 (*)
- Investissement	33.198.564,80	28.082.486,33 (*)

(*) Exécution jusqu'au mois de juin

Durant l'exercice 2013, les principales actions réalisées par ce SEGMA, ainsi que les indicateurs de mesure y afférents sont résumées dans le tableau ci-après :

Objectif	Mesures prises	Indicateur de suivi	Valeur cible	Réalisation
Lutte contre la pêche illicite	• Couvrir les frais d'observations à bord des navires	Taux de couverture	100%	75%
Amélioration de la sécurité et du sauvetage maritime	• Assurer la maintenance et le fonctionnement des vedettes de sauvetage	Nombre de vedettes concernées	20	3
	• Entretenir et réparer les appareils de radiocommunication	Taux de couverture	100%	92%
	• Se doter de prévisions météorologiques maritimes (versement à la Direction de la Météorologie Nationale)	Taux de réalisation du versement	100%	100%
Promotion de la conservation et de la gestion des ressources halieutiques	• Veiller à la conservation des espèces à travers l'accroissement des connaissances scientifiques et la promotion d'une exploitation rationnelle tout en favorisant la coopération entre États	Taux de réalisation de l'adhésion au Secrétariat Permanent de la Conférence	100%	100%
Amélioration des conditions de travail des marins pêcheurs	• Réaliser des Points de Débarquements Aménagés (PDA) dans le cadre d'un programme de réalisation de 15 PDA financé en collaboration avec le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social	Nombre de PDA réalisés	1	1

En 2014, le SEGMA poursuit les mêmes objectifs que ceux de l'année précédente. Cela à travers les mêmes actions, en particulier le programme de réalisation de 15 PDA en vue d'améliorer les conditions de travail des pêcheurs. Il est à signaler que les actions engagées dans le cadre de ce programme, particulièrement les études et les travaux d'aménagement et de construction, ont atteint cette année un taux de réalisation de 73% par rapport aux prévisions.

A noter que ce programme représente la grande partie du budget d'investissement de la DPRH en termes de coût. Il a atteint un montant de crédits engagés de l'ordre de 124.836.472,68 DH et ce jusqu'au mois de juin 2014, et a concerné les actions suivantes :

- Projets achevés :
  - Etudes et construction des PDA de Skhirat, Bouznika, Essanaoubar, My Bousselham, Martil, Lahdida, Aglou et Fnideq.
- Projets en cours :
  - Etudes en cours et/ou achevées pour le PDA de Cap Sim ;
  - Travaux de construction du PDA de Cap Sim.

Les axes du plan d'action 2015 concernent la poursuites des actions déclenchées au titre du plan 2013, et ce avec les mêmes valeurs cibles pour les indicateurs de mesure proposés, excepté pour le programme de réalisation de 15 PDA dont l'achèvement est prévu en 2014.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Attributions des SEGMA et leur classification selon les grandes fonctions de l'Etat.

ANNEXE 2 : Tableau de synthèse de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2012 -2013.

ANNEXE 3 : Evolution des recettes des SEGMA en 2012 -2013.

ANNEXE 4 : Evolution des dépenses des SEGMA en 2012 -2013.

ANNEXE 5 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en 2014.

ANNEXE 1 : ATTRIBUTIONS DES SEGMA ET LEUR CLASSIFICATION SELON LES GRANDES FONCTIONS DE L'ETAT

I.1. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DE LA SANTE :

Les SEGMA relevant du domaine de la santé concourent activement à la réalisation des objectifs du Gouvernement en matière d'élargissement de l'accès à des soins de qualité à l'ensemble des citoyens et de renforcement des mesures sanitaires préventives contre les épidémies. Les attributions de ces Services ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2008-2013 sont présentées ci-après :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : Hôpitaux et Centres médico-chirurgical militaires	▪ Soutenir les Forces Armées Royales en assurant des prestations de prévention, de diagnostic , de soins, d'hospitalisation et d'expertise au profit de l'ensemble du personnel militaire, leur ayant droit ainsi que des civils ; ▪ Concourir à la formation pratique des médecins et des étudiants en médecine et en pharmacie, ainsi qu'au développement des activités de recherche et d'économie de santé en concert avec les facultés de médecine et les instituts de formation aux carrières de santé des infirmiers ; ▪ Contribuer aux missions humanitaires aussi bien à l'intérieur du Royaume qu'à l'étranger afin de prendre en charge, de secourir et de dispenser des soins spécialisés urgent aux militaires ainsi qu'à la population civile.
MINISTERE DE LA SANTE : Hôpitaux et Centres d'appui	▪ Dispenser, avec ou sans hébergement, des prestations de diagnostic, de soins et de services aux malades, blessés et parturientes; ▪ Garantir la permanence des soins et assurer des prestations de soins et d'aide médicale en urgence; ▪ Contribuer aux actions de médecine préventive, d'éducation pour la santé, d'aide médicale urgente en partenariat avec les acteurs concernés ; ▪ Assurer la formation pratique des étudiants en médecine et en pharmacie et des élèves des instituts et des écoles de formation professionnelle et de formation des cadres, en rapport avec le domaine de la santé, ainsi que la formation continue des professionnels et des gestionnaires de santé; ▪ Participer à la réalisation des activités de recherche en matière de santé publique, d'économie de la santé et d'administration sanitaire.
MINISTERE DE LA SANTE : Centre National de Transfusion Sanguine-Rabat	▪ Promouvoir le don du sang au niveau national; ▪ Améliorer, mettre au point et diffuser les techniques transfusionnelles; ▪ Adapter les activités aux évolutions médicales et techniques; ▪ Fabriquer et distribuer gratuitement des réactifs des produits sanguins; ▪ Imposer un contrôle de qualité et assurer un audit annuel à tous les CTS (Centres de Transfusion Sanguine); ▪ Fournir l'équipement et les moyens de fonctionnement des différents CTS; ▪ Construire et aménager les CTS.
MINISTERE DE LA SANTE : Centre Régional de Transfusion Sanguine-Casablanca	▪ Promouvoir le don du sang au niveau de Casablanca et de sa Région ; ▪ Organiser des collectes du sang à l'extérieur et à l'intérieur ; ▪ Réaliser les examens obligatoires sur le sang ; ▪ Assurer l'approvisionnement régulier en poches des Produits Sanguins Labiles (PSL) de l'ensemble des établissements publics ou privés de Casablanca et de sa Région.
MINISTERE DE LA SANTE : Institut National d'Hygiène	▪ Développer l'expertise, l'appui scientifique et technique et la conduite des recherches dans le domaine de la biologie sanitaire ; ▪ Proposer des normes en matière de biologie sanitaire et développer des systèmes de vigilance relatifs à la santé humaine ; ▪ Participer à la formation du personnel médical, paramédical et scientifique et diffuser l'information en rapport avec ses compétences; ▪ Promouvoir la coopération nationale et internationale en matière de biologie et de vigilance.
MINISTERE DE LA SANTE :	▪ Veiller à la mise en application de la réglementation en matière de protection contre les rayonnements ionisants; ▪ Codifier les mesures applicables dans tout établissement utilisant les rayonnements ionisants et veiller à leur mise en application;

Centre National de Radio-Protection	▣ Procéder au contrôle préalable et a posteriori de toute installation technique utilisant les rayonnements ionisants à des fins médicales ou non médicales; ▣ Contrôler les importations, les utilisations, le transport et le stockage des sources des rayonnements ionisants et de la radiologie aux frontières; ▣ Surveiller la radioactivité dans l'environnement, les denrées alimentaires et les eaux de boisson; ▣ Participer à l'élaboration des normes en matière de radioprotection et de sûreté nucléaire, et à la réalisation des études afférentes à l'installation ou le démantèlement des sources de radiations ionisantes et à la radioprotection.
MINISTERE DE LA SANTE : Direction du Médicament et de la Pharmacie	▣ Arrêter les normes de fabrication, de conditionnement, de circulation, de vente et de stockage des médicaments, des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques ; ▣ Fixer le cadre des prix des médicaments et des spécialités pharmaceutiques ; ▣ Assurer le contrôle technique et de qualité dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur ; ▣ Effectuer l'inspection des officines, grossisteries et laboratoires de fabrication ; ▣ Délivrer les visas et autorisations de débit des produits pharmaceutiques.

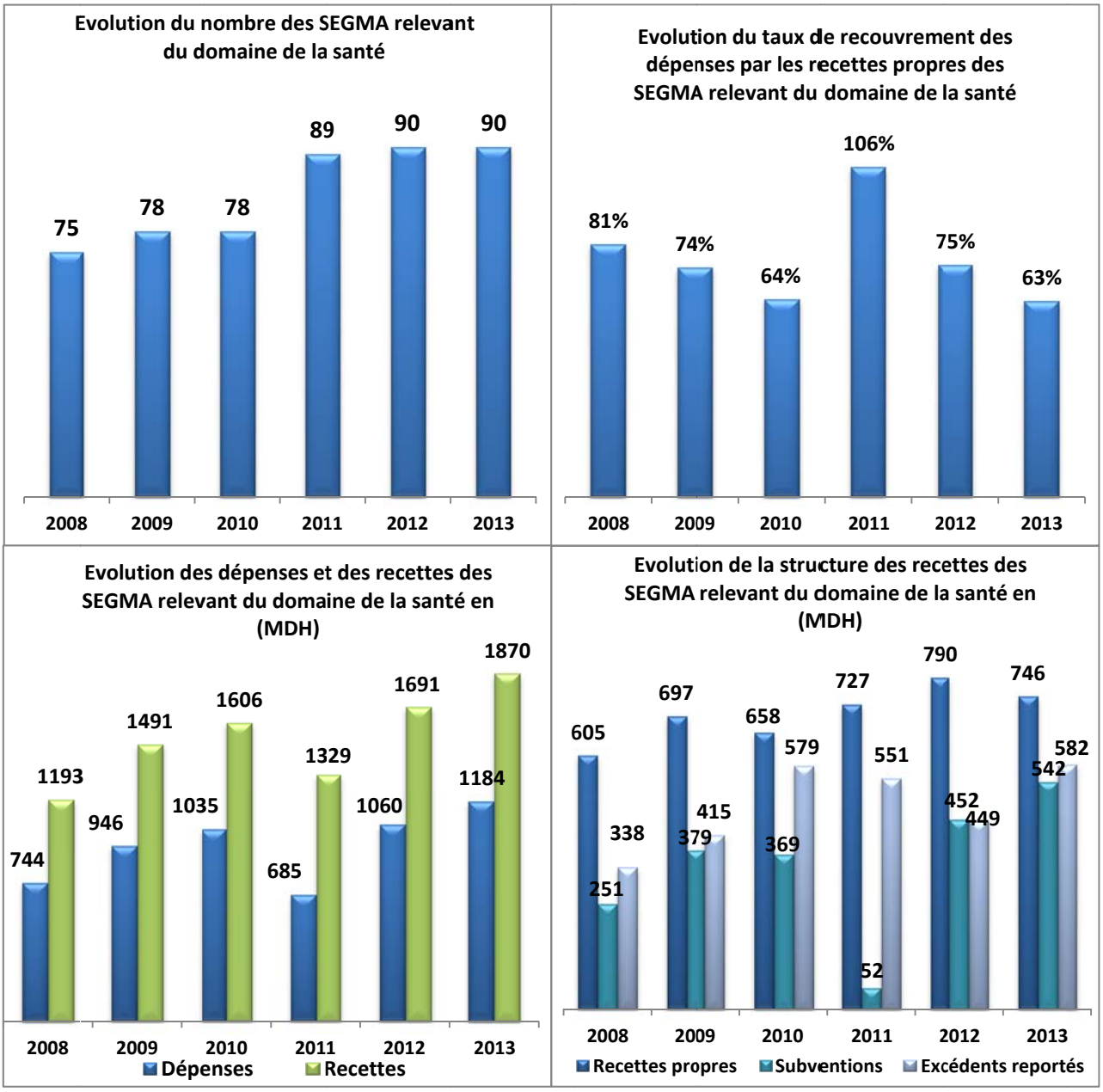

La formation dispensée par ces SEGMA consiste à doter les secteurs concernés de ressources humaines qualifiées qui pourront les accompagner dans leur processus de développement. Il s'agit notamment des domaines du tourisme, de l'artisanat, de l'agriculture, de la pêche maritime, des mines, de l'aménagement et de l'urbanisme, du sport, de la géologie, des statistiques, de l'informatique, de l'économie appliquée, de l'administration publique et de la santé. Les attributions de ces Services ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2008-2013 sont présentées ci-après :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN : Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée	Il dispense la formation initiale et la formation continue dans les domaines de la statistique, de l'économie appliquée, de l'informatique, de la démographie, de l'actuariat finance et de l'aide à la décision.
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN : École des Sciences de l'Information	Elle dispense la formation initiale destinée aux informatistes et informatistes spécialisés, la formation continue notamment en matière des NTIC ainsi que les actions de recherche et de développement.
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME : Instituts et centres de formation œuvrant dans le domaine agricole	Dispenser la formation initiale au profit des techniciens, des techniciens spécialisés et des ouvriers qualifiés en agriculture, dans différentes spécialités en production végétale et animale ; Assister et former les jeunes promoteurs sur des projets dans les domaines agricoles ; Assurer la formation en cours d'emploi des ouvriers d'exploitations agricoles ; Former et assister des maîtres de stage ; Dispenser la formation par apprentissage à des jeunes ruraux déscolarisés ; Suivre l'insertion des lauréats ; Réaliser des études et des enquêtes pour l'évaluation des besoins en compétences du secteur, et ce en vue d'élaborer un répertoire de métiers et d'emplois; Présenter des conseils aux professionnels dans les domaines techniques et socio-professionnels.
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME : École Nationale Forestière d'Ingénieurs	Former les ingénieurs des Eaux et Forêts ; Animer des sessions de formation continue ; Effectuer toutes études et recherches ayant trait à la foresterie et à la gestion durable des ressources naturelles et environnementales.
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME : Instituts et centres de formation opérant dans le domaine de la pêche maritime	Former les ressources humaines nécessaires à la conduite, à l'exploitation et à la maintenance de la flotte de pêche et des unités d'industrie de pêche. Ces instituts et centres œuvrent particulièrement pour : L'amélioration qualitative de la formation professionnelle en pêche maritime (résidentielle, alternée et par apprentissage); L'organisation des cycles de formation en cours d'emploi, d'alphabétisation fonctionnelle, de vulgarisation, de perfectionnement et de recyclage, en vue de contribuer à la promotion professionnelle des marins en activité ; La valorisation des acquis professionnels par la mise en œuvre d'actions de formation continue ; L'accompagnement du programme de mise à niveau et de modernisation de la flotte de pêche côtière et artisanale à travers des actions d'alphabétisation professionnelle, de vulgarisation et d'encadrement.
MINISTERE DE L'ARTISANAT : SEGMA opérant dans le domaine de l'artisanat	Former des artisans innovateurs et qualifiés capables d'assurer la préservation du patrimoine culturel existant et de créer de nouveaux produits de qualité ; Organiser des actions de formation continue, de perfectionnement des artisans et des chefs d'entreprises d'artisanat, ainsi que des séminaires, des conférences, des journées d'études, des stages et des ateliers pratiques; Assurer des prestations, rémunérées, réalisées par les établissements de formation, sous forme de travaux à façon aux tiers; Réaliser des recettes à travers la vente d'articles d'artisanat et chefs-d'œuvre réalisés par les stagiaires et les apprentis, dans le cadre des travaux pratiques.

MINISTERE DE L'ARTISANAT : Division de la Carte de la Formation Professionnelle	▪ Ce SEGMA qui n'est plus opérationnel
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES : Division Administrative	▪ Concevoir et mettre en œuvre les programmes et les actions de formation transverse au profit du personnel du ministère de l'Economie et de Finances; ▪ Accompagner les actions de formation spécifique des directions de ce département ; ▪ Concevoir et mettre en œuvre les programmes et les actions de formation en appui aux réformes mises en œuvre par le département ; ▪ Mettre en œuvre les programmes d'insertion au profit des nouvelles recrues de ce département ; ▪ Promouvoir des actions de partenariat aux niveaux national et international.
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE : Division des Stratégies de Formation	▪ Assurer la formation continue et les cycles de perfectionnement au profit du personnel du ministère et des tiers ; ▪ Organiser les manifestations se rapportant au domaine d'activités du ministère pour le compte des tiers ; ▪ Offrir des prestations permettant aux stagiaires externes de parfaire leurs connaissances et de mettre en pratique leurs compétences techniques et professionnelles ; ▪ Mettre en œuvre des actions de conseil, d'assistance et d'accompagnement des administrations publiques, des établissements publics et des collectivités territoriales et autres entités dans les domaines liés à l'enseignement et à l'éducation ; ▪ Assurer l'hébergement et la restauration au profit des tiers pour toute manifestation éducative, scientifique, culturelle et sociale ; ▪ Publier et vendre les documents et établir la location des locaux et du matériel.
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE : Division de la Coopération	▪ Élaborer en concertation avec les autres services du ministère, les programmes de coopération; ▪ Suivre l'exécution des programmes de coopération et établir les rapports annuels d'exécution; ▪ Veiller à la promotion de l'enseignement scolaire privé; ▪ Suivre et accompagner, en collaboration avec les autorités gouvernementales et autres instances concernées, les programmes et actions en matière d'enseignement de l'arabe aux enfants des marocains résidant à l'étranger ; ▪ Suivre les projets de partenariat associatif.
MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT : Écoles opérant dans le domaine de l'énergie et des mines	▪ Ecole Pratique Des Mines De Touissit-Oujda : elle a pour mission la formation des techniciens en topographie et en électromécanique destinés aux secteurs minier et industriel ; ▪ Ecole Des Mines De Marrakech : elle a pour mission la formation des techniciens spécialisés (Bac+2) dans les métiers inhérents à la géologie appliquée, à l'exploitation des mines et carrières, à la chimie industrielle et à l'électromécanique.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT : Institut Supérieur des Études Maritimes	▪ Dispenser un enseignement supérieur pour la formation des cadres destinés aux différentes branches de l'activité maritime ; ▪ Entreprendre des études et des recherches liées à la formation maritime ; ▪ Assurer la formation et le perfectionnement du personnel des opérateurs du transport maritime.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT : Services de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier	▪ Assurer des prestations de formation, de recyclage et de perfectionnement des agents et des techniciens des administrations. Les domaines de formation concernent particulièrement la conduite, l'entretien et la maintenance des engins des travaux publics ainsi que la maintenance, l'entretien et l'extension du réseau routier.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT : Service de la Formation Continue	▪ Assurer et supporter les frais de fonctionnement quotidien du Centre d'Accueil et de Conférences (CAC) ; ▪ Assurer la sauvegarde et la maintenance du patrimoine du CAC et son développement.

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : École Nationale d'Architecture	▪ Former des architectes ; ▪ Contribuer à la recherche et à la diffusion des connaissances dans les domaines liés à l'architecture.
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme	▪ Former des cadres supérieurs spécialisés dans les techniques de l'aménagement et de l'urbanisme destinés à servir dans les organismes publics et privés; ▪ Concevoir et réaliser des cycles de formation continue au profit du personnel du ministère de tutelle et de ses services extérieurs, au profit d'autres départements ministériels ainsi qu'au profit d'organismes publics et privés; ▪ Réaliser, pour le compte des administrations de l'État, des établissements publics, des collectivités territoriales et des organismes privés, des études dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme; ▪ Contribuer au développement de la recherche en matière d'organisation de l'espace et à la diffusion des connaissances; ▪ Organiser des manifestations et des activités scientifiques relatives à la gestion des villes, à l'aménagement du territoire, à l'habitat et au développement durable.
MINISTERE DE L'INTERIEUR : Direction de la Formation des Cadres Administratifs et Techniques	▪ Assurer la formation, le recyclage et le perfectionnement des cadres administratifs et techniques relevant du ministère de l'Intérieur ; ▪ Assurer l'information et la formation des élus en matière d'administration et l'ingénierie de la formation, notamment à travers l'identification des besoins de formation, le montage des programmes de formation, le suivi, l'évaluation et l'audit ; ▪ Mettre à disposition des locaux, les infrastructures, les ateliers et les matériels pédagogiques ; ▪ Assurer la formation, notamment d'intégration, initiale, continue, académique ou de préparation aux concours et aux examens d'aptitudes professionnelles ; ▪ Assurer le transport, l'hébergement et la restauration des bénéficiaires de la formation ; ▪ Réaliser toute autre prestation dont l'objectif est de permettre la qualification des bénéficiaires de la formation, le renforcement de leurs capacités de gestion et la mise en pratique de leurs compétences professionnelles et techniques.
MINISTERE DE LA COMMUNICATION : Institut Supérieur de l'Information et de la Communication	▪ Assurer la formation théorique et pratique des cadres supérieurs dans les domaines des médias et de la communication des organisations ; ▪ Organiser des cycles de perfectionnement et de formation continue en la matière à travers des séminaires, des colloques et des stages de formation ; ▪ Contribuer au développement de la pratique professionnelle dans les domaines des médias et de la communication, et promouvoir la recherche scientifique et académique dans ces domaines; ▪ Réaliser des études au profit des administrations, des établissements publics, des collectivités territoriales et du secteur privé, ainsi que des sondages d'opinion et des campagnes médiatiques dans les divers domaines en collaboration avec des organismes nationaux ou étrangers.
MINISTERE DE LA COMMUNICATION : Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma	▪ Combler le vide en matière de formation dans les métiers de l'audiovisuel et du cinéma et accompagner l'évolution desdits métiers ; ▪ Satisfaire les demandes en spécialistes dans ces domaines, de plus en plus grandes, au moment où le Maroc est devenu un lieu privilégié de tournage cinématographique de dimension internationale.
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports	▪ Former les cadres supérieurs et effectuer de la recherche scientifique, ainsi que l'expertise et le consulting dans le domaine des sports; ▪ Assurer la gestion des centres de formation de Rabat Yacoub El Mansour et de Moulay Rachid des sports ; ▪ Organiser des stages de préparation Olympique, des séminaires et des colloques; ▪ Animer des sessions de formation continue au profit des organismes publics ou privés et des individus.
MINISTERE DE LA SANTE : Ecole Nationale de Santé	▪ Assurer la formation des cadres supérieurs médicaux et non médicaux appartenant à des organismes publics et privés de santé, dans les domaines de l'administration sanitaire et de la santé publique; ▪ Organiser des cycles de formation continue au profit des professionnels de santé ;

Publique	▪ Participer à la réalisation des études et des recherches sur les systèmes de santé et contribuer à la diffusion de la connaissance dans ces domaines.
MINISTERE DELEGUE AUPRES DU CHEF DU GOUVERNEMENT CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION : École Nationale d'Administration	▪ Assurer la formation initiale diplômante au profit des élèves de l'ENA en deux cycles. Un cycle supérieur en gestion administrative (CSGA) s'étalant sur 24 mois, et un cycle de formation en gestion administrative (CFGA), se déroulant en 28 mois ; ▪ Assurer la formation continue dispensée au profit des administrations publiques, établissements publics et collectivités territoriales et dans le cadre de la coopération internationale bilatérale et multilatérale ; ▪ Effectuer les expertises et les consultations dans les domaines de la gestion administrative ; ▪ Contribuer aux efforts de modernisation de l'Administration Publique engagés par le département chargé de la Modernisation de l'Administration.
MINISTERE DU TOURISME : SEGMA opérant dans le domaine du tourisme	▪ Doter le secteur du tourisme et de l'hôtellerie en profils adéquats pour l'exercice des fonctions inhérentes à la restauration, à l'hébergement et à l'accompagnement.

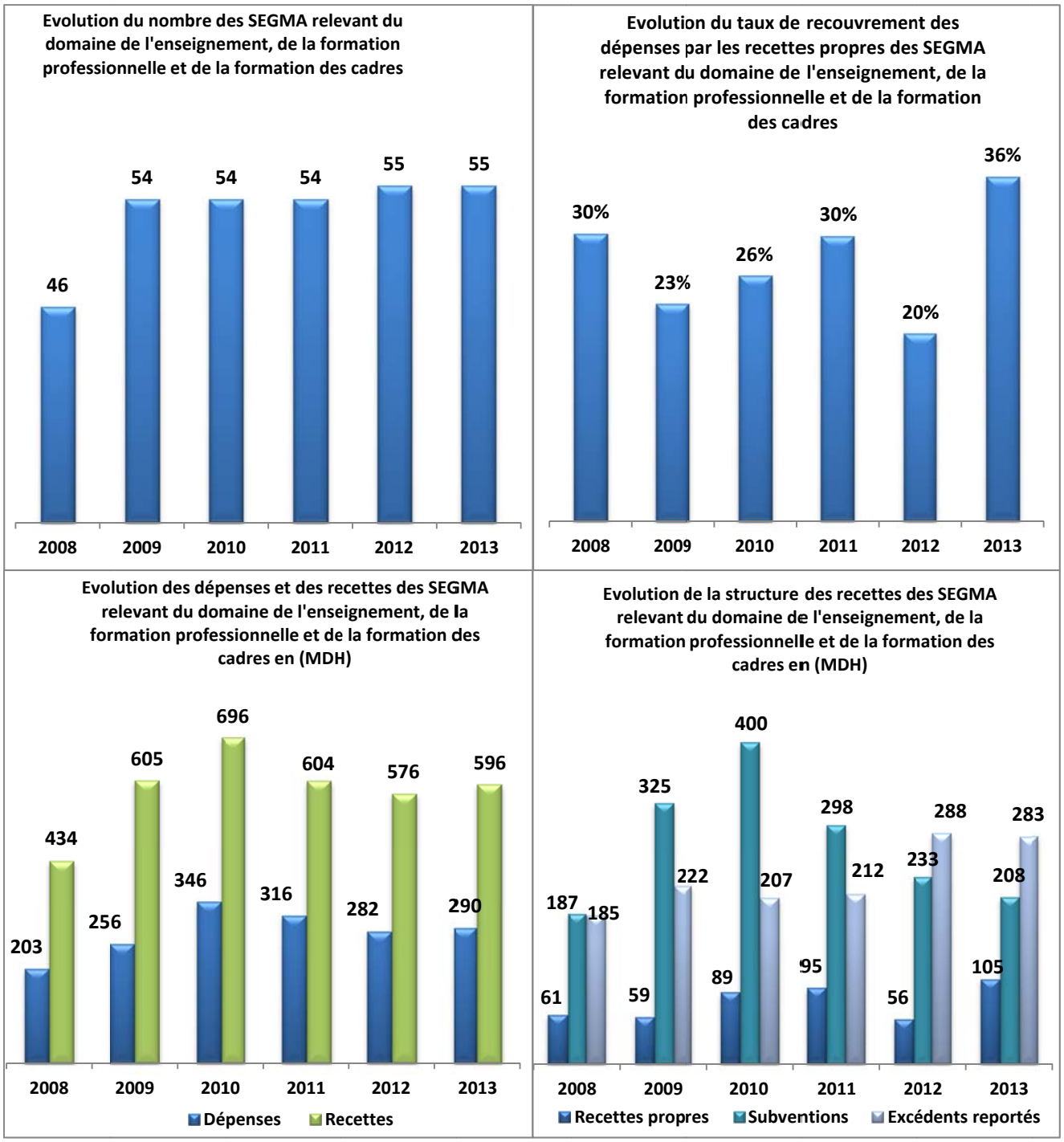

I.3. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES ACTIVITES RECREATIVES :

Lesdits SEGMA sont chargés de la gestion des infrastructures sportives et culturelles. Ils assurent l'organisation de rencontres sportives nationales et internationales ainsi que les diverses manifestations artistiques et culturelles. Les attributions de ces Services ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2008-2013 sont présentées ci-dessous :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
CHEF DU GOUVERNEMENT : Royal Golf Dar Es Salam	Il organise de prestigieuses manifestations golfiques nationales et internationales : ▪ Les manifestations nationales : - Coupe de la Fête du Trône ; - Coupe de la Fête de la Jeunesse ; - Coupe de la Marche Verte ; - Championnat du Maroc. ▪ Les manifestations internationales : - Trophée HASSAN II de golf ; - Challenge HASSAN II de golf; - Open du Maroc ; - Classic de Dar Es Salm. Outre les manifestations sportives sus indiquées, une vingtaine d'autres compétitions se déroulent sur les parcours du Royal Golf Dar Es Salam.
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : Complexes sportifs Mohammed V de Casa, Prince Moulay Abdellah de Rabat et de Fès	▪ Offrir à l'élite nationale des équipements sportifs de haut niveau respectant les contraintes techniques et fonctionnelles de la pratique sportive; ▪ Participer à la promotion du sport à l'échelle régionale voire nationale ; ▪ Abriter des manifestations sportives permanentes et occasionnelles dans les meilleures conditions ; ▪ Créer et encadrer techniquement les écoles de sport qui sont actuellement au nombre de 500 écoles réparties à travers le Royaume ; ▪ Organiser des manifestations artistiques, culturelles et politiques.
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives	▪ Élargir la base des pratiquants de la natation surtout au sein des jeunes ; ▪ Développer l'autofinancement des activités liées à cette discipline sportive ; ▪ Accueillir les manifestations sportives (en natation) ; ▪ Créer et encadrer les écoles de natation.
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika	▪ Abriter les rencontres de jeunes, les colonies de vacances pour les enfants et les adolescents, les séminaires, les sessions de formation et les activités éducatives, culturelles et sportives ; ▪ Accueillir les associations, les organismes et les institutions œuvrant dans le domaine de la jeunesse et de l'enfance, ainsi que les particuliers et les familles pour des activités d'estivage et de tourisme; ▪ Accueillir les concentrations des fédérations et des clubs sportifs ; ▪ Abriter les sessions de formation et les réunions pour les organismes publics et privés.
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : Service du Tourisme Culturel des Jeunes	▪ Gérer les programmes d'échange national et international des jeunes ; ▪ Superviser un réseau constitué de plus de 31 centres d'accueil à travers le territoire national.

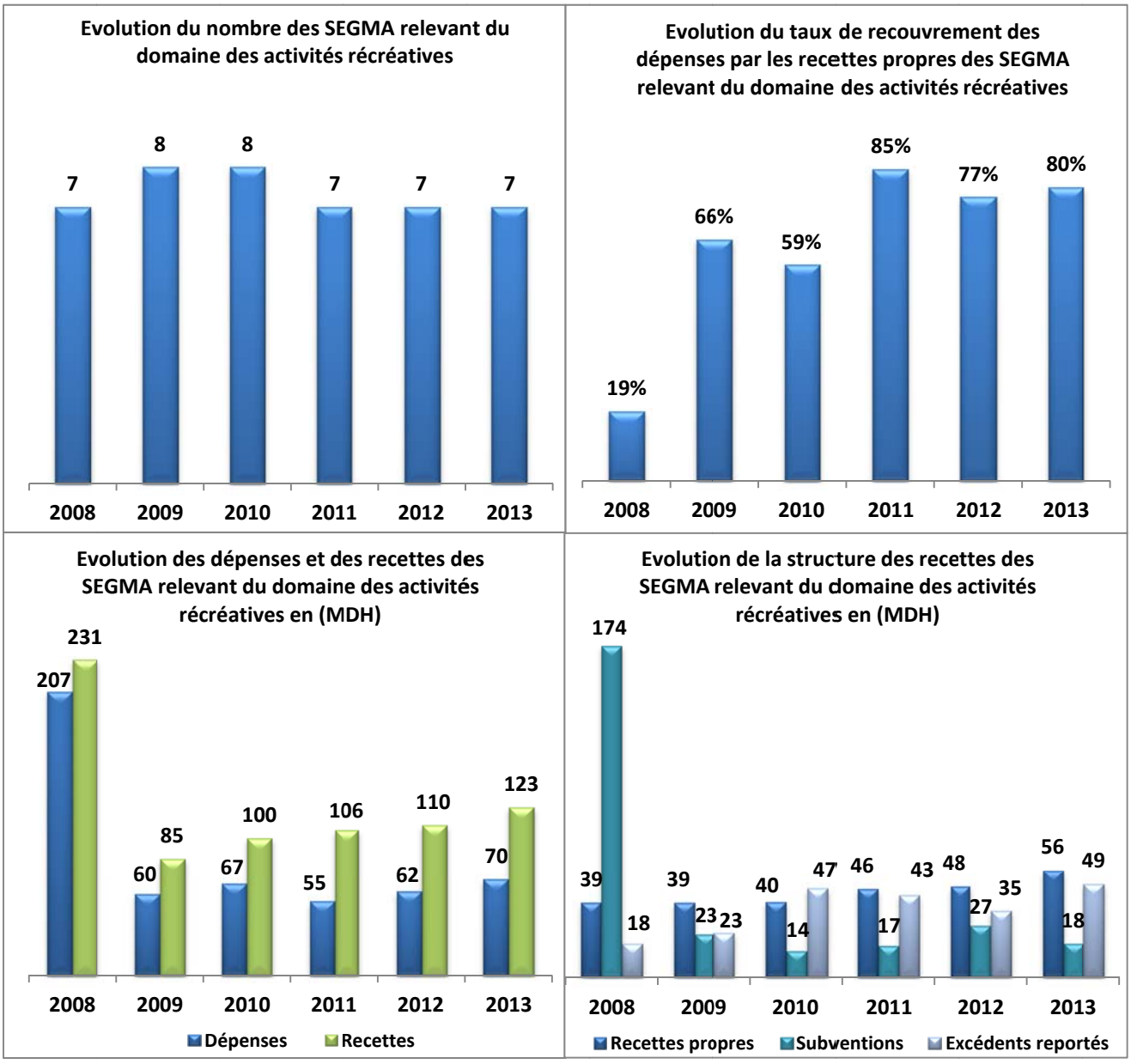

I.4. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES AUTRES ACTIONS SOCIALES :

Ils sont chargés de répondre à des besoins très particuliers de certaines catégories de population partageant des caractéristiques communes. C'est le cas notamment des personnes à besoins spécifiques, des pèlerins aux lieux saints de l'Islam, des détenus, des victimes des accidents de travail et des membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger. Les attributions de ces Services ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2008-2013 sont présentées ci-dessous :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL : Service d'Accueil, d'Assistance et d'Evaluation des Programmes	▪ Acheter des aides techniques pour les personnes handicapées pour favoriser leur autonomie et assurer leur participation sociale ; ▪ Couvrir les frais d'acquisition du matériel pédagogique, audiovisuel et informatique nécessaire pour l'éducation des enfants à besoins spécifiques ; ▪ Soutenir les associations œuvrant dans le domaine du handicap par la contribution aux financements des projets visant l'intégration sociale des personnes handicapées.
MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES : Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales	▪ Assurer l'encadrement des pèlerins marocains aussi bien à l'intérieur du Royaume, qu'à l'extérieur par l'intermédiaire des membres de la délégation marocaine du pèlerinage.
DELEGATION GENERALE A L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET A LA REINSERTION : Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire	▪ S'occuper de la gestion, du contrôle et de l'exploitation rationnelle de différentes unités de production au sein des établissements pénitentiaires; ▪ Assurer la commercialisation de la production des exploitations agricoles et des ateliers au sein des établissements pénitentiaires.
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : Division de la Sécurité Sociale et de la Mutualité	▪ Accompagner la concrétisation du projet pédagogique de l'Ecole Nationale de Protection Sociale ; ▪ Organiser la formation au profit des intervenants dans le domaine de la protection sociale.
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION : Direction des Affaires Consulaires et Sociales	▪ Apporter une réponse convenable aux attentes de la communauté marocaine résidant à l'étranger et des autres usagers des services consulaires, aussi bien à l'étranger qu'au Maroc ; ▪ Veiller à la revalorisation de l'image des représentations consulaires marocaines à l'étranger et des services consulaires au Maroc.

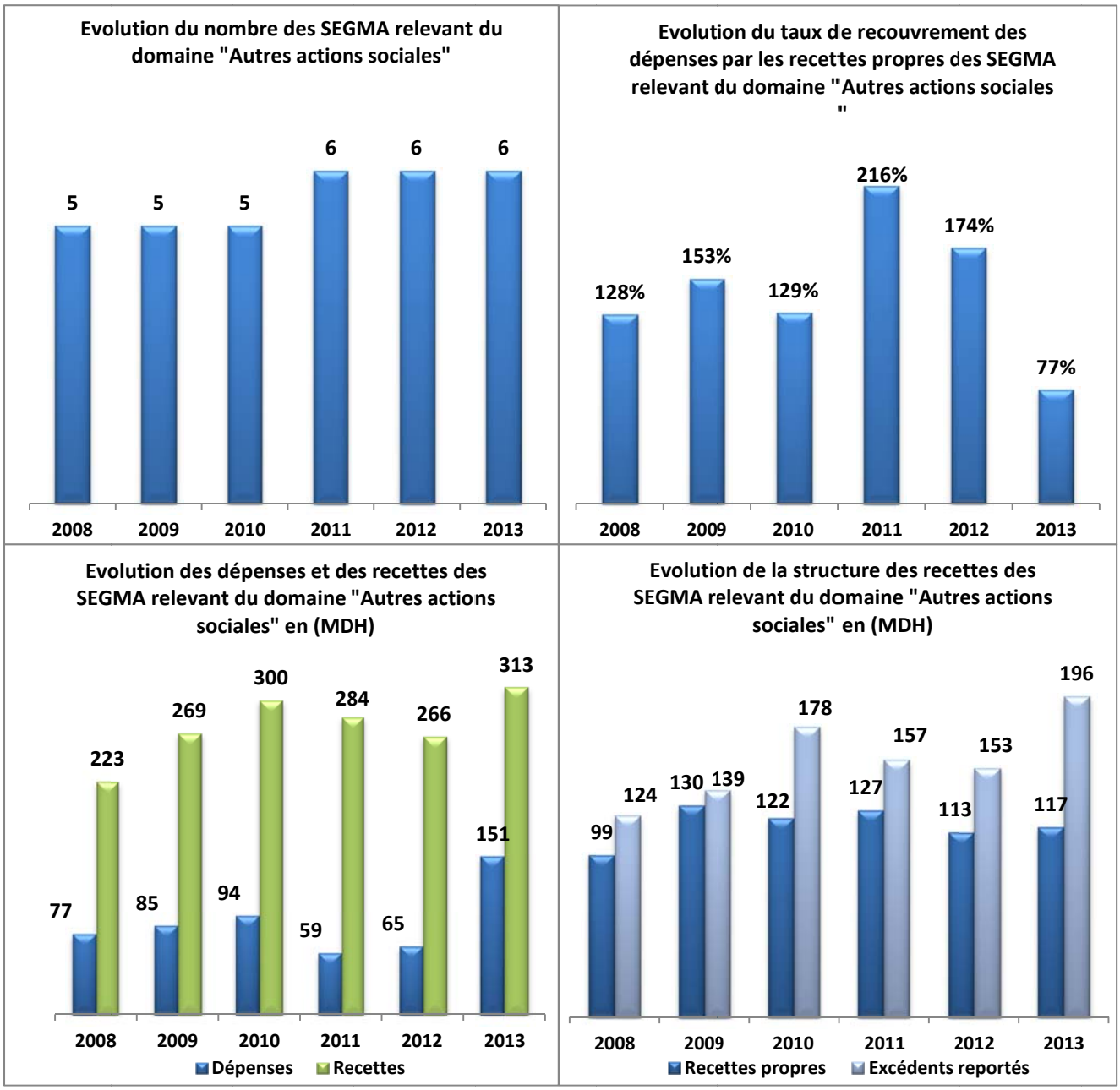

I.5. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX :

Les prestations offertes par ces SEGMA englobent l'ensemble des opérations de l'État au profit des activités à caractère général. Il s'agit notamment des services communs à l'ensemble des administrations, des services chargés du maintien de l'ordre, de la justice ainsi que des services de l'économie et des finances. Les attributions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2008-2013 se présentent comme suit :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale	▪ Assurer l'approvisionnement des Forces Armées Royales, de la Gendarmerie Royale et des établissements publics et privés en masques chirurgicaux et de protection respiratoire.
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : Centre Royal de Télédétection Spatiale	Il est chargé de promouvoir et de coordonner l'importation, l'exportation, le traitement, la vente et l'utilisation des produits et services en relation avec les techniques de détection par satellite sur le territoire national, et d'en assurer la conservation. De façon opérationnelle, le CRTS assure les taches suivantes : ▪ Recenser, centraliser et coordonner les besoins des administrations ou organismes dépendant de la télédétection afin de leur présenter des demandes d'achats groupées et cohérentes ; ▪ Importer, acquérir tant au Maroc qu'à l'étranger, conserver, dupliquer, traiter, distribuer, vendre ou proposer à l'utilisation les produits et les services de la télédétection ; ▪ Aider et assister les utilisateurs publics ou privés, sous toutes les formes utiles, afin de leur permettre une utilisation efficace des produits de la télédétection ; ▪ Contrôler l'usage des produits de la télédétection afin d'en sauvegarder une utilisation pacifique et conforme aux intérêts du Royaume.
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN : Centre National de Documentation	▪ Collecter, traiter et diffuser les documents relatifs au développement national économique et social, produits au Maroc ou à l'étranger ; ▪ Consolider le fonds documentaire national et faciliter l'accès des différents utilisateurs à l'information sous ses diverses formes ; ▪ Renforcer le fonds documentaire national par le recours aux sources d'information étrangères, soit par connexion en ligne ou par acquisition de banque de données ou de documents ; ▪ Développer et coordonner les activités du réseau national d'information, établir des passerelles avec les réseaux sectoriels nationaux spécialisés et renforcer la coordination avec le réseau et les systèmes d'information internationaux et régionaux.
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES : Trésorerie Générale du Royaume	▪ Financer les actions visant l'amélioration des conditions de travail du personnel de la TGR et renforcer la sécurité de ses locaux et de ses systèmes d'information; ▪ Financer les actions visant l'amélioration des conditions d'accueil et la qualité des prestations offertes aux clients et aux partenaires ; ▪ Recouvrer les coûts et les rémunérations afférentes aux diverses prestations offertes par la TGR dont notamment la prise en charge des dossiers de créances, le traitement de la paie, la prise en charge du règlement des pensions et la gestion des bons de trésor et des comptes des clients.
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES : Administration des Douanes et Impôts Indirects	▪ Recouvrer une partie des coûts générés par les prestations de formation, dispensées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, à ses partenaires et à des douaniers des pays amis.
MINISTERE DE LA CULTURE : Imprimerie dar Al Manahil	▪ Imprimer les publications et les périodiques du ministère de la Culture; ▪ Réaliser les travaux de tirages concernant les volets culturels, communicationnels et administratifs ; ▪ Imprimer les publications des intellectuels, hommes de lettres et de sciences, jeunes talents, traducteurs, artistes et tous les intervenants dans le domaine de la promotion du livre ; ▪ Diversifier ses ressources financières pour améliorer sa capacité d'autofinancement et la couverture des dépenses engagées.
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES : Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation	▪ Publier les ouvrages, recueils, bulletins et rapports à caractère judiciaire ; ▪ Reproduire les arrêts, textes de lois, études, commentaires et notes de jurisprudence sur papier, support informatique et autre ; ▪ Photocopier les documents.

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT : Direction de l'Imprimerie Officielle	▣ Confectionner et diffuser les éditions arabes et françaises du Bulletin Officiel (BO) du Royaume ; ▣ Réaliser les travaux d'impression pour le compte des administrations publiques et procéder au tirage des projets de lois déposés au Parlement, ainsi qu'à la mise sous forme de brochure des principaux textes législatifs et réglementaires. ▣ Contribuer à l'alimentation du site Internet du Secrétariat Général du Gouvernement qui contient tous les numéros des éditions du BO parus depuis 1912, et auxquels l'accès est gratuit.

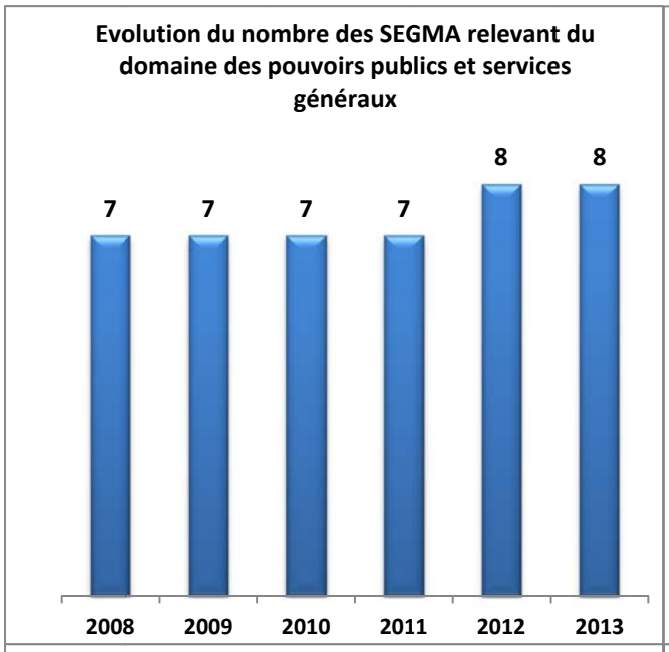

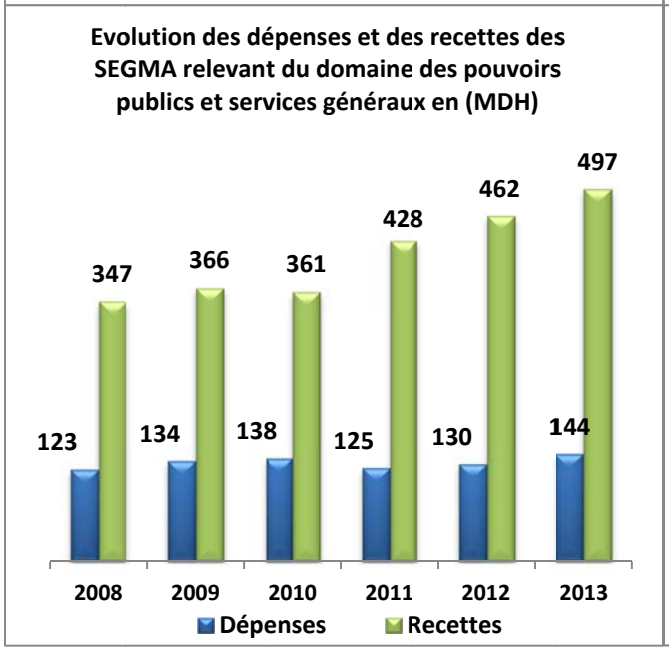

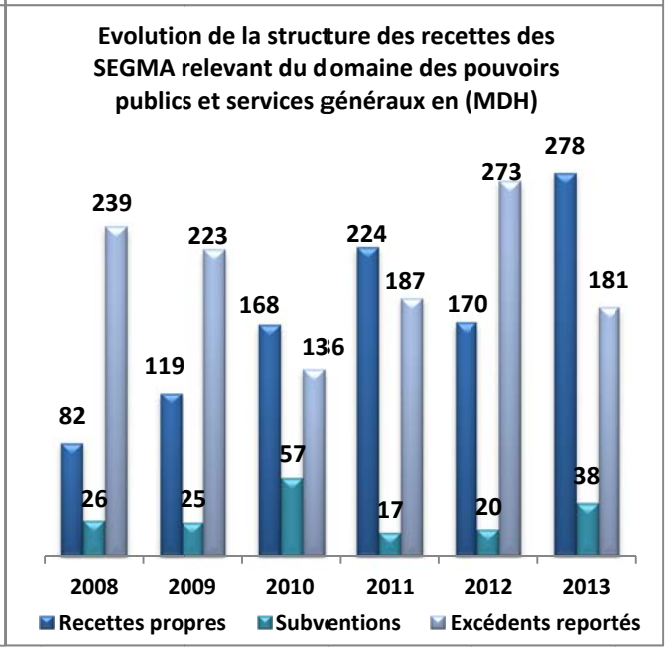

I.6. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES :

Ces services fournissent des prestations visant à développer l'activité des transports et des communications. Cette catégorie englobe également les prestations consacrées au développement des ressources en eau, à la construction et à l'entretien des barrages. Les attributions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2008-2013 se présentent comme suit :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT : Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel	▪ Exécuter le plan d'action de la Direction des Routes (DR) relatif à l'acquisition du matériel de Travaux Publics (TP), du parc automobile et des ponts de secours ; ▪ Assurer la gestion administrative du parc matériel et du parc automobile de la DR ; ▪ Assurer la coordination des SLM (Services de Logistique et de Matériel) en matière de mobilisation et d'utilisation du parc matériel ; ▪ Assurer le pilotage et l'appui nécessaire aux SLM et à l'ensemble des DRET/DPET (Directions Régionale et Provinciales de l'Équipement et du Transport) en matériel de gestion du parc matériel nécessaire à leur intervention ; ▪ Gérer les ponts de secours et exécuter les travaux de leur montage, démontage et entretien ; ▪ Apporter l'assistance technique aux collectivités territoriales et aux différents organismes publics en matière d'expertise et d'acquisition du matériel de TP.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT : Services de Logistique et de Matériel	▪ Assurer la location et la gestion du matériel de TP dont ils disposent ; ▪ Intervenir rapidement lors des travaux de déneigement, de désensablement ainsi qu'en cas d'événements exceptionnels tels que les dégâts de crues ; ▪ Réaliser les travaux d'aménagement de pistes de désenclavement du monde rural ; ▪ Encadrer les parcs provinciaux et assurer l'audit des accidents mortels au niveau de leurs régions. ▪ Gérer les ponts de secours et exécuter les travaux de leur montage, démontage et entretien ; ▪ Contribuer au renouvellement du matériel en cohérence avec la stratégie de la Direction des Routes.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT : Direction des Equipements Publics	▪ Assurer, en tant qu'administration publique, la maîtrise d'ouvrage déléguée auprès des départements ministériels, établissements publics, collectivités territoriales et autres maîtres d'ouvrages publics ; ▪ Contribuer à la promotion de la qualité des constructions publiques ; ▪ Rechercher une rationalisation dans l'utilisation des fonds publics ; ▪ Contribuer à la professionnalisation du métier de la maîtrise d'ouvrage publique.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT : Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière	▪ Participer à l'élaboration de la politique de prévention routière; ▪ Élaborer la réglementation des études spécifiques, des études statistiques et documentaires relatives à la sécurité des transports routiers et de son application; ▪ Délivrer les permis de conduire et l'immatriculation des véhicules; ▪ Contrôler les transports routiers et appliquer les sanctions administratives y afférentes; ▪ Donner l'autorisation et assurer le contrôle des établissements d'enseignement de la conduite.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT : Direction Générale de l'Aviation Civile	▪ Appliquer la politique du Ministère de l'Équipement et du Transport en ce qui concerne la tutelle sur les établissements publics dont l'activité est en rapport avec le domaine aérien; ▪ Assurer la sécurité et la régularité de la navigation aérienne et contrôler et coordonner les activités aéronautiques ; ▪ Préparer les accords internationaux et établir les textes réglementaires concernant la navigation aérienne, le transport aérien et l'exploitation aérienne et veiller à leur application; ▪ Veiller au contrôle des opérations relatives à la sécurité aéronautique et à la réglementation de l'exploitation technique des aéronefs.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT : Centre National d'Essais	▪ Délivrer les cartes professionnelles des agents visiteurs des centres de visite technique ; ▪ Assurer l'homologation par type de véhicule automobile suivant le poids total en charge autorisé ; ▪ Assurer le contrôle technique approfondi effectué par le Centre National d'Essais et d'Homologation ;

et d'Homologation	▪ Valider les données de chaque contrôle technique effectué par les centres de visite technique.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT : Direction de la Marine Marchande	▪ Assurer la gestion administrative des gens de mer ; ▪ Assurer la gestion administrative et technique des navires et des engins nautiques de plaisance ; ▪ Délivrer l'autorisation pour l'exercice d'activités maritimes ; ▪ Assurer les services de surveillance de la navigation maritime rendus aux navires touchant les ports marocains de commerce.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT : Centre national d'Etudes et de Recherches Routières	▪ Ausculter les chaussées ; ▪ Réaliser et administrer la banque de données routières ; ▪ Réaliser les études et les recherches techniques routières ; ▪ Assurer l'assistance et la formation sur les techniques routières ; ▪ Promouvoir la qualité dans le domaine des études et des travaux routiers.
MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT : Service de Gestion des Chantiers	▪ Assurer la location d'engins des travaux publics ; ▪ Effectuer de l'expertise en gestion du matériel ; ▪ Réparer les engins et le matériel de travaux publics ; ▪ Assurer l'assistance et la formation sur les techniques de réalisation et de maintenance des aménagements hydriques.
MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT : Direction de la Météorologie Nationale	▪ Assurer les activités relatives aux informations météorologiques et climatologiques nécessaires ; ▪ Effectuer les études et les recherches atmosphériques de météorologie et de climatologie théoriques, expérimentales et appliquées ainsi que les études et les recherches connexes en rapport avec sa mission ; ▪ Participer à la préparation des accords internationaux en liaison avec les administrations intéressées concernant les domaines de sa compétence, établir les textes réglementaires relatifs à la météorologie et en assurer l'exécution.

Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine des transports, communications et autres infrastructures économiques

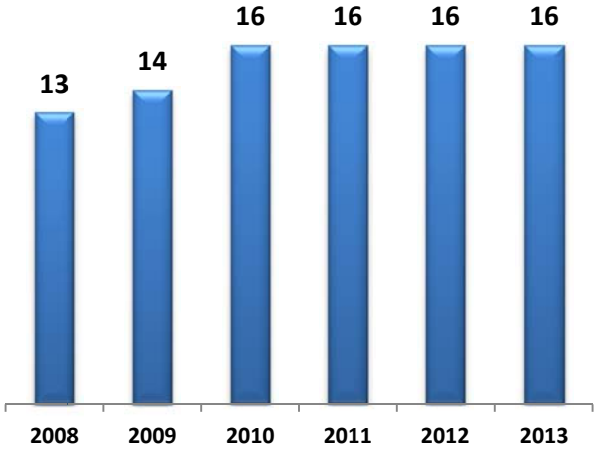

Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine des transports, communications et autres infrastructures économiques

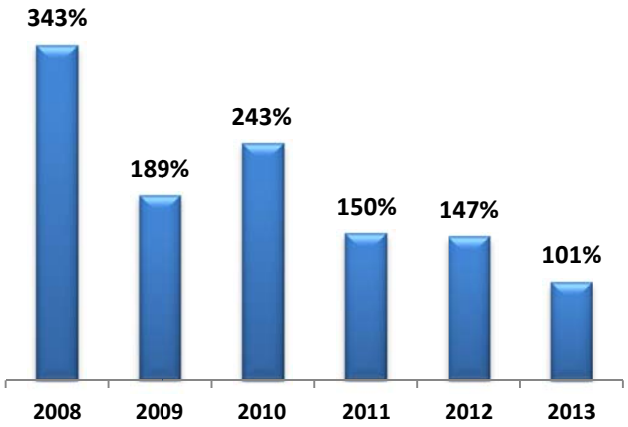

Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine des transports, communications et autres infrastructures économiques en (MDH)

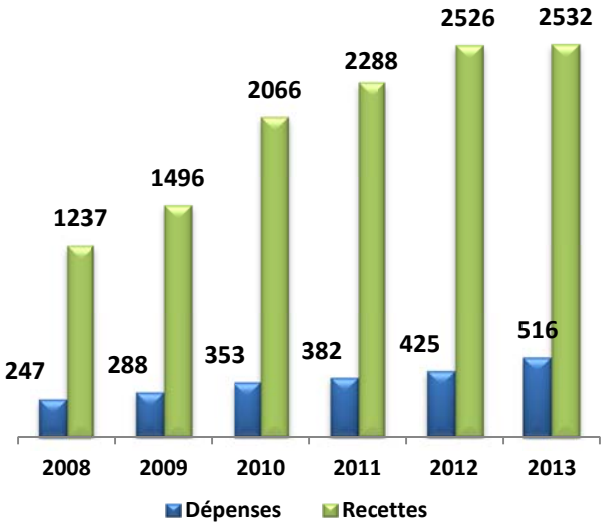

Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine des transports, communications et autres infrastructures économiques en (MDH)

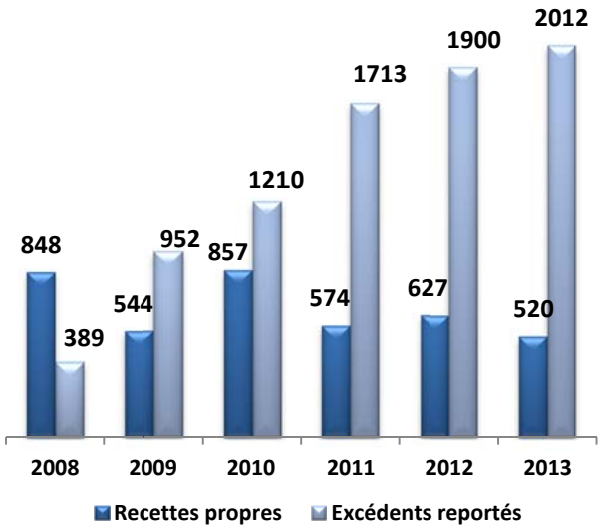

I.7. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DES AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES :

Les SEGMA relevant de ce domaine fournissent des prestations à caractère économique. Il s'agit des services au profit des secteurs de l'industrie, du commerce, de la promotion de l'investissement et d'autres activités économiques. Les attributions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2008-2013 peuvent être présentées ainsi :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
MINISTERE DE L'INTERIEUR : Centres Régionaux d'Investissement	▪ Promouvoir les investissements à travers l'aide à la création des entreprises au niveau régional, et l'aide aux investisseurs dans le cadre d'une gestion déconcentrée de l'investissement.
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES : Service Autonome des Alcools	▪ Assurer la gestion du monopole de la commercialisation des alcools éthyliques : - acheter et vendre les alcools dont la production est réservée à l'État. Ces alcools sont utilisés dans les domaines pharmaceutique, médical, agro-alimentaire et industriel ; - délivrer les agréments aux clients qui intègrent l'alcool éthylique dans la fabrication des produits de la parfumerie ou cosmétiques ; - délivrer les autorisations d'exportation d'alcool éthylique.
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES : SEGMA chargé de l'Accréditation et de la Métrologie	▪ Assurer le bon fonctionnement et le développement normal des activités afférentes à la métrologie et à l'accréditation; ▪ Contribuer à l'amélioration de l'environnement générale de l'entreprise marocaine pour l'accompagner dans son effort d'amélioration de sa compétitivité.
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES : SEGMA chargé de la Privatisation	▪ Se charger principalement de la réalisation des actions de préparation, de supervision et de mise en œuvre des opérations liées au processus de la privatisation : - Réaliser les audits et les évaluations des sociétés et des entreprises publiques figurant dans le programme de privatisation ; - Organiser les campagnes promotionnelles de publication, d'impression et de communication relatives aux sociétés concernées par la privatisation ; - Conduire les opérations de restructuration des entreprises publiques.

Evolution du nombre des SEGMA relevant des autres actions économiques

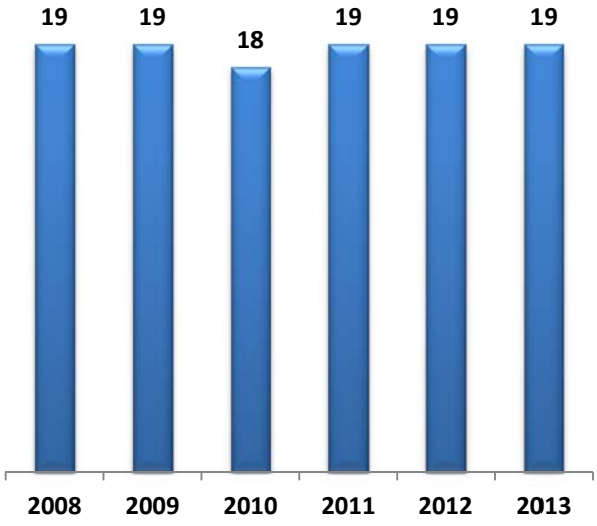

Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine des autres actions économiques

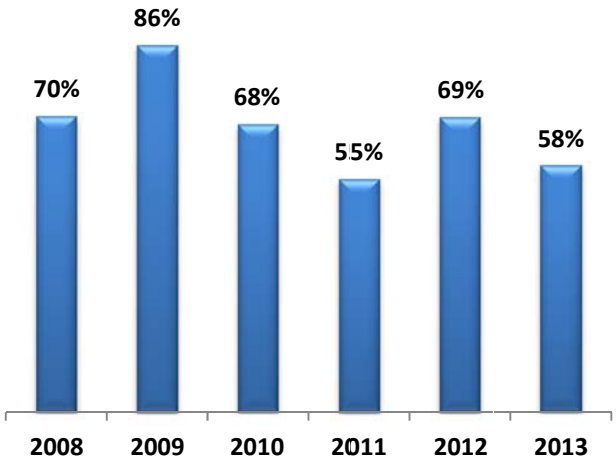

Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant des autres actions économiques en (MDH)

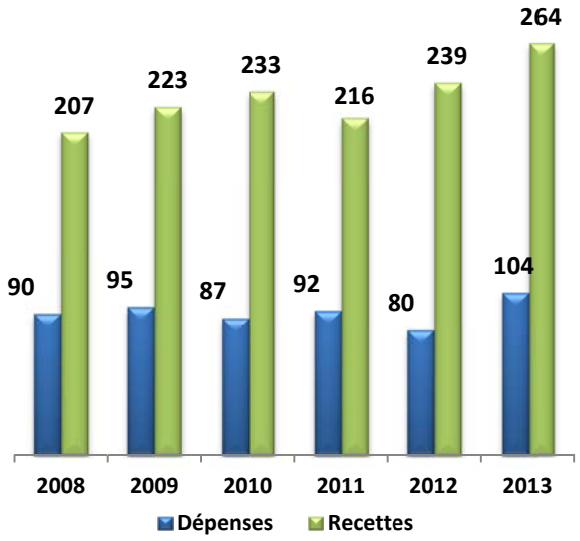

Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant des autres actions économiques en (MDH)

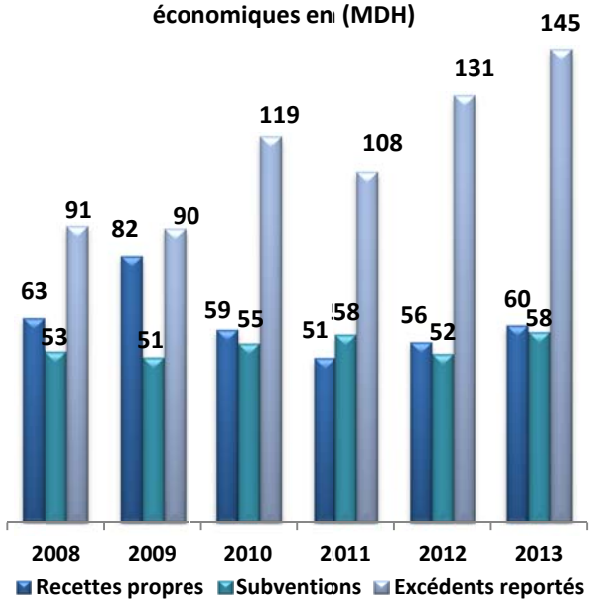

I.8. SEGMA RELEVANT DU DOMAINE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE LA FORET:

Lesdits SEGMA offrent des prestations au profit des activités opérant dans le domaine de l'eau et de l'environnement. Ils interviennent principalement dans la protection des ressources hydriques, halieutiques forestières et environnementales. Les attributions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2008-2013 peuvent être présentées ainsi :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME : Division de la Protection des Ressources Halieutiques	▪ Apporter un appui à la recherche halieutique et prendre en charge les opérations de contrôle effectuées par le corps des observateurs scientifiques à bord des navires étrangers.
HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORETS ET À LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION : Service de la Valorisation des Produits Forestiers	▪ Assurer l'exploitation et la valorisation des produits forestiers, principalement le liège qui génère des recettes pour les communes rurales et des devises pour le pays.
HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORETS ET À LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION : Parc National de Souss-Massa	▪ Préserver le patrimoine national qui témoigne de la richesse biologique en espèces rares et endémiques, ainsi qu'en écosystèmes naturels et paysages.
MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT : Direction de l'Observation, des Etudes et de la Coordination	▪ Évaluer et assurer le suivi de la situation de l'environnement en collaboration avec tous les organes concernés ; ▪ Entreprendre des études et des recherches sur l'environnement dans le cadre de la politique nationale du développement durable, et tenir informés les pouvoirs publics des résultats et des mesures prises pour leur application ; ▪ Promouvoir et coordonner toutes les actions visant la préservation de l'équilibre du milieu naturel, la prévention, la lutte contre la pollution et les nuisances et l'amélioration du cadre de vie ; ▪ Élaborer les propositions relatives aux principales orientations et stratégies en matière de politique environnementale, et réaliser les projets pilotes aux niveaux national, régional et local ; ▪ Établir à partir d'informations complètes sur l'état de l'environnement, des inventaires et des diagnostics des problèmes l'affectant ; ▪ Recueillir et diffuser toutes les informations relatives à l'environnement ; ▪ Assurer le suivi de la coordination interministérielle en matière de protection de l'environnement ; ▪ Susciter et participer à l'élaboration et à la mise en place des plans d'urgence et de suivi ; ▪ Effectuer des interventions en matière de lutte contre les catastrophes naturelles ; ▪ Promouvoir avec les départements ministériels concernés les projets de coopération internationale dans le domaine de l'environnement, et en assurer la coordination vis-à-vis des ministères compétents.

Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la forêt et de la pêche

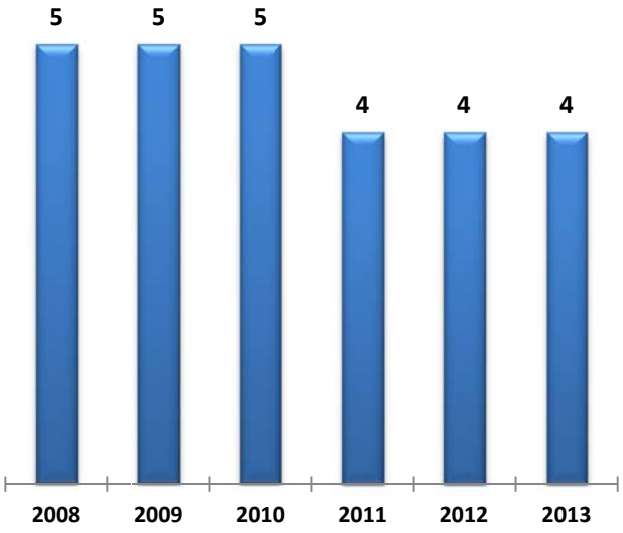

Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la forêt et de la pêche

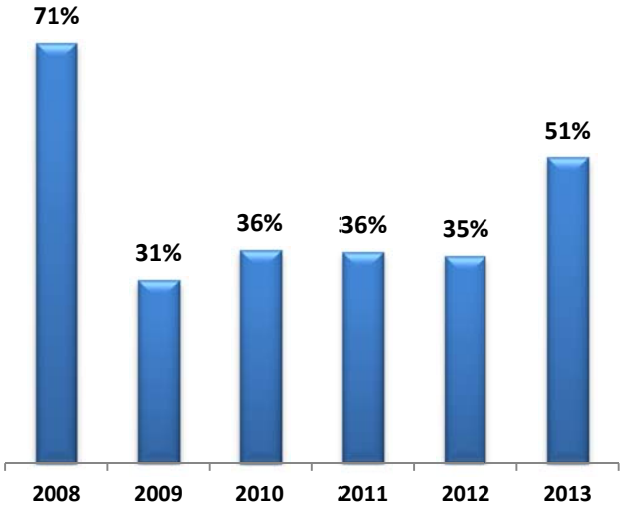

Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la forêt et de la pêche en (MDH)

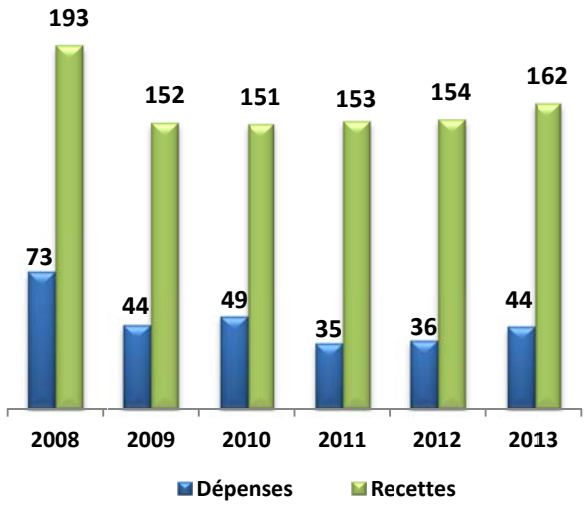

Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la forêt et de la pêche en (MDH)

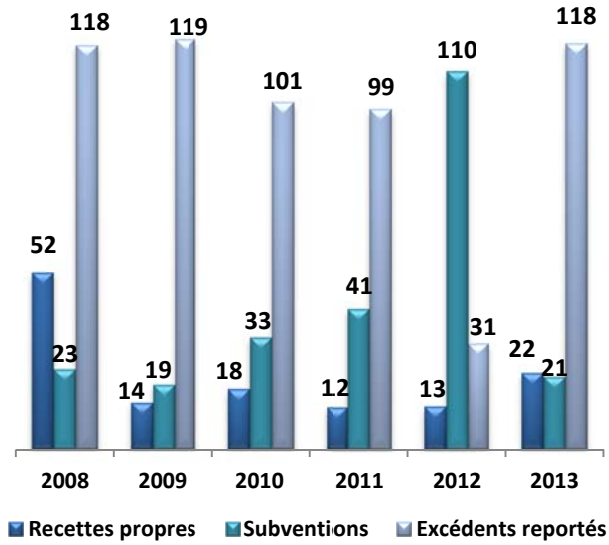

ANNEXE 2: TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2012 ET 2013

Annexe 2: Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2012 et 2013

Désignation	ANNEE 2012			ANNEE 2013		
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
I- CHARGES						
Personnel	229 725 334,84	116 738 488,72	50,82%	308 619 391,62	212 001 311,93	68,69%
Matériel et dépenses diverses	2 776 521 214,26	1 554 703 308,06	55,99%	3 052 288 367,64	1 786 300 708,13	58,52%
Investissement	1 987 993 839,79	469 438 987,96	23,61%	2 257 733 242,31	503 552 037,35	22,30%
TOTAL DES CHARGES (1)	**4 994 240 388,89**	**2 140 880 784,74**	**42,87%**	**5 618 641 001,57**	**2 501 854 057,41**	**44,53%**
II- RESSOURCES						
Subvention d'Exploitation	670 708 935,00	632 359 759,45	94,28%	817 603 213,00	769 187 394,34	94,08%
Subvention d'investissement	203 209 000,00	261 217 691,59	128,55%	130 130 000,00	116 892 486,17	89,83%
Total des subventions	**873 917 935,00**	**893 577 451,04**	**102,25%**	**947 733 213,00**	**886 079 880,51**	**93,49%**
Recettes propres *	2 075 198 542,60	1 871 400 964,29	90,18%	2 416 160 765,76	1 905 399 932,47	78,86%
SOUS TOTAL (2)	**2 949 116 477,60**	**2 764 978 415,33**	**93,76%**	**3 363 893 978,76**	**2 791 479 812,98**	**82,98%**
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	3 376 269 287,64	3 258 592 409,01	96,51%	3 699 479 082,51	3 566 781 583,02	96,41%
TOTAL DES RESSOURCES (3)	**6 325 385 765,24**	**6 023 570 824,34**	**95,23%**	**7 063 373 061,27**	**6 358 261 396,00**	**90,02%**
IV- EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (3 - 1)		**3 882 690 039,60**			**3 856 407 338,59**	

** inclut dons et legs*

ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DES RESSOURCES DES SEGMA EN 2012 ET 2013

	Prévisions 2012	Réalisations au 31/12/2012	Taux de réalisation	Prévisions 2013	Réalisations au 31/12/2013	Taux de réalisation
1- SECTEUR DE LA SANTE	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	407 556 735,00	379 264 172,91	93,06%	542 938 413,00	506 681 084,54	93,32%
Subvention d'investissement	92 000 000,00	72 560 000,00	78,87%	33 800 000,00	35 642 486,17	105,45%
Total Subventions	**499 556 735,00**	**451 824 172,91**	**90,45%**	**576 738 413,00**	**542 323 570,71**	**94,03%**
Recettes propres	626 014 480,42	790 315 224,49	126,25%	722 182 827,23	746 136 959,24	103,32%
Excédent du budget d'exploitation	391 523 722,17	428 224 172,72	109,37%	479 032 235,78	529 636 226,36	110,56%
Excédent du budget d'investissement	21 241 125,61	20 825 313,66	98,04%	53 585 831,22	52 253 795,95	97,51%
Total général des recettes	**1 538 336 063,20**	**1 691 188 883,78**	**109,94%**	**1 831 539 307,23**	**1 870 350 552,26**	**102,12%**
2- SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA FORMATION DES CADRES	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	150 989 800,00	140 663 586,54	93,16%	165 492 800,00	139 149 044,00	84,08%
Subvention d'investissement	93 010 000,00	92 326 284,42	99,26%	84 130 000,00	68 700 000,00	81,66%
Total Subventions	**243 999 800,00**	**232 989 870,96**	**95,49%**	**249 622 800,00**	**207 849 044,00**	**83,27%**
Recettes propres	214 638 304,48	55 750 810,47	25,97%	211 327 506,79	105 304 839,75	49,83%
Excédent du budget d'exploitation	124 143 060,41	178 222 080,60	143,56%	89 509 745,67	159 570 983,71	178,27%
Excédent du budget d'investissement	190 217 890,54	109 517 780,88	57,57%	187 995 469,09	123 688 821,71	65,79%
Total général des recettes	**772 999 055,43**	**576 480 542,91**	**74,58%**	**738 455 521,55**	**596 413 689,17**	**80,77%**
3- SECTEUR DES ACTIVITES RECREATIVES	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	22 678 000,00	27 178 000,00	119,84%	17 878 000,00	17 878 000,00	100,00%
Subvention d'investissement	0,00	0,00	---	0,00	0,00	---
Total Subventions	**22 678 000,00**	**27 178 000,00**	**119,84%**	**17 878 000,00**	**17 878 000,00**	**100,00%**
Recettes propres	30 173 140,00	47 661 006,81	157,96%	40 724 949,64	56 222 105,09	138,05%
Excédent du budget d'exploitation	34 962 858,28	34 962 858,28	100,00%	46 903 243,34	46 903 243,34	100,00%
Excédent du budget d'investissement	0,00	0,00	---	2 132 600,00	2 132 600,00	100,00%
Total général des recettes	**87 813 998,28**	**109 801 865,09**	**125,04%**	**107 638 792,98**	**123 135 948,43**	**114,40%**
4- AUTRES ACTIONS SOCIALES	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	200 000,00	0,00	0,00%	100 000,00	0,00	0,00%
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	**200 000,00**	**0,00**	**0,00%**	**100 000,00**	**0,00**	**0,00%**
Recettes propres	130 283 907,50	113 167 771,40	86,86%	129 550 000,00	116 562 199,07	89,97%
Excédent du budget d'exploitation	197 506 217,49	149 495 915,14	75,69%	213 700 533,16	194 997 611,27	91,25%
Excédent du budget d'investissement	3 070 932,74	3 070 932,74	100,00%	3 484 837,75	1 458 989,16	41,87%
Total général des recettes	**331 061 057,73**	**265 734 619,28**	**80,27%**	**346 835 370,91**	**313 018 799,50**	**90,25%**
5- SECTEUR DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	16 084 400,00	15 520 000,00	96,49%	17 994 000,00	37 479 265,80	208,29%
Subvention d'investissement	11 399 000,00	4 000 000,00	35,09%	7 000 000,00	1 000 000,00	14,29%
Total Subventions	**27 483 400,00**	**19 520 000,00**	**71,02%**	**24 994 000,00**	**38 479 265,80**	**153,95%**
Recettes propres	143 028 385,83	169 759 301,31	118,69%	208 620 014,62	278 378 295,61	133,44%
Excédent du budget d'exploitation	163 940 086,64	163 885 086,36	99,97%	193 074 457,72	89 975 613,72	46,60%
Excédent du budget d'investissement	141 349 922,83	108 748 241,20	76,94%	158 394 246,07	90 604 105,23	57,20%
Total général des recettes	**475 801 795,30**	**461 912 628,87**	**97,08%**	**585 082 718,41**	**497 437 280,36**	**85,02%**
6- SECTEUR DES TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	---	0,00	0,00	---
Subvention d'investissement	0,00	0,00	---	0,00	0,00	---
Total Subventions	**0,00**	**0,00**	**---**	**0,00**	**0,00**	**---**
Recettes propres	839 763 399,31	626 635 575,71	74,62%	1 014 975 705,38	520 066 164,07	51,24%
Excédent du budget d'exploitation	529 594 119,34	1 576 815 867,38	297,74%	899 890 511,73	907 430 041,25	100,84%
Excédent du budget d'investissement	1 312 399 837,90	322 894 084,12	24,60%	1 105 032 053,86	1 104 798 385,05	99,98%
Total général des recettes	**2 681 757 356,55**	**2 526 345 527,21**	**94,20%**	**3 019 898 270,97**	**2 532 294 590,37**	**83,85%**
7- AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	53 800 000,00	50 300 000,00	93,49%	53 800 000,00	58 300 000,00	108,36%
Subvention d'investissement	1 600 000,00	1 600 000,00	100,00%	0,00	0,00	0,00%
Total Subventions	**55 400 000,00**	**51 900 000,00**	**93,68%**	**53 800 000,00**	**58 300 000,00**	**108,36%**
Recettes propres	77 296 925,06	55 514 158,68	71,82%	74 779 762,10	60 347 362,15	80,70%
Excédent du budget d'exploitation	50 220 053,07	78 014 462,75	155,35%	48 344 195,72	80 999 921,54	167,55%
Excédent du budget d'investissement	93 663 914,45	53 104 546,32	56,70%	100 710 733,05	64 156 180,78	63,70%
Total général des recettes	**276 580 892,58**	**238 533 167,75**	**86,24%**	**277 634 690,87**	**263 803 464,47**	**95,02%**
8- SECTEUR DE L'AGRICULTURE, FORET ET PECHE	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	19 400 000,00	19 434 000,00	100,18%	19 400 000,00	9 700 000,00	50,00%
Subvention d'investissement	5 200 000,00	90 731 407,17	1744,83%	5 200 000,00	11 550 000,00	222,12%
Total Subventions	**24 600 000,00**	**110 165 407,17**	**447,83%**	**24 600 000,00**	**21 250 000,00**	**86,38%**
Recettes propres	14 000 000,00	12 597 115,42	89,98%	14 000 000,00	22 382 007,49	159,87%
Excédent du budget d'exploitation	26 575 120,48	24 913 497,73	93,75%	24 219 741,18	25 787 866,17	106,47%
Excédent du budget d'investissement	95 860 425,69	5 897 569,13	6,15%	93 468 647,17	92 387 197,78	98,84%
Total général des recettes	**161 035 546,17**	**153 573 589,45**	**95,37%**	**156 288 388,35**	**161 807 071,44**	**103,53%**
Tous secteurs confondus	-	-	-	-	-	-
Subvention d'Exploitation	**670 708 935,00**	**632 359 759,45**	**94,28%**	**817 603 213,00**	**769 187 394,34**	**94,08%**
Subvention d'investissement	**203 209 000,00**	**261 217 691,59**	**128,55%**	**130 130 000,00**	**116 892 486,17**	**89,83%**
Total Subventions	**873 917 935,00**	**893 577 451,04**	**102,25%**	**947 733 213,00**	**886 079 880,51**	**93,49%**
Recettes propres*	**2 075 198 542,60**	**1 871 400 964,29**	**90,18%**	**2 416 160 765,76**	**1 905 399 932,47**	**78,86%**
Excédent du budget d'exploitation	**1 518 465 237,88**	**2 634 533 940,96**	**173,50%**	**1 994 674 664,30**	**2 035 301 507,36**	**102,04%**
Excédent du budget d'investissement	**1 857 804 049,76**	**624 058 468,05**	**33,59%**	**1 704 804 418,21**	**1 531 480 075,66**	**89,83%**
Total général des recettes	**6 325 385 765,24**	**6 023 570 824,34**	**95,23%**	**7 063 373 061,27**	**6 358 261 396,00**	**90,02%**

** inclut dons et legs*

ANNEXE 4: EVOLUTION DES CHARGES DES SEGMA EN 2012 ET 2013

Désignation	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2012	% d'exécution	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2013	% d'exécution
1- SECTEUR DE LA SANTE						
Personnel	269 655,00	61 040,74	22,64%	263 882,92	55 141,48	20,90%
Matériel et dépenses diverses	1 386 328 658,41	993 898 370,94	71,69%	1 707 438 542,31	1 161 943 190,38	68,05%
Investissement	128 438 437,70	66 476 340,00	51,76%	105 411 356,61	21 549 728,27	20,44%
TOTAL DU SECTEUR DE LA SANTE	**1 515 036 751,11**	**1 060 435 751,68**	**69,99%**	**1 813 113 781,84**	**1 183 548 060,13**	**65,28%**
2- SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA FORMATION DES CADRES						
Personnel	30 495 835,72	19 204 432,70	62,97%	23 254 393,77	15 235 089,17	65,51%
Matériel et dépenses diverses	459 007 329,17	177 661 241,88	38,71%	441 775 658,69	184 793 202,39	41,83%
Investissement	286 261 890,54	85 244 829,06	29,78%	273 425 469,09	89 676 730,57	32,80%
TOTAL DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA FORMATION DES CADRES	**775 765 055,43**	**282 110 503,64**	**36,37%**	**738 455 521,55**	**289 705 022,13**	**39,23%**
3- SECTEUR DES ACTIVITES RECREATIVES						
Personnel	445 964,12	170 474,21	38,23%	370 395,45	226 887,80	61,26%
Matériel et dépenses diverses	82 938 034,16	61 441 513,90	74,08%	87 331 445,53	69 108 865,32	79,13%
Investissement	2 210 000,00	77 400,00	3,50%	11 034 776,00	1 002 176,56	9,08%
TOTAL DU SECTEUR DES ACTIVITES RECREATIVES	**85 593 998,28**	**61 689 388,11**	**72,07%**	**98 736 616,98**	**70 337 929,68**	**71,24%**
4- AUTRES ACTIONS SOCIALES						
Personnel	122 850 600,00	34 550 595,39	28,12%	205 988 539,48	124 881 191,42	60,63%
Matériel et dépenses diverses	176 371 709,99	29 697 902,99	16,84%	89 261 993,68	25 515 905,10	28,59%
Investissement	27 854 840,24	870 002,49	3,12%	27 534 837,75	597 250,00	2,17%
TOTAL AUTRES ACTIONS SOCIALES	**327 077 150,23**	**65 118 500,87**	**19,91%**	**322 785 370,91**	**150 994 346,52**	**46,78%**
5- SECTEUR DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX						
Personnel	1 102 400,00	154 349,92	14,00%	1 042 200,00	752 645,20	72,22%
Matériel et dépenses diverses	187 221 055,05	71 954 444,25	38,43%	250 353 043,10	93 340 157,66	37,28%
Investissement	220 113 631,54	57 884 514,35	26,30%	249 540 860,69	50 015 404,55	20,04%
TOTAL DU SECTEUR DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX	**408 437 086,59**	**129 993 308,52**	**31,83%**	**500 936 103,79**	**144 108 207,41**	**28,77%**
6- SECTEUR DES TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES						
Personnel	73 998 480,00	62 117 369,37	83,94%	77 137 580,00	70 370 231,67	91,23%
Matériel et dépenses diverses	295 683 264,39	117 583 544,33	39,77%	292 613 589,09	135 626 941,62	46,35%
Investissement	1 095 906 431,87	245 733 438,58	22,42%	1 362 172 960,07	309 622 598,34	22,73%
TOTAL DU SECTEUR DES TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	**1 465 588 176,26**	**425 434 352,28**	**29,03%**	**1 731 924 129,16**	**515 619 771,63**	**29,77%**
7- AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES						
Personnel	462 400,00	401 848,77	86,91%	462 400,00	401 850,97	86,91%
Matériel et dépenses diverses	129 096 042,61	70 684 406,24	54,75%	125 994 354,06	81 477 312,62	64,67%
Investissement	126 148 182,21	8 910 684,96	7,06%	129 944 334,93	22 146 053,72	17,04%
TOTAL AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES	**255 706 624,82**	**79 996 939,97**	**31,28%**	**256 401 088,99**	**104 025 217,31**	**40,57%**
8- SECTEUR DE L'AGRICULTURE, FORET ET PECHE						
Personnel	100 000,00	78 377,62	78,38%	100 000,00	78 274,22	78,27%
Matériel et dépenses diverses	59 875 120,48	31 781 883,53	53,08%	57 519 741,18	34 495 133,04	59,97%
Investissement	101 060 425,69	4 241 778,52	4,20%	98 668 647,17	8 942 095,34	9,06%
TOTAL DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE, FORET ET PECHE	**161 035 546,17**	**36 102 039,67**	**22,42%**	**156 288 388,35**	**43 515 502,60**	**27,84%**
Tous secteurs confondus						
Personnel	229 725 334,84	116 738 488,72	50,82%	308 619 391,62	212 001 311,93	68,69%
Matériel et dépenses diverses	2 776 521 214,26	1 554 703 308,06	55,99%	3 052 288 367,64	1 786 300 708,13	58,52%
Investissement	1 987 993 839,79	469 438 987,96	23,61%	2 257 733 242,31	503 552 037,35	22,30%
TOTAL GENERAL	**4 994 240 388,89**	**2 140 880 784,74**	**42,87%**	**5 618 641 001,57**	**2 501 854 057,41**	**44,53%**

ANNEXE 5: PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2014 :

- EXPLOITATION

- INVESTISSEMENT

ANNEXE N° 5

PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA EN 2014
-EXPLOITATION-

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	CHEF DU GOUVERNEMENT		
04.01	ROYAL GOLF DAR ES SALAM	18 000 000	18 000 000
	TOTAL	**18 000 000**	**18 000 000**
	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES		
06.02	CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR DE CASSATION	900 000	900 000
	TOTAL	**900 000**	**900 000**
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION		
07.02	DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	20 000 000	20 000 000
	TOTAL	**20 000 000**	**20 000 000**
	MINISTERE DE L'INTERIEUR		
08.01	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE CHAOUIA - OUARDIGHA	4 000 000	4 000 000
08.02	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DOUKALA - ABDA	4 500 000	4 500 000
08.03	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE FES - BOULEMANE	3 500 000	3 500 000
08.04	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GHARB - CHRARDA - BENI HSSEN	4 000 000	4 000 000
08.05	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DU GRAND-CASABLANCA	4 500 000	4 500 000
08.06	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GUELMIM - ES-SEMARA	2 300 000	2 300 000
08.07	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE LAAYOUNE - BOUJDOUR - SAKIA EL HAMRA	3 000 000	3 000 000
08.08	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MARRAKECH - TENSIFT - AL-HAOUZ	3 700 000	3 700 000
08.09	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MEKNES - TAFILALET	3 300 000	3 300 000
08.10	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL	3 700 000	3 700 000
08.11	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE OUED ED-DAHAB - LAGOUIRA	1 500 000	1 500 000
08.12	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE RABAT - SALE - ZEMMOUR - ZAER	4 500 000	4 500 000
08.13	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE SOUSS - MASSA - DRAA	4 000 000	4 000 000
08.14	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TADLA - AZILAL	2 400 000	2 400 000
08.15	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TANGER - TETOUAN	3 400 000	3 400 000
08.16	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TAZA - AL HOCEIMA - TAOUNATE	1 500 000	1 500 000
08.18	DIRECTION DE LA FORMATION DES CADRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	185 000 000	185 000 000
	TOTAL	**238 800 000**	**238 800 000**
	MINISTERE DE LA COMMUNICATION		
09.02	INSTITUT SUPERIEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	5 300 000	5 300 000
09.03	INSTITUT SUPERIEUR DES METIERS DE L'AUDIO-VISUEL ET DU CINEMA	7 200 000	7 200 000
	TOTAL	**12 500 000**	**12 500 000**
	MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
11.02	DIVISION DE LA COOPERATION	-	-
11.03	DIVISION DES STRATEGIES DE FORMATION	5 000 000	5 000 000
	TOTAL	**5 000 000**	**5 000 000**
	MINISTERE DE LA SANTE		
12.01	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUARZAZATE	12 497 000	12 497 000
12.02	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'INEZGANE AIT MELLOUL	10 100 000	10 100 000
12.03	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAROUDANT	11 275 000	11 275 000
12.04	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TIZNIT	10 102 000	10 102 000
12.05	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL KELAA DES SRAGHNA	13 775 000	13 775 000
12.06	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ESSAOUIRA	11 633 000	11 633 000
12.07	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL JADIDA	20 371 000	20 371 000
12.08	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE DOUKKALA ABDA	16 675 000	16 675 000
12.09	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHOURIBGA	22 520 000	22 520 000
12.10	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE CHAOUIA OUARDIGHA	21 605 000	21 605 000
12.12	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOULEMANE	6 930 000	6 930 000
12.13	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SEFROU	6 420 000	6 420 000
12.14	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GHARB CHERARDA BENI H'SSEN	25 390 000	25 390 000
12.15	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI KACEM	10 450 000	10 450 000
12.16	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHEFCHAOUEN	9 400 000	9 400 000
12.17	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE LARACHE	14 645 000	14 645 000
12.18	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LA WILAYA DE TANGER	32 160 000	32 160 000
12.19	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LA WILAYA DE TETOUAN	22 750 000	22 750 000
12.20	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ERRACHIDIA	19 190 000	19 190 000
12.21	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'IFRANE	6 720 000	6 720 000
12.22	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHENIFRA	11 050 000	11 050 000

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
12.23	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TAZA AL HOCEIMA TAOUNATE	17 680 000	17 680 000
12.24	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAZA	14 355 000	14 355 000
12.25	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FIGUIG	5 010 000	5 010 000
12.26	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NADOR	22 050 000	22 050 000
12.27	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERKANE	8 350 000	8 350 000
12.28	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUED EDDAHAB	5 450 000	5 450 000
12.29	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LAAYOUNE BOUJDOUR SAKIA L'HAMRA	14 270 000	14 270 000
12.30	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAN TAN	5 050 000	5 050 000
12.31	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TADLA AZILAL	29 370 000	29 370 000
12.32	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE SOUSS MASSA DARAA	23 795 000	23 795 000
12.33	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MARRAKECH TANSIFT AL HAOUZ	18 246 000	18 246 000
12.35	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS D'AIN SEBAA HAY MOHAMMADI	15 525 000	15 525 000
12.36	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS EL FIDA MERS SOLTANE	14 400 000	14 400 000
12.37	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS MOULAY RACHID	14 650 000	14 650 000
12.38	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GRAND CASABLANCA	12 600 000	12 600 000
12.39	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MOHAMMADIA	10 600 000	10 600 000
12.40	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SALE	15 200 000	15 200 000
12.41	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SKHIRAT TEMARA	7 810 000	7 810 000
12.42	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHEMISSET	16 245 000	16 245 000
12.44	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE FES BOULEMANE	20 808 000	20 808 000
12.45	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MEKNES TAFILALT	28 670 000	28 670 000
12.46	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE L'ORIENTAL	29 075 000	29 075 000
12.47	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE - RABAT	44 000 000	44 000 000
12.48	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE -CASABLANCA	23 000 000	23 000 000
12.49	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE	6 000 000	6 000 000
12.50	CENTRE NATIONAL DE RADIOPROTECTION	2 500 000	2 500 000
12.51	DIRECTION DU MEDICAMENT ET DE LA PHARMACIE	4 000 000	4 000 000
12.52	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHICHAOUA	4 713 000	4 713 000
12.53	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS HAY HASSANI	8 800 000	8 800 000
12.54	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOUNATE	7 520 000	7 520 000
12.55	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER	9 250 000	9 250 000
12.56	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOURIRT	4 660 000	4 660 000
12.57	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHTOUKA AIT BAHA	5 430 000	5 430 000
12.58	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS AIN CHOCK	10 800 000	10 800 000
12.59	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BENSLIMANE	4 610 000	4 610 000
12.60	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA	4 510 000	4 510 000
12.61	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D' EL HAOUZ	4 640 000	4 640 000
12.62	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE ZAGORA	4 135 000	4 135 000
12.63	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOUJDOUR	3 460 000	3 460 000
12.64	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ASSA ZAG	4 450 000	4 450 000
12.65	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE GUELMIM-ES SMARA	7 050 000	7 050 000
12.66	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ES-SMARA	5 150 000	5 150 000
12.67	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE SIDI BERNOUSSI	11 250 000	11 250 000
12.68	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NOUACEUR	3 670 000	3 670 000
12.69	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AZILAL	7 400 000	7 400 000
12.70	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAJEB	3 840 000	3 840 000
12.71	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE M'DIQ- FNIDEQ	6 790 000	6 790 000
12.72	ECOLE NATIONALE DE SANTE PUBLIQUE	4 000 000	4 000 000
12.73	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE JERADA	3 880 000	3 880 000
12.74	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DES ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SIK	7 650 000	7 650 000
12.75	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE FES	13 725 000	13 725 000
12.76	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TINGHIR	3 245 000	3 245 000
12.77	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI IFNI	3 280 000	3 280 000
12.78	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI SLIMANE	4 885 000	4 885 000
12.79	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUAZANE	4 510 000	4 510 000
12.80	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERRECHID	8 270 000	8 270 000
12.81	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE RHAMNA	4 080 000	4 080 000
12.82	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI BENNOUR	4 950 000	4 950 000
12.83	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE YOUSSOUFIA	4 340 000	4 340 000
12.84	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FKIH BENSALEH	8 100 000	8 100 000
12.85	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE MIDELT	4 760 000	4 760 000
12.86	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUERSIF	3 730 000	3 730 000
	TOTAL	**949 900 000**	**949 900 000**
	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES		
13.03	SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION - RABAT	500 000	500 000
13.05	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	43 000 000	43 000 000
13.06	DIVISION ADMINISTRATIVE	-	-
13.07	ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÖTS INDIRECTS	31 000 000	31 000 000
	TOTAL	**74 500 000**	**74 500 000**

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	MINISTÈRE DU TOURISME		
14.01	INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DU TOURISME DE TANGER	9 769 000	9 769 000
14.02	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE MOHAMMEDIA	3 887 000	3 887 000
14.03	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - AGADIR	3 860 000	3 860 000
14.04	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - EL JADIDA	2 754 000	2 754 000
14.05	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ARFOUD	2 230 000	2 230 000
14.06	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - FES	2 886 000	2 886 000
14.07	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MARRAKECH	3 861 000	3 861 000
14.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - OUARZAZATE	2 856 000	2 856 000
14.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SAIDIA	2 554 000	2 554 000
14.10	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SALE	3 027 000	3 027 000
14.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - TANGER	2 615 000	2 615 000
14.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE -ASSILAH	2 183 000	2 183 000
14.13	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - BENSLIMANE	2 263 000	2 263 000
14.14	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - CASABLANCA	1 638 000	1 638 000
14.15	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE TOUARGA - RABAT	2 498 000	2 498 000
14.16	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE GASTRONOMIE MAROCAINE A FES HAY ANAS	2 466 000	2 466 000
	TOTAL	**51 347 000**	**51 347 000**
	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT		
16.01	DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	13 000 000	13 000 000
	TOTAL	**13 000 000**	**13 000 000**
	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE		
17.02	CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	5 500 000	5 500 000
17.03	SERVICE DU RESEAU DES SERVICES DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL	6 000 000	6 000 000
17.04	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	9 000 000	9 000 000
17.05	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	8 000 000	8 000 000
17.06	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	5 500 000	5 500 000
17.07	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	7 000 000	7 000 000
17.08	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUJDA	4 000 000	4 000 000
17.09	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	7 500 000	7 500 000
17.10	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	12 500 000	12 500 000
17.11	INSTITUT DE FORMATION AUX ENGINS ET A L'ENTRETIEN ROUTIER	6 000 000	6 000 000
17.12	INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES MARITIMES	7 000 000	7 000 000
17.13	DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DE LA SECURITE ROUTIERE	80 000 000	80 000 000
17.14	SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE	1 000 000	1 000 000
17.15	DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE	10 000 000	10 000 000
17.16	DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	3 000 000	3 000 000
17.17	CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET D'HOMOLOGATION	5 000 000	5 000 000
17.18	DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE	2 500 000	2 500 000
	TOTAL	**179 500 000**	**179 500 000**
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME		
20.01	INSTITUT DES TECHNICIENS SPECIALISES EN MECANIQUE AGRICOLE ET EQUIPEMENT RURAL DE BOUKNADEL - SALE	2 100 000	2 100 000
20.02	INSTITUT ROYAL DES TECHNICIENS SPECIALISES EN ELEVAGE DE FOUARAT - KENITRA	2 800 000	2 800 000
20.03	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE LA CHAOUIA	1 400 000	1 400 000
20.04	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE TIFLET	1 600 000	1 600 000
20.05	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE SAHEL BOUTAHAR	1 300 000	1 300 000
20.06	ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMARA	1 900 000	1 900 000
20.07	DIVISION DE LA PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	19 400 000	19 400 000
20.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - AL HOCEIMA	2 900 000	2 900 000
20.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - SAFI	3 500 000	3 500 000
20.10	INSTITUT SUPERIEUR DES PECHES MARITIMES	4 500 000	4 500 000
20.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - TAN TAN	3 200 000	3 200 000
20.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MARITIME - LARACHE	3 000 000	3 000 000
20.13	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - LAAYOUNE	2 900 000	2 900 000
20.14	ECOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURS	3 900 000	3 900 000
20.15	SERVICE DES LYCEES AGRICOLES	7 200 000	7 200 000
	TOTAL	**61 600 000**	**61 600 000**
	MINISTÈRE DE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS		
21.01	COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA	13 000 000	13 000 000
21.02	COMPLEXE SPORTIF PRINCE MOULAY ABDELLAH - RABAT	5 300 000	5 300 000
21.03	INSTITUT ROYAL DE FORMATION DES CADRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	12 000 000	12 000 000
21.05	COMPLEXE SPORTIF DE FES	2 000 000	2 000 000
21.06	SERVICE DU CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES	6 000 000	6 000 000

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
21.07	COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNIKA	5 000 000	5 000 000
21.08	SERVICE DU TOURISME CULTUREL DES JEUNES	500 000	500 000
	TOTAL	**43 800 000**	**43 800 000**
	MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES		
23.01	DIVISION DU PELERINAGE ET DES AFFAIRES SOCIALES	20 000 000	20 000 000
	TOTAL	**20 000 000**	**20 000 000**
	MINISTÈRE DE L'ARTISANAT, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE		
26.01	DIVISION DE LA CARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-
26.02	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE FES	450 000	450 000
26.03	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MARRAKECH	400 000	400 000
26.04	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MEKNES	400 000	400 000
26.05	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS RABAT	450 000	450 000
26.06	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS OUARZAZATE	400 000	400 000
26.07	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS INEZGANE	400 000	400 000
	TOTAL	**2 500 000**	**2 500 000**
	MINISTÈRE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT		
27.01	ECOLE DES MINES DE TOUISSIT - OUJDA	2 830 000	2 830 000
27.02	ECOLE DES MINES DE MARRAKECH	3 600 000	3 600 000
27.03	DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	45 000 000	45 000 000
27.04	DIRECTION DE L'OBSERVATION, DES ETUDES ET DE LA COORDINATION	600 000	600 000
27.05	SERVICE DE GESTION DES CHANTIERS	500 000	500 000
	TOTAL	**52 530 000**	**52 530 000**
	MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE		
28.01	SERVICE AUTONOME DES ALCOOLS - RABAT	45 000 000	45 000 000
28.02	SEGMA CHARGE DE L'ACCREDITATION ET DE LA METROLOGIE	4 000 000	4 000 000
	TOTAL	**49 000 000**	**49 000 000**
	MINISTERE DE LA CULTURE		
29.01	IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	2 300 000	2 300 000
	TOTAL	**2 300 000**	**2 300 000**
	MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES SOCIALES		
31.04	DIVISION DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA MUTUALITE	200 000	200 000
	TOTAL	**200 000**	**200 000**
	MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU CHEF DU GOUVERNEMENT CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION		
33.01	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	-	-
	TOTAL		
	ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE		
34.01	CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPATIALE	29 681 000	29 681 000
34.02	HOPITAL MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V A RABAT	151 378 000	151 378 000
34.03	HOPITAL MILITAIRE AVICENNE A MARRAKECH	46 922 000	46 922 000
34.04	HOPITAL MILITAIRE MOULAY ISMAIL A MEKNES	44 986 000	44 986 000
34.05	HOPITAL MILITAIRE A LAAYOUNE	8 962 000	8 962 000
34.06	HOPITAL MILITAIRE A DAKHLA	4 967 000	4 967 000
34.07	HOPITAL MILITAIRE A GUELMIM	13 428 000	13 428 000
34.08	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A AGADIR	18 903 000	18 903 000
34.09	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A ES- SMARA	2 000 000	2 000 000
34.10	UNITE DE FABRICATION DE MASQUES DE LA GENDARMERIE ROYALE	2 474 000	2 474 000
	TOTAL	**323 701 000**	**323 701 000**
	HAUT COMMISSARIAT AU PLAN		
42.01	INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	14 493 000	14 493 000
42.02	CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	3 500 000	3 500 000
42.03	ECOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION	5 337 000	5 337 000
	TOTAL	**23 330 000**	**23 330 000**
	HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORÊTS ET A LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION		
45.02	SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	11 000 000	11 000 000
45.03	PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA	-	-
	TOTAL	**11 000 000**	**11 000 000**
	MINISTÈRE DE L'URBANISME ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONALE		
46.01	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE	23 000 000	23 000 000
46.02	INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	4 000 000	4 000 000
	TOTAL	**27 000 000**	**27 000 000**
	MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL		
48.01	SERVICE D'ACCUEIL, D'ASSISTANCE ET D'EVALUATION DES PROGRAMMES GERE DE MANIERE AUTONOME	-	-
	TOTAL	**-**	**-**
	DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET À LA RÉINSERTION		
51.01	SERVICE AUTONOME DES UNITES DE PRODUCTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	5 500 000	5 500 000
	TOTAL	**5 500 000**	**5 500 000**
	TOTAL GENERAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES D'EXPLOITATION	**2 185 908 000**	**2 185 908 000**

ANNEXE N° 5

PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA EN 2014
-Investissement-

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	CHEF DU GOUVERNEMENT		
04.01	ROYAL GOLF DAR ES SALAM	-	-
	TOTAL		
	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES		
06.02	CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR DE CASSATION	-	-
	TOTAL		
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION		
07.02	DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	-	-
	TOTAL	-	-
	MINISTERE DE L'INTERIEUR		
08.01	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE CHAOUIA - OUARDIGHA	-	-
08.02	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DOUKALA - ABDA	-	-
08.03	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE FES - BOULEMANE	-	-
08.04	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GHARB - CHRARDA - BENI HSSEN	-	-
08.05	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DU GRAND-CASABLANCA	-	-
08.06	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GUELMIM - ES-SEMARA	-	-
08.07	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE LAAYOUNE - BOUJDOUR - SAKIA EL HAMRA	-	-
08.08	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MARRAKECH - TENSIFT - AL-HAOUZ	-	-
08.09	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MEKNES - TAFILALET	-	-
08.10	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL	-	-
08.11	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE OUED ED-DAHAB - LAGOUIRA	-	-
08.12	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE RABAT - SALE - ZEMMOUR - ZAER	-	-
08.13	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE SOUSS - MASSA - DRAA	-	-
08.14	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TADLA - AZILAL	-	-
08.15	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TANGER - TETOUAN	-	-
08.16	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TAZA - AL HOCEIMA - TAOUNATE	-	-
08.18	DIRECTION DE LA FORMATION DES CADRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	-	-
	TOTAL		
	MINISTERE DE LA COMMUNICATION		
09.02	INSTITUT SUPERIEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	2 610 000	2 610 000
09.03	INSTITUT SUPERIEUR DES METIERS DE L'AUDIO-VISUEL ET DU CINEMA	6 500 000	6 500 000
	TOTAL	**9 110 000**	**9 110 000**
	MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
11.02	DIVISION DE LA COOPERATION	-	-
11.03	DIVISION DES STRATEGIES DE FORMATION	-	-
	TOTAL		
	MINISTERE DE LA SANTE		
12.01	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUARZAZATE	2 400 000	2 400 000
12.02	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'INEZGANE AIT MELLOUL	2 400 000	2 400 000
12.03	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAROUDANT	2 000 000	2 000 000
12.04	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TIZNIT	2 400 000	2 400 000
12.05	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL KELAA DES SRAGHNA	3 600 000	3 600 000
12.06	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ESSAOUIRA	2 800 000	2 800 000
12.07	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL JADIDA	2 800 000	2 800 000
12.08	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE DOUKKALA ABDA	1 800 000	1 800 000
12.09	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHOURIBGA	3 000 000	3 000 000
12.10	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE CHAOUIA OUARDIGHA	1 600 000	1 600 000
12.12	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOULEMANE	1 000 000	1 000 000
12.13	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SEFROU	1 000 000	1 000 000
12.14	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GHARB CHERARDA BENI H'SSEN	4 000 000	4 000 000
12.15	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI KACEM	1 700 000	1 700 000
12.16	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHEFCHAOUEN	1 400 000	1 400 000
12.17	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE LARACHE	2 000 000	2 000 000

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
12.18	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LA WILAYA DE TANGER	5 000 000	5 000 000
12.19	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LA WILAYA DE TETOUAN	5 000 000	5 000 000
12.20	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ERRACHIDIA	3 600 000	3 600 000
12.21	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'IFRANE	1 400 000	1 400 000
12.22	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHENIFRA	1 600 000	1 600 000
12.23	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TAZA AL HOCEIMA TAOUNATE	2 800 000	2 800 000
12.24	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAZA	2 600 000	2 600 000
12.25	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FIGUIG	600 000	600 000
12.26	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NADOR	1 800 000	1 800 000
12.27	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERKANE	600 000	600 000
12.28	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUED EDDAHAB	600 000	600 000
12.29	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LAAYOUNE BOUJDOUR SAKIA L'HAMRA	3 000 000	3 000 000
12.30	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAN TAN	800 000	800 000
12.31	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TADLA AZILAL	2 000 000	2 000 000
12.32	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE SOUSS MASSA DARAA	2 000 000	2 000 000
12.33	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MARRAKECH TANSIFT AL HAOUZ	4 000 000	4 000 000
12.35	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS D'AIN SEBAA HAY MOHAMMADI	1 800 000	1 800 000
12.36	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS EL FIDA MERS SOLTANE	1 800 000	1 800 000
12.37	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS MOULAY RACHID	1 800 000	1 800 000
12.38	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GRAND CASABLANCA	1 400 000	1 400 000
12.39	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MOHAMMADIA	1 200 000	1 200 000
12.40	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SALE	1 400 000	1 400 000
12.41	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SKHIRAT TEMARA	400 000	400 000
12.42	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHEMISSET	2 000 000	2 000 000
12.44	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE FES BOULEMANE	3 400 000	3 400 000
12.45	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MEKNES TAFILALT	6 000 000	6 000 000
12.46	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE L'ORIENTAL	2 600 000	2 600 000
12.47	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE - RABAT	5 500 000	5 500 000
12.48	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE -CASABLANCA	-	-
12.49	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE	16 000 000	16 000 000
12.50	CENTRE NATIONAL DE RADIOPROTECTION	1 500 000	1 500 000
12.51	DIRECTION DU MEDICAMENT ET DE LA PHARMACIE	9 500 000	9 500 000
12.52	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHICHAOUA	400 000	400 000
12.53	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS HAY HASSANI	800 000	800 000
12.54	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOUNATE	1 000 000	1 000 000
12.55	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER	800 000	800 000
12.56	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOURIRT	400 000	400 000
12.57	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHTOUKA AIT BAHA	400 000	400 000
12.58	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS AIN CHOCK	800 000	800 000
12.59	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BENSLIMANE	400 000	400 000
12.60	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA	600 000	600 000
12.61	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D' EL HAOUZ	400 000	400 000
12.62	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE ZAGORA	800 000	800 000
12.63	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOUJDOUR	400 000	400 000
12.64	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ASSA ZAG	400 000	400 000
12.65	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE GUELMIM-ES SMARA	800 000	800 000
12.66	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ES-SMARA	600 000	600 000
12.67	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE SIDI BERNOUSSI	1 200 000	1 200 000
12.68	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NOUACEUR	400 000	400 000
12.69	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AZILAL	1 000 000	1 000 000
12.70	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAJEB	400 000	400 000
12.71	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE M'DIQ- FNIDEQ	600 000	600 000
12.72	ECOLE NATIONALE DE SANTE PUBLIQUE	4 000 000	4 000 000
12.73	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE JERADA	400 000	400 000
12.74	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DES ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SIK	400 000	400 000
12.75	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE FES	1 500 000	1 500 000
12.76	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TINGHIR	400 000	400 000
12.77	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI IFNI	400 000	400 000
12.78	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI SLIMANE	400 000	400 000
12.79	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUAZANE	1 000 000	1 000 000
12.80	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERRECHID	3 000 000	3 000 000
12.81	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE RHAMNA	400 000	400 000
12.82	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI BENNOUR	400 000	400 000
12.83	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE YOUSSOUFIA	400 000	400 000
12.84	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FKIH BENSALEH	400 000	400 000
12.85	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE MIDELT	800 000	800 000
12.86	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUERSIF	400 000	400 000
	TOTAL	**156 500 000**	**156 500 000**

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES		
13.03	SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION - RABAT	8 000 000	8 000 000
13.05	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	42 000 000	42 000 000
13.06	DIVISION ADMINISTRATIVE	6 500 000	6 500 000
13.07	ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÖTS INDIRECTS	-	-
	TOTAL	**56 500 000**	**56 500 000**
	MINISTÈRE DU TOURISME		
14.01	INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DU TOURISME DE TANGER	5 940 000	5 940 000
14.02	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE MOHAMMEDIA	1 340 000	1 340 000
14.03	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - AGADIR	1 418 000	1 418 000
14.04	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - EL JADIDA	1 270 000	1 270 000
14.05	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ARFOUD	808 000	808 000
14.06	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - FES	1 106 000	1 106 000
14.07	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MARRAKECH	1 635 000	1 635 000
14.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - OUARZAZATE	1 275 000	1 275 000
14.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SAIDIA	868 000	868 000
14.10	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SALE	1 464 000	1 464 000
14.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - TANGER	2 235 000	2 235 000
14.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE -ASSILAH	912 000	912 000
14.13	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - BENSLIMANE	1 130 000	1 130 000
14.14	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - CASABLANCA	1 139 000	1 139 000
14.15	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE TOUARGA - RABAT	2 053 000	2 053 000
14.16	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE GASTRONOMIE MAROCAINE A FES HAY ANAS	1 297 000	1 297 000
	TOTAL	**25 890 000**	**25 890 000**
	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT		
16.01	DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	-	-
	TOTAL		
	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE		
17.02	CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	6 500 000	6 500 000
17.03	SERVICE DU RESEAU DES SERVICES DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL	1 500 000	1 500 000
17.04	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	1 500 000	1 500 000
17.05	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	500 000	500 000
17.06	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	500 000	500 000
17.07	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	1 000 000	1 000 000
17.08	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUJDA	600 000	600 000
17.09	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	600 000	600 000
17.10	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	5 000 000	5 000 000
17.11	INSTITUT DE FORMATION AUX ENGINS ET A L'ENTRETIEN ROUTIER	1 000 000	1 000 000
17.12	INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES MARITIMES	1 500 000	1 500 000
17.13	DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DE LA SECURITE ROUTIERE	500 000 000	500 000 000
17.14	SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE	300 000	300 000
17.15	DIRECTION GENERALE DE L' AVIATION CIVILE	25 000 000	25 000 000
17.16	DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	500 000	500 000
17.17	CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET D'HOMOLOGATION	20 000 000	20 000 000
17.18	DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE	4 500 000	4 500 000
	TOTAL	**570 500 000**	**570 500 000**
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME		
20.01	INSTITUT DES TECHNICIENS SPECIALISES EN MECANIQUE AGRICOLE ET EQUIPEMENT RURAL DE BOUKNADEL - SALE	-	-
20.02	INSTITUT ROYAL DES TECHNICIENS SPECIALISES EN ELEVAGE DE FOUARAT - KENITRA	-	-
20.03	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE LA CHAOUIA	-	-
20.04	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE TIFLET	-	-
20.05	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE SAHEL BOUTAHAR	-	-
20.06	ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMARA	-	-
20.07	DIVISION DE LA PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	3 700 000	3 700 000
20.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - AL HOCEIMA	350 000	350 000
20.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - SAFI	500 000	500 000
20.10	INSTITUT SUPERIEUR DES PECHES MARITIMES	500 000	500 000
20.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - TAN TAN	100 000	100 000
20.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MARITIME - LARACHE	350 000	350 000
20.13	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - LAAYOUNE	500 000	500 000
20.14	ECOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURS	6 000 000	6 000 000
20.15	SERVICE DES LYCEES AGRICOLES	10 000 000	10 000 000
	TOTAL	**22 000 000**	**22 000 000**

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	MINISTÈRE DE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	,	,
21.01	COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA	-	-
21.02	COMPLEXE SPORTIF PRINCE MOULAY ABDELLAH - RABAT	-	-
21.03	INSTITUT ROYAL DE FORMATION DES CADRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	-	-
21.05	COMPLEXE SPORTIF DE FES	-	-
21.06	SERVICE DU CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES	-	-
21.07	COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNIKA	-	-
21.08	SERVICE DU TOURISME CULTUREL DES JEUNES	-	-
	TOTAL		
	MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES		
23.01	DIVISION DU PELERINAGE ET DES AFFAIRES SOCIALES	-	-
	TOTAL		
	MINISTÈRE DE L'ARTISANAT, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE		
26.01	DIVISION DE LA CARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-
26.02	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE FES	200 000	200 000
26.03	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MARRAKECH	200 000	200 000
26.04	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MEKNES	200 000	200 000
26.05	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS RABAT	200 000	200 000
26.06	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS OUARZAZATE	230 000	230 000
26.07	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS INEZGANE	250 000	250 000
	TOTAL	**1 280 000**	**1 280 000**
	MINISTÈRE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT		
27.01	ECOLE DES MINES DE TOUISSIT - OUJDA	1 190 000	1 190 000
27.02	ECOLE DES MINES DE MARRAKECH	380 000	380 000
27.03	DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	35 000 000	35 000 000
27.04	DIRECTION DE L'OBSERVATION, DES ETUDES ET DE LA COORDINATION	1 500 000	1 500 000
27.05	SERVICE DE GESTION DES CHANTIERS	500 000	500 000
	TOTAL	**38 570 000**	**38 570 000**
	MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE		
28.01	SERVICE AUTONOME DES ALCOOLS - RABAT	1 000 000	1 000 000
28.02	SEGMA CHARGE DE L'ACCREDITATION ET DE LA METROLOGIE	-	-
	TOTAL	**1 000 000**	**1 000 000**
	MINISTERE DE LA CULTURE		
29.01	IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	-	-
	TOTAL	**-**	**-**
	MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES SOCIALES		
31.03	DIVISION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	-	-
31.04	DIVISION DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA MUTUALITE	-	-
	TOTAL		
	MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU CHEF DU GOUVERNEMENT CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION		
33.01	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	-	-
	TOTAL		
	ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE		
34.01	CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPATIALE	3 000 000	3 000 000
34.02	HOPITAL MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V A RABAT	-	-
34.03	HOPITAL MILITAIRE AVICENNE A MARRAKECH	-	-
34.04	HOPITAL MILITAIRE MOULAY ISMAIL A MEKNES	-	-
34.05	HOPITAL MILITAIRE A LAAYOUNE	-	-
34.06	HOPITAL MILITAIRE A DAKHLA	-	-
34.07	HOPITAL MILITAIRE A GUELMIM	-	-
34.08	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A AGADIR	-	-
34.09	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A ES-SMARA	-	-
34.10	UNITE DE FABRICATION DE MASQUES DE LA GENDARMERIE ROYALE	-	-
	TOTAL	**3 000 000**	**3 000 000**
	HAUT COMMISSARIAT AU PLAN		
42.01	INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	5 000 000	5 000 000
42.02	CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	1 000 000	1 000 000
42.03	ECOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION	5 880 000	5 880 000
	TOTAL	**11 880 000**	**11 880 000**
	HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORÊTS ET A LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION		
45.02	SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	-	-
45.03	PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA	-	-
	TOTAL		

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE		
46.01	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE	7 300 000	7 300 000
46.02	INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	1 000 000	1 000 000
	TOTAL	**8 300 000**	**8 300 000**
	MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL		
48.01	SERVICE D'ACCUEIL, D'ASSISTANCE ET D'EVALUATION DES PROGRAMMES GERE DE MANIERE AUTONOME	-	-
	TOTAL	**-**	**-**
	DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET À LA RÉINSERTION		
51.01	SERVICE AUTONOME DES UNITES DE PRODUCTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	-	-
	TOTAL	**-**	**-**
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES D'INVESTISSEMENT		**904 530 000**	**904 530 000**